



Banque Nationale
du Canada

Rapport annuel
2006

une
banque
unique

Table des matières

2	Message du président du conseil d'administration
4	Message du président et chef de la direction
11	Rapport de gestion
69	États financiers consolidés
118	Données relatives aux exercices antérieurs
120	Principales filiales
120	Principales sociétés satellites
121	Renseignements supplémentaires

Faits saillants

	2006	2005	Variation en pourcentage 2006/2005
Résultats d'exploitation <i>(en millions de dollars)</i>			
Revenu total	3 845	3 703	4
Revenu total <i>(en équivalent imposable⁽¹⁾)</i>	4 044	3 853	5
Bénéfice net	871	855	2
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	20,1 %	20,7 %	
Par action ordinaire			
Bénéfice net			
de base	5,22 \$	4,98 \$	5
dilué	5,13	4,90	5
Dividendes déclarés	1,96	1,72	14
Valeur comptable	27,17	25,39	7
Cours de l'action			
haut	65,60 \$	61,47 \$	
bas	56,14	46,39	
clôture	61,25	59,14	
Situation financière <i>(en millions de dollars)</i>			
Actif total	116 885	107 970	8
Prêts et acceptations	50 488	47 311	7
Dépôts	71 989	62 219	16
Débitures subordonnées et capitaux propres	6 237	5 699	9
Ratios de capital – BRI			
de base	9,9 %	9,6 %	
total ⁽²⁾	14,0 %	12,8 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions			
spécifiques et générale	(192)	(191)	
en pourcentage des prêts et acceptations	(0,4) %	(0,4) %	
Couverture d'intérêts	14,11	12,71	
Couverture de l'actif	4,01	4,73	
Autres renseignements			
Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice <i>(en milliers)</i>	161 512	165 335	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	25 531	26 235	
Capitalisation boursière <i>(en millions de dollars)</i>	9 893	9 778	
Biens sous gestion et biens administrés <i>(en millions de dollars)</i>	228 749	221 132	
Nombre d'employés	16 972	16 890	
Nombre de succursales au Canada	451	457	
Nombre de guichets automatiques	801	788	
Nombre de clients particuliers	2 435 976	2 486 775	
Nombre de clients commerciaux	146 090	149 361	

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

(2) Après effet des émissions de 500 M\$ de débiteures subordonnées les 2 novembre 2006 et 2005



Nous sommes 17 000 à vous écouter et à
agir avec toutes nos ressources et notre
multiexpertise afin de réussir ensemble

La Banque Nationale a connu une nouvelle année record en 2006. Or, nous savons tous que la progression d'une institution financière comme la nôtre repose sur la capacité des individus et des équipes qui la composent d'unir leurs forces et de les déployer vers un objectif commun. À la lumière des résultats de l'exercice, nous pouvons affirmer que la mobilisation des employés, de la direction ainsi que des membres du conseil d'administration a su préserver l'équilibre entre l'atteinte des objectifs financiers et la satisfaction de la clientèle.

Comme vous le savez, la régie d'entreprise a pris un sens nouveau ces dernières années. Les règles à respecter se sont resserrées tandis que les enjeux d'affaires sont devenus plus complexes. Toujours à l'écoute, le conseil d'administration a donc cherché à intégrer les éléments requis afin de répondre à cette nouvelle réalité, voire de dépasser les exigences qui l'accompagnent. Pour ce faire, nous avons agi autour de trois axes.

D'abord, nous avons veillé à conserver dans nos rangs des administrateurs compétents, dont l'expérience diversifiée et complémentaire constitue un apport inestimable pour notre institution. Par ailleurs, nous avons maintenu la qualité des interactions au moyen d'un processus d'évaluation qui préserve notamment l'équilibre entre les deux nécessités que sont la richesse de l'expertise et la capacité d'en assurer le renouvellement au besoin. C'est donc bien la valeur de la contribution, et non pas le seul critère – réducteur – du nombre des années dévolues, qui figure au cœur de ce processus.

Les membres du Conseil cumulent ainsi une somme appréciable de compétences, qui se traduisent par une grande maturité et une diversité d'expérience, leur donnent une vision d'ensemble, et entretiennent la complicité nécessaire pour que se maintienne le désir de contribuer à la création de valeur pour les actionnaires. Ces qualités constituent une source précieuse d'efficacité pour le Conseil.

Ensuite, le Conseil a confié à ses trois comités permanents des rôles importants en matière de suivi des activités de la Banque. Le travail exhaustif qu'ont réalisé les membres des comités, de même que les échanges fructueux entre ces derniers, marquent de plusieurs façons le développement de la Banque. Ainsi, le comité de ressources humaines a joué un rôle prépondérant dans la sélection du chef de l'exploitation. Ce nouveau poste a été confié à M. Louis Vachon, et je profite de l'occasion pour l'accueillir chaleureusement au sein du Conseil et l'assurer de notre entière coopération.

Par ailleurs, en s'appuyant davantage sur la grande expertise des comités, le Conseil a pu se consacrer plus étroitement à la planification stratégique et aux orientations de la Banque. En cela, nous avons été aidés par la grande qualité du dialogue entretenu année après année avec la direction de la Banque. De fait, les échanges sont francs et fructueux, ce qui ne peut que renforcer la synergie au sein de notre groupe.

Enfin, le Conseil poursuivra en 2007 l'amélioration de ses interventions en adoptant un nouveau format de réunion qui privilégiera l'intensité des rencontres plutôt que leur nombre. C'est ainsi que les travaux seront dorénavant répartis sur deux journées, ce qui permettra aux administrateurs de mieux s'imprégner des sujets à traiter et de consacrer plus de temps à l'élaboration de la stratégie appropriée et au suivi de ses progrès. La complexité d'une institution telle que la Banque Nationale exigeait que nous adaptions notre fonctionnement et nous estimons que cette nouvelle approche permettra au Conseil de jouer encore plus pleinement son rôle.



Une reconnaissance internationale

Au cours de l'exercice 2006, la firme de consultants Mercer Management Consulting, Inc. a classé la Banque Nationale parmi les vingt institutions financières à l'échelle mondiale qui démontrent la plus grande constance au chapitre du rendement financier. Son rendement boursier sur cinq ans, sa gestion éprouvée des risques et son approche mesurée des acquisitions d'entreprises sont autant d'éléments qui ont permis à la Banque de se hisser parmi les meilleures institutions financières.

Cette distinction n'est donc pas le fruit du hasard. Elle est issue de la stratégie adoptée par la direction pour assurer avec discipline et rigueur le développement des affaires de la Banque, tout en maintenant un profil de risque raisonnable; du souci du conseil d'administration de préserver la capacité de création de valeur pour les actionnaires; et d'un bassin de talents, à tous les échelons de l'institution, qui assure le déploiement ordonné des stratégies mises de l'avant.

Évidemment, l'incertitude à l'égard de la croissance économique au pays incite le Conseil à redoubler de vigilance dans l'exécution de son mandat. La qualité des risques jouant un rôle clé dans la rentabilité d'un groupe financier ayant d'importantes activités bancaires, notre rôle envers les actionnaires rend cette question particulièrement importante. Toutefois, nous devons veiller à ce que ce devoir ne devienne pas un frein au développement d'affaires rentables.

À titre de première banque au Québec et d'acteur de premier plan dans d'autres marchés choisis au Canada et ailleurs dans le monde, la Banque Nationale a en main tous les atouts nécessaires pour continuer de prospérer avec constance dans l'avenir. **Votre Conseil est ainsi plus fier que jamais de contribuer à la réussite d'une institution financière unique et à son rayonnement dans les collectivités.**

Le Président du conseil d'administration,

Jean Douville

La Banque Nationale a démontré de nouveau son caractère unique en 2006. Près d'un siècle et demi après sa fondation, la Banque fait toujours la preuve de sa capacité d'atteindre avec constance les objectifs financiers fixés et à maintenir au niveau le plus élevé la satisfaction de ses clients, de ses employés et de ses actionnaires.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la croissance du bénéfice dilué par action excluant les éléments particuliers s'élève à 10,3 %, soit au sommet de la fourchette cible de 5 à 10 %. Le rendement des capitaux propres atteint 20,1 %, tandis que la Banque continue d'afficher un ratio confortable de capital de base et un versement croissant des bénéfices sous forme de dividendes.

Ces résultats s'inscrivent dans la continuité de ceux des dernières années. Ainsi, sur une période de cinq ans, la progression moyenne du bénéfice dilué par action atteint 12 %, ce qui s'est traduit par un rendement total moyen de 24 % pour les actionnaires. La Banque a donc été en mesure de créer beaucoup de valeur et de retourner aux actionnaires une part considérable de ses bénéfices. Au cours du dernier exercice financier, 68 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires leur a été remis sous forme de dividendes ou a été dévolu au rachat d'actions.

Cette performance s'accompagne d'avancées notables en matière de satisfaction de la clientèle et de mobilisation des employés. De fait, la proportion de clients au Canada se déclarant très satisfaits a augmenté de 26 % depuis cinq ans du côté des particuliers et de 37 % pour les clients commerciaux. Aussi, la firme Hewitt Associates Corp. a inscrit la Banque Nationale dans son prestigieux palmarès des « 50 employeurs de choix au Canada » pour une troisième année consécutive.

Depuis mon arrivée au poste de président et chef de la direction, il y a cinq ans, et grâce à l'engagement clair de l'équipe de direction, nous avons tous été témoins de la grande transformation de la Banque. Celle-ci présente aujourd'hui tous les attributs d'un groupe financier diversifié, rassemblant une grande variété d'activités dans tous les champs de l'industrie financière qu'elle a choisi d'occuper, tout en étant empreinte d'une gestion responsable des risques et du capital.

Cette transformation a permis de satisfaire les attentes les plus élevées et de consolider notre position privilégiée de première banque au Québec. En regroupant sous une même bannière plusieurs métiers complémentaires, nous facilitons la commercialisation de nos services en raison de la confiance suscitée par notre nom. La coopération entre les diverses unités opérationnelles suscite également l'émergence de synergies et assure la présentation d'une offre intégrée à la clientèle.

Ces forces, enrichies par le développement d'expertises de pointe, un esprit d'innovation porteur et une grande discipline dans l'exécution des stratégies, ont hissé la Banque au rang d'acteur de premier plan dans ses principaux marchés. La diversité croissante des activités des Marchés financiers a permis à ce secteur d'afficher, depuis l'année 2000, la plus forte croissance des revenus de l'industrie, tout en maintenant la volatilité de ces revenus inférieure à celle enregistrée par nos pairs.

Après des particuliers et des entreprises, la seule année 2006 a été le cadre de gains notables en matière de prêts avec garantie hypothécaire, de prêts à l'investissement dans le cadre de nos partenariats, de financement des entreprises du secteur de l'énergie et de prêts aux entreprises du Québec. Aussi, nos activités d'assurances, un vecteur important de croissance future, ont poursuivi leur essor dans tous les segments où nous sommes présents.



*Louis Vachon
chef de l'exploitation*

*Réal Raymond
président et
chef de la direction*

En matière de gestion de patrimoine, le déploiement de stratégies solides permet aujourd'hui à la Banque d'accueillir plus de 8 % de l'épargne des Canadiens confiée aux grandes institutions bancaires. Cette proportion est de loin supérieure à notre taille relative dans le marché canadien.

Sur le plan de la croissance, ce positionnement enviable présente plusieurs avantages. D'une part, les tendances démographiques sont favorables aux groupes financiers aptes à combler l'ensemble des besoins d'épargne et de retraite. D'autre part, la gestion de patrimoine constitue une activité moins sensible aux aléas de la conjoncture, ne serait-ce qu'avec l'absence de risque de crédit, et elle recèle un potentiel supérieur de croissance stable. Enfin, la réputation de l'entreprise, l'attrait de son nom et la qualité du service sont des critères déterminants dans le choix de l'institution. Or, la Banque Nationale se fait un point d'honneur de tendre à être irréprochable à tous ces points de vue.

Diversité et équilibre

Dans l'ensemble, la diversité de nos activités contribue année après année à la croissance équilibrée des résultats. Un équilibre qui se manifeste par la progression des revenus et du bénéfice net de chacun de nos trois secteurs d'affaires. Un équilibre qui s'exprime aussi par l'amélioration généralisée de la productivité et la gestion prudente des risques, comme en témoigne la bonne qualité du portefeuille de prêts.

Or, l'atteinte de cet équilibre est le fruit du développement harmonieux des affaires, de la gestion intégrée de tous les éléments du processus de formation et de préservation de la franchise et de sa valeur, mais surtout de la grande diversité et de l'étendue des compétences de l'entreprise dont vous êtes actionnaires.

L'équipe de direction de la Banque poursuivra le raffinement et le renforcement de notre modèle d'entreprise en s'appuyant sur la cohésion et le travail d'équipe de toutes les composantes de notre succès. Telle sera la tâche première du nouveau chef de l'exploitation, M. Louis Vachon, qui est dorénavant responsable de toutes les unités en contact direct avec la clientèle.

Grâce à l'appui et aux conseils judicieux du conseil d'administration, ainsi qu'au professionnalisme et au dévouement quotidiens de nos employés – que je tiens à remercier pour cette autre année record – nous continuerons ensemble de faire progresser la Banque Nationale pour le plus grand bénéfice de ses clients et de ses actionnaires.

Le Président et chef de la direction,

Réal Raymond

Notre vision

La Banque Nationale vise à être reconnue comme « une institution financière prospère, moderne et efficace se démarquant par son leadership, son sens de l'innovation et sa qualité de service, et s'appuyant sur sa position de force au Québec pour rayonner ailleurs au Canada et dans d'autres marchés choisis ».

Nos valeurs

Satisfaction des clients

La clientèle est au cœur de nos préoccupations et notre succès repose sur cette valeur fondamentale.

Performance

Nos grandes orientations sont la réussite et le rendement. Nous ne ménageons aucun effort pour nous dépasser et tirons fierté du travail accompli avec rigueur et professionnalisme.

Coopération et esprit d'équipe

Nous travaillons tous ensemble vers un but commun, et la réussite personnelle prend tout son sens dans le succès de l'équipe.

Intégrité

Nous comprenons l'importance d'une éthique sans compromis en ce qui concerne le respect de nos clients, de la collectivité, ainsi que des lois.

Efficacité

Efficacité, dynamisme et compétence sont les trois mots d'ordre de notre travail au quotidien.

Esprit d'innovation

Voir au-delà des évidences et proposer des idées nouvelles et novatrices, que ce soit en matière de produits et services ou de façons de faire, voilà comment nous participons activement à l'évolution rapide des institutions financières.

Nos facteurs clés de succès

Une position de force au Québec

Des opérations ciblées à l'extérieur du Québec

La satisfaction de la clientèle assurée par une offre de qualité

Des économies d'envergure

au moyen d'une offre de produits dense et variée

Une excellente capitalisation

Des partenariats pour accroître les revenus et réduire les coûts

La Banque Nationale en bref

La Banque Nationale du Canada est un groupe financier intégré qui propose des services financiers complets à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises dans son marché national, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle offre toute la gamme des services bancaires, y compris tous les services d'une banque d'investissement à l'intention des grandes sociétés. Elle mène ses activités dans les marchés internationaux des capitaux et, par l'entremise de ses filiales, dans ceux du courtage de valeurs mobilières, de l'assurance, de la gestion de patrimoine ainsi que de la gestion de fonds communs de placement et de régimes de retraite.

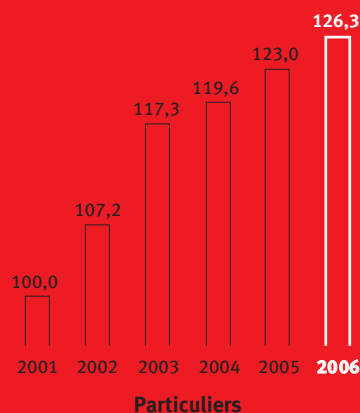
Sixième grande banque en importance au Canada, la Banque Nationale est la principale institution bancaire au Québec et la banque par excellence des PME. Elle compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes et, par l'intermédiaire de ses bureaux de représentation, de ses filiales et de ses alliances, elle est présente aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde.

Fondée en 1859 et forte d'une série de fusions et d'acquisitions, la Banque Nationale affiche aujourd'hui un actif de 117 milliards de dollars et, avec ses filiales, emploie 17 000 personnes. Ses titres sont cotés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

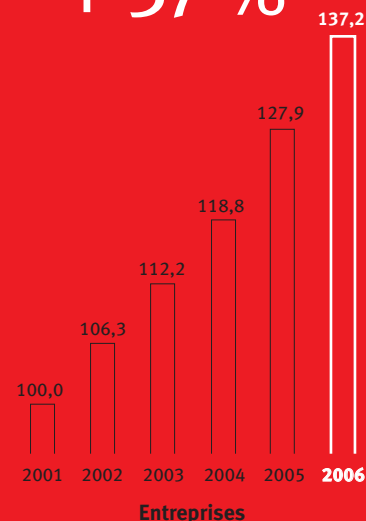
Croissance de la satisfaction de la clientèle au Canada

Pourcentage de clients très satisfaits (2001 = 100)

+ 26 %



+ 37 %



Activités

Particuliers et entreprises

- Prestation de services de paiement en succursale et à distance pour les particuliers et les entreprises
- Offre variée de produits de crédit hypothécaire et personnel pour les particuliers
- Gamme complète de produits d'épargne et de placement offerte par des spécialistes en succursale et dans les bureaux commerciaux
- Commercialisation de produits bancaires par l'intermédiaire de partenariats
- Services financiers de prêt, de dépôt et gestion de trésorerie aux entreprises
- Financement commercial spécialisé : pétrole et gaz, agriculture, productions audiovisuelles et secteur de la santé
- Services internationaux de change, d'affacturage et de paiement
- Cartes de crédit pour les particuliers et les entreprises
- Financement aux points de vente
- Vente directe d'assurances automobile et habitation
- Vente de produits d'assurance collective aux entreprises
- Produits d'assurance de personnes
- Planification financière et successorale
- Service bancaire privé

Gestion de patrimoine

- Courtage de plein exercice et courtage à escompte en valeurs mobilières
- Services fiduciaires et de garde de valeurs
- Conception, gestion et support aux ventes de produits commercialisés en succursale tels les fonds communs de placement Banque Nationale et la Gestion privée de placement
- Gestion de portefeuille de placements institutionnels
- Services de bureau pour de tierces parties en courtage
- Conception et commercialisation de produits de placement à des tiers et vente directe de fonds communs de placement

Marchés financiers

- Financement par actions, obligations et crédits bancaires
- Prestation de services financiers de dépôt, de change et de gestion de risques aux grandes entreprises, aux gouvernements et à la clientèle institutionnelle
- Services-conseils en fusions et acquisitions
- Investissement des ressources propres de la Banque
- Conception de produits structurés destinés à la clientèle des particuliers et de solutions individualisées à la clientèle des très bien nantis
- Opérations d'arbitrage sur le marché des capitaux : actions, titres à revenu fixe, produits dérivés, change et marchandises
- Financement de la Banque et gestion du bilan
- Gestion alternative

Enjeux

- Augmenter les revenus de nature récurrente plus rapidement que l'économie sans sacrifier la rentabilité
- Renforcer notre position concurrentielle et fidéliser la clientèle toujours plus exigeante et faisant l'objet d'une sollicitation intense de la part de la concurrence
- Accroître l'efficacité opérationnelle en dépit de l'alourdissement du fardeau réglementaire et de la multiplication des canaux
- Augmenter les revenus hors Québec, notamment en déployant l'expertise acquise au Québec dans les services financiers aux entreprises
- Accroître les revenus de sources autres que de crédit telles que la gestion des avoirs financiers, les services transactionnels et internationaux
- Maintenir la qualité du portefeuille par une sélection rigoureuse des risques et un suivi attentif du portefeuille

- Accentuer la force relative de la Banque en gestion de patrimoine
- Accélérer la croissance hors Québec de nos produits et de nos filiales spécialisées
- Accroître la pénétration de nos solutions de placement comme une alternative à une approche uniproduit
- Augmenter les synergies entre la Gestion de patrimoine et les autres secteurs
- Revoir constamment nos solutions dans un souci de performance

- Personnaliser nos services afin de combler les besoins des clients par une approche intégrée
- Assurer notre leadership dans certains marchés choisis par une spécialisation accrue
- Mettre en valeur l'agilité et l'approche client unique découlant de notre esprit entrepreneurial
- Croître en s'appuyant sur un personnel des plus compétents tout en conservant une structure de coûts équilibrée
- Gérer efficacement l'ensemble des risques de crédit de marché, de liquidité et opérationnels

Stratégies

Particuliers

- Développer de nouveaux marchés, au moyen d'ententes de partenariats, d'activités en assurance et par une présence accrue au sein de communautés culturelles
- Comblar les attentes de nos clients en proposant un service de qualité, une offre répondant à leurs besoins et des solutions intégrées de crédit, d'épargne et de placement qui leur simplifieront la vie
- Devenir l'institution principale de nos clients en augmentant le nombre de produits détenus, en mettant à profit les synergies entre les secteurs, en proposant des produits comblant plusieurs besoins et en assignant chaque client au bon conseiller
- Suivre les meilleures pratiques, déployer les bons outils de vente, automatiser les services afin d'accroître la qualité des opérations et la rapidité de service, tout en maintenant le juste équilibre entre la vente et le service

Entreprises

- Aider les entreprises à s'attaquer à leurs enjeux stratégiques, notamment en leur offrant des services internationaux de premier ordre et du financement approprié pour la modernisation ou le transfert harmonieux de la propriété
- Approfondir les liens avec la clientèle en favorisant l'augmentation de la proportion des affaires confiées à la Banque, en misant sur sa réputation pour acquérir de nouveaux clients et en proposant des solutions adaptées à l'évolution constante du marché
- Reproduire l'expertise acquise au Québec pour accélérer la croissance hors Québec, notamment en matière de financement agricole et de l'agroalimentaire, de services internationaux et dans les domaines spécialisés comme la santé

Gestion de patrimoine

- Utiliser nos meilleures solutions de produits gérés pour assurer la croissance hors Québec : courtage de plein exercice de Financière Banque Nationale, Gestion privée de placement et produits Altamira pour les intermédiaires de marchés
- Se distinguer en offrant des produits à forte valeur ajoutée, en ayant le souci constant de proposer les bonnes solutions – aux bons clients et par l'entremise des bons conseillers – et en demeurant à l'avant-garde en matière de gestion des risques d'affaires et de réputation
- Catalyser les énergies en maximisant les synergies par la création d'équipes conjointes, et en recentrant certaines activités

Marchés financiers

- Accélérer l'expansion hors Québec en renforçant notre position de tête dans le marché des titres à revenu fixe des gouvernements, en se positionnant comme un chef de file en produits dérivés sur actions, et en s'appuyant sur les services bancaires diversifiés
- Intégrer davantage les solutions en faisant appel à la créativité et à la connaissance des clients dans toute l'institution, pour les produits à grande diffusion comme pour ceux qui sont destinés à une clientèle restreinte d'individus fortunés, d'institutions ou d'entreprises
- Générer des revenus supplémentaires sur de nouveaux marchés, par ex. la gestion alternative, en mettant à profit la relation étroite entre les activités de courtage de gros et les services aux particuliers et en procédant à des acquisitions choisies
- Porter une attention soutenue à la gestion des risques et à l'optimisation du rapport rendement-risque en assurant un suivi serré des prêts importants aux entreprises, et une gestion active de l'exposition à des contreparties individuelles ou des industries

Résultats

Revenus

2 173 M\$

+ 125 M\$ / + 6,1 %

VAA

260 M\$

+ 15 M\$ / + 6,1 %

RCP

29,4 %

Stable

Revenus

858 M\$

+ 55 M\$ / + 6,8 %

VAA

121 M\$

+ 35 M\$ / + 41,3 %

RCP

61,4 %

+ 14,0 %

Revenus

1 058 M\$

+ 78 M\$ / + 8,0 %

VAA

161 M\$

+ 60 M\$ / + 58,9 %

RCP

25,2 %

+ 4,5 %

VAA = Valeur ajoutée pour l'actionnaire
RCP = Rendement des capitaux propres

Une banque au service de la collectivité

La Banque contribue financièrement à de nombreuses fondations hospitalières et universités canadiennes. À titre d'exemple, la Banque s'est engagée à remettre 1 M\$ à la Fondation de l'Université de Sherbrooke en 2006, ce qui a permis de créer la *Chaire Banque Nationale en traitement du cancer cérébral*. Cette chaire de recherche est dirigée par le Dr David Fortin, qui a mis au point un traitement expérimental révolutionnaire en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et son centre hospitalier affilié (CHUS).

Cependant, l'engagement de la Banque ne se limite pas aux dons. Partout au pays, grâce à l'apport inestimable des employés, la Banque met à profit son réseau de succursales et ses activités d'affaires pour recueillir des fonds destinés à des causes choisies. Le programme de soutien au bénévolat de la Banque encourage également l'engagement social de ses employés, qui sont nombreux à se dévouer au sein de leur communauté.

La Banque Nationale se fait donc un point d'honneur d'être une entreprise citoyenne exemplaire et d'encourager son personnel à l'accompagner dans cette démarche. L'équilibre recherché par une institution comme la Banque Nationale signifie que cette dernière doit contribuer positivement non seulement au bien-être de ses clients, actionnaires et employés, mais aussi à celui de la collectivité.

La Banque Nationale est une institution bien ancrée dans la collectivité, dont elle participe à l'essor, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Chaque année, par l'entremise de son programme de dons et de commandites, elle soutient financièrement des centaines d'organismes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'entraide communautaire, de la culture et du sport, en s'appuyant souvent sur l'engagement de ses employés.

Voici quelques exemples des réalisations en 2006

Le Club des petits déjeuners

Chaque matin, dans toutes les régions du Québec, le Club des petits déjeuners du Québec offre à 14 250 enfants de milieux défavorisés deux éléments essentiels pour bien commencer la journée en classe : un petit déjeuner nutritif et un climat stimulant. Créé en 1994, le Club a grandi au fil des années et, en 2006, ses activités ont été étendues à l'ensemble du pays par la création d'un nouveau volet, Le Club des petits déjeuners du Canada. Pour la deuxième année consécutive, la Banque a organisé une campagne de financement dans les succursales du Québec, à laquelle se sont jointes en 2006 celles des autres provinces. La Campagne 2005 avait permis de verser près de 250 000 \$ à l'organisme, et grâce aux efforts concertés des employés partout au pays et à la coopération de la clientèle, cette année, la Banque espère dépasser ce montant en 2006.



Enfants Entraide



De concert avec ses employés, la filiale de courtage de plein exercice Financière Banque Nationale (FBN) a pris la décision de consacrer ses efforts philanthropiques au développement des enfants. À l'occasion de la Journée nationale de l'enfant au Canada, le 20 novembre 2006, FBN a tenu sa *Journée des commissions* annuelle qui portera désormais le nom de la *Journée des Petits géants*. Lors de cette journée la somme de 650 000 \$ a été recueillie. Toutes les commissions touchées par FBN et ses employés ainsi que les dons recueillis à cette occasion seront versés à des organismes de bienfaisance venant en aide aux enfants. FBN s'est aussi engagée à verser 1,5 M\$ à l'organisme de réputation internationale Enfants Entraide pour l'élaboration d'un important programme qui comprend quatre volets, soit l'expansion de Enfants Entraide au Québec, une tournée pancanadienne dans les écoles afin de promouvoir l'engagement social des jeunes, un programme de récompenses pour les jeunes bénévoles ainsi qu'un programme de leadership pour les employés de FBN et leurs enfants.

Dystrophie musculaire



Déterminé à combattre la dystrophie musculaire qui touche tout particulièrement la population de sa région, Mario Cantin, directeur régional, Saguenay, Lac-St-Jean, Côte-Nord, contribue à recueillir des fonds au profit de l'organisme Dystrophie musculaire Canada. Il a entre autres effectué l'ascension de trois montagnes de plus de 6 000 mètres en Bolivie au nom de l'organisme, afin de sensibiliser la population à ce problème. Désireux de l'appuyer dans sa démarche, ses collègues des succursales de la région Québec et Est du Québec ont vendu près de 11 000 bracelets de l'association. Une centaine d'entre eux ont également participé à une marche de cinq kilomètres dans les rues de Jonquière. La somme de 63 400 \$ ainsi recueillie contribuera à une meilleure qualité de vie pour les Canadiens atteints de maladies neuromusculaires, et au financement de la recherche de nouveaux traitements.

La Rose bleue

Pierre M. Houle, conseiller technique au Centre d'assistance bancaire de Montréal, se dévoue à l'association La Rose bleue, un organisme de Mascouche, dans la région de Montréal, œuvrant auprès des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ou sensorielle. Vice-président du conseil d'administration de l'organisme, M. Houle participe aussi aux activités de collecte de fonds et agit comme accompagnateur lors des sorties. Dans le cadre de son programme de soutien au bénévolat des employés, la Banque lui a remis son *Prix André-Bérard 2006*, créé en hommage à l'engagement du précédent président et chef de la direction de la Banque Nationale auprès de la communauté. Le prix est accompagné d'un don de 5 000 \$ à l'organisme.



Rapport de gestion

Table des matières

12	Notes à l'intention des lecteurs
15	Divulgateion de l'information financière
16	Structure organisationnelle de la Banque
20	Les grandes tendances économiques et leurs enjeux
22	Vue d'ensemble
24	Une gestion de capital résolument tournée vers l'actionnaire
25	Analyse sectorielle
25	Mixte d'affaires
26	Particuliers et entreprises
31	Gestion de patrimoine
36	Marchés financiers
38	Autres
38	Analyse financière
45	Principales estimations comptables
47	Normes comptables qui ne sont pas encore adoptées
50	Gestion du capital
52	Gestion des risques
58	Résultats trimestriels
60	Données financières supplémentaires
68	Glossaire des termes financiers

Rapport de gestion daté du 30 novembre 2006



Notes à l'intention des lecteurs

Conformité aux normes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le présent rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des énoncés prospectifs écrits et verbaux, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Ces énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des énoncés à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, de l'atteinte d'objectifs stratégiques, de certains risques ainsi que des énoncés à l'égard des convictions, plans, attentes, estimations et intentions de la Banque. Ces énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'usage du conditionnel ou annoncés par des verbes comme « prévoir », « croire », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et d'autres mots ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces énoncés prospectifs supposent que nous élaborions des hypothèses, et ils comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Le risque est élevé que les projections expresses ou implicites contenues dans ces énoncés ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. Divers facteurs pourraient faire que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présents énoncés prospectifs. Ces écarts peuvent être causés par des facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, notamment la gestion des risques de crédit et de marché et du risque de liquidité; la vigueur des économies canadienne et américaine ainsi que des économies des autres pays où la Banque exerce ses activités; l'incidence des fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres devises, notamment le dollar américain; l'incidence des modifications apportées aux politiques monétaires, notamment aux politiques relatives aux taux d'intérêt de la Banque du Canada; les effets de la concurrence dans les marchés où la Banque fait affaire; l'incidence des modifications apportées aux lois et règlements qui régissent les services financiers (notamment les services bancaires, les assurances et les valeurs mobilières) et leur exécution; les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire et les procédures judiciaires; la capacité de la Banque d'obtenir des informations exactes et complètes de ses clients ou contreparties ou en leur nom; la capacité de la Banque d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus ainsi que sa capacité de mener à terme des acquisitions stratégiques et de les intégrer avec succès; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise aux fins de la présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les risques opérationnels ou liés à l'infrastructure ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs, notamment les modifications apportées aux politiques commerciales; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun; les modifications apportées aux estimations concernant les provisions; les modifications apportées à la législation fiscale; les changements technologiques; les changements imprévus dans les dépenses et les habitudes d'épargne des consommateurs; les catastrophes naturelles; l'incidence possible sur les activités, d'urgences en matière de santé publique, de conflits, d'autres événements internationaux et d'autres faits nouveaux, y compris ceux qui sont liés à la lutte au terrorisme, et la mesure dans laquelle la Banque prévoit les risques découlant de ces faits et de sa capacité à les gérer efficacement.

Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis aux rubriques « Gestion des risques » et « Facteurs pouvant affecter les résultats futurs » du présent Rapport annuel.

La Banque prévient en outre le lecteur que la liste de facteurs importants susmentionnés n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Banque doivent soigneusement considérer les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met aussi en garde le lecteur contre une confiance induite dans ces énoncés prospectifs.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). À moins de mention contraire, tous les montants figurant dans le rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux PCGR pour évaluer les résultats. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le bénéfice net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les PCGR n'ont pas une signification standard selon les PCGR et sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Conciliation des résultats en équivalent imposable		
<i>Exercice terminé le 31 octobre</i>		
<i>(en millions de dollars)</i>		
	2006	2005
Revenu net d'intérêts	1 292	1 441
Équivalent imposable	122	90
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	1 414	1 531
Revenus autres que d'intérêts	2 553	2 262
Équivalent imposable	77	60
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable	2 630	2 322
Revenu total en équivalent imposable	4 044	3 853
Charges d'exploitation	2 588	2 499
Contribution en équivalent imposable	1 456	1 354
Dotations aux pertes sur créances	77	33
Bénéfice avant charge d'impôts et part des actionnaires sans contrôle en équivalent imposable	1 379	1 321
Charge d'impôts	277	291
Équivalent imposable	199	150
Charge d'impôts en équivalent imposable	476	441
Part des actionnaires sans contrôle	32	25
Bénéfice net	871	855

Facteurs pouvant affecter les résultats futurs

Tel qu'il est mentionné dans la mise en garde à propos des énoncés prospectifs, les risques et incertitudes inévitablement associés à ces énoncés, de nature générale ou spécifique, peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent sensiblement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous. Les autres facteurs, comme les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels ainsi que d'autres facteurs de risques, sont commentés à la rubrique « Gestion des risques » débutant à la page 52 du présent Rapport annuel.

Principaux facteurs

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Banque exerce ses activités

La Banque exerce ses activités principalement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces régions peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créance et des marchés financiers, les taux de change, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Banque dans une région donnée.

Notes à l'intention
des lecteurs
(suite)

Politique monétaire

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations du taux de change et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque. Cette dernière n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ou les changements des conditions des marchés des capitaux.

Concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs comme les prix des produits ou des services, le niveau de service offert à la clientèle et les changements aux produits et services proposés.

Modifications des lois et des règlements

Plusieurs lois et règlements ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les modifications à ces lois et règlements, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence sur la Banque. Ces modifications pourraient notamment restreindre son offre de produits ou services ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits ou services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux lois et règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Banque et sur sa réputation.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les tiers

La Banque doit pouvoir compter sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements sur ses clients et les tiers avec lesquels elle conclut des contrats. Dans ses décisions relatives à l'autorisation d'un crédit ou d'autres opérations avec des clients et des tiers, la Banque peut utiliser des renseignements fournis par ceux-ci, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Elle peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et des tiers à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des vérificateurs en ce qui a trait aux états financiers. Dans la mesure où ces états financiers seraient trompeurs ou ne présenteraient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des tiers visés, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur les revenus de la Banque.

Nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

La capacité de la Banque de maintenir ou d'accroître sa part de marché est partiellement tributaire de sa façon d'adapter ses produits et services à l'évolution des normes dans son secteur d'activité. Les institutions financières subissent des pressions accrues à l'égard des prix de leurs produits et services, et ce facteur peut réduire le revenu total. En outre, l'adoption de nouvelles technologies, y compris les services par Internet, peut entraîner des dépenses importantes pour la Banque, qui doit alors modifier ou adapter ses produits et services.

Acquisitions

L'habileté de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon que la Banque réussit ou non à intégrer l'entreprise acquise.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et autres services de communication. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque de procurer des produits et services aux clients, et d'exercer l'ensemble de ses activités.

Autres facteurs

Les autres facteurs ayant une incidence potentielle sur les résultats futurs comprennent la capacité de recruter et de fidéliser des personnes clés, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la technologie, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

La Banque prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsqu'ils s'en remettent à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs et autres participants aux activités de la Banque doivent considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés au secteur ou propres à la Banque et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs. La Banque n'effectue pas de mise à jour des déclarations prospectives, écrites ou verbales, qui peuvent être faites de temps à autre par la Banque ou en son nom.

Information additionnelle

On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque Nationale du Canada, y compris la notice annuelle, sur le site Internet SEDAR : www.sedar.com et sur le site Internet de la Banque : www.bnc.ca.

Divulgence de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation de ce Rapport annuel s'est appuyée sur un cadre de contrôles et de procédures de communication mis en place par la direction. Au cours de l'exercice 2006, l'efficacité de ces contrôles et procédures a fait l'objet d'une évaluation quant à leur conception et à leur fonctionnement.

Au 31 octobre 2006, cette évaluation confirme l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information, tant dans leur conception que dans leur fonctionnement. Cette évaluation a été effectuée selon le cadre de contrôle reconnu COSO⁽¹⁾ adopté par la Banque, et conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières* (le « Règlement 52-109 »). Ainsi, la direction de la Banque peut fournir une assurance raisonnable que les informations importantes la concernant lui sont rapportées en temps opportun, de sorte qu'elle puisse fournir aux investisseurs une information complète et fiable.

Le Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité de vérification et de gestion des risques ainsi que par le conseil d'administration, qui l'ont approuvé avant sa publication.

(1) *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*

Divulgarion
de l'information
financière
(suite)

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

En 2006, le comité de divulgation de la Banque a supervisé les travaux de documentation et d'évaluation de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière appuyant les principaux processus transactionnels et comptables de la Banque.

À l'instar de l'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information, l'évaluation de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le modèle de contrôle COSO et conformément aux directives du Règlement 52-109. Les travaux réalisés ont permis à la direction de conclure que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction de la Banque a également procédé à des travaux qui lui ont permis de déterminer qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière n'a été apporté qui aurait eu une incidence importante ou dont on peut raisonnablement penser qu'il pourrait avoir une incidence importante sur ces contrôles.

Au cours du prochain exercice, les travaux se poursuivront pour assurer la conformité à la dernière phase d'implantation du Règlement 52-109; celle-ci exigera, une fois entérinée par les autorités réglementaires, la publication d'un rapport sur l'évaluation, par la direction, de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2008.

Structure organi- sationnelle de la Banque

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (le « Conseil ») a pour fonction première de surveiller la gestion de la Banque, de veiller à ce que soit protégé son actif et d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Pour ce faire, il est secondé par le comité de vérification et de gestion des risques, le comité de révision et de régie d'entreprise et le comité de ressources humaines.

Dans le cadre de ses fonctions et responsabilités, le Conseil passe en revue et approuve le plan stratégique dans lequel la Banque énonce sa mission, sa vision, ses objectifs commerciaux et sa stratégie, en prenant en considération les occasions d'affaires et les risques y afférents de même que les plans d'affaires visant les principales activités de la Banque. En outre, il examine et approuve la philosophie de risque global et la tolérance de la Banque au risque, reconnaît, circonscrit et comprend les principaux risques auxquels la Banque fait face et vérifie que les systèmes appropriés sont mis en œuvre afin de permettre une gestion efficace de ces risques. Il veille à ce que soient élaborées et appliquées des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public en général. Le conseil d'administration s'assure également du maintien des règles de conduite et d'éthique et il évalue le rendement de la direction.

La majorité des membres du conseil d'administration, dont le président du conseil, sont indépendants selon les normes établies par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. De plus, les trois comités du Conseil sont entièrement composés de membres indépendants.

Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration

Le comité de vérification et de gestion des risques (le « Comité ») assiste le conseil d'administration en procédant à l'examen des états financiers, des processus de présentation et de communication de l'information financière, des contrôles internes, des processus de vérification et des systèmes d'information de gestion, pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité. Il agit également comme intermédiaire entre le conseil d'administration et les personnes chargées des fonctions indépendantes de surveillance que sont la vérification interne, la vérification externe et la conformité corporative.

Par ailleurs, le Comité voit à la mise en place et au maintien de politiques et de mécanismes appropriés de contrôle interne et il gère le processus de vérification externe. Il supervise les travaux de la vérification interne, de l'analyse financière et de la conformité corporative et procède à l'examen détaillé de la gestion des risques y compris les méthodes de contrôle associées à leur gestion et les principaux risques liés à l'information financière et à la divulgation. Enfin, il procède à l'examen des attestations et rapports pouvant être requis par les autorités réglementaires et relevant de sa compétence.

Comité de révision et de régie d'entreprise du conseil d'administration

Le comité de révision et de régie d'entreprise (le « Comité ») assiste le Conseil en se chargeant de la mise en place, de l'instauration et de l'application des règles, procédures et politiques en matière de régie d'entreprise, en veillant au respect des règles de déontologie et en supervisant le processus de gestion et de suivi des opérations effectuées avec des apparentés.

Le Comité établit et revoit régulièrement les mandats du Conseil et de ses comités ainsi que ceux du président du conseil et des présidents des comités. Il revoit périodiquement le sommaire des pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise, la taille et la composition du Conseil et de ses comités ainsi que diverses règles et lignes directrices applicables aux administrateurs, notamment en matière d'actionnariat, de divulgation des conflits d'intérêts, de sélection et de relèvement des administrateurs. En outre, le Comité établit et supervise le processus d'évaluation de la performance et de l'efficacité du conseil d'administration, des comités, du président du conseil, des présidents des comités et des administrateurs, et il veille au maintien des programmes d'orientation et de formation continue des administrateurs.

Enfin, le Comité veille au respect du code de déontologie, à l'existence de mécanismes de communication de renseignements aux clients, et il supervise l'application d'une procédure d'examen des réclamations des clients ayant obtenu des produits ou des services au Canada.

Comité de ressources humaines du conseil d'administration

Le comité de ressources humaines (le « Comité ») assiste le conseil d'administration en examinant et en approuvant les politiques et programmes de la Banque en matière de ressources humaines et veille à ce que ceux-ci favorisent la réalisation des objectifs commerciaux de la Banque sans compromettre sa viabilité, sa solvabilité ou sa réputation. En outre, le Comité encadre les programmes de planification stratégique de la relève de la direction.

Le Comité revoit annuellement la politique salariale, le programme de rémunération globale et leur mode de distribution de même que les autres conditions d'emploi. Il s'assure de l'existence d'un programme de gestion des ressources humaines comprenant notamment un processus de recrutement, une répartition des pouvoirs décisionnels, la séparation des responsabilités fonctionnelles incompatibles, un programme de communication claire aux employés et la supervision efficace du personnel.

En outre, le Comité évalue annuellement le rendement du président et chef de la direction et il examine le rendement des hauts dirigeants et la prudence avec laquelle ils gèrent les activités de la Banque ainsi que les risques auxquels elle est exposée. Il étudie également le profil des dirigeants, les compétences requises et le plan de relève de la direction de la Banque et de ses filiales. Enfin, il révisé et approuve le mandat du comité de retraite et il reçoit et passe en revue annuellement les rapports sur les décisions dudit comité, la situation financière, les rendements des régimes de retraite et le rendement du fonds d'investissement.

Structure
organisationnelle
de la Banque
(suite)

Comité de direction

Composé du président et chef de la direction, du chef de l'exploitation, et des dirigeants responsables des principales unités d'affaires de la Banque, le comité de direction (le « Comité ») a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de suivre les initiatives stratégiques de l'ensemble du groupe de la Banque, de gérer le processus de relève des dirigeants et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés et la satisfaction de la clientèle et des actionnaires.

Le Comité s'acquitte de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances, technologie et affaires corporatives, en veillant à la mise en place et au fonctionnement des procédures et contrôles de divulgation de l'information et des procédures de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut s'assurer que la Banque respecte les obligations de divulgation prévues dans la réglementation en vigueur, et que le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances, technologie et affaires corporatives puissent produire les attestations requises.

Conformité

Cadre réglementaire

La Banque Nationale mène ses activités dans un secteur strictement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent à cette complexité puisque ses activités sont supervisées par divers organismes d'autoréglementation et autorités réglementaires.

Risque associé à la réglementation

Le risque associé à la réglementation représente la possibilité que la Banque ne se conforme pas aux lois, règles, règlements, pratiques établies et normes déontologiques applicables à ses activités à l'échelle internationale.

Le risque de réglementation est inhérent aux activités quotidiennes de l'institution et il doit donc être géré au même titre que tous les autres risques. La non-conformité à certaines exigences réglementaires pourrait avoir une incidence négative sur la réputation de la Banque et pourrait entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.

Gestion du risque de réglementation

La Banque veille à la saine gestion du risque de réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de l'entreprise relève du service de la Conformité corporative, qui a le mandat suivant :

- veiller à ce que soient en place les politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans toutes les juridictions où la Banque et ses filiales exercent leurs activités;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales;
- surveiller la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures;
- soumettre les questions pertinentes en matière de conformité au conseil d'administration de la Banque.

La Conformité corporative exerce cette surveillance à l'échelle de la Banque en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'activité de la Banque.

La Conformité corporative est un service indépendant au sein de la Banque et sa vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du comité de vérification et de gestion des risques ainsi qu'au président et chef de la direction. En vertu des pouvoirs qui lui sont confiés, la Conformité corporative peut également communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales, elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et peut exiger des employés de la Banque Nationale et de chacune de ses filiales qu'ils lui fournissent toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires sont responsables de la mise en place des mécanismes de contrôle quotidien des risques de réglementation découlant des activités dont ils ont la charge. La Conformité corporative exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que l'institution se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- identification, évaluation, communication, maintien et mise à jour des obligations réglementaires;
- identification des unités d'affaires visées par ces obligations;
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, plans correctifs et rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- surveillance indépendante de l'application des politiques et des procédures mises en place;
- rapport trimestriel au comité de vérification et de gestion des risques du Conseil sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Régie d'entreprise

La régie d'entreprise revêt une importance primordiale à la Banque, car c'est en respectant les normes qu'elle s'impose que la Banque peut, comme entreprise citoyenne, participer aux efforts déployés par les organismes de réglementation, les gouvernements et les entreprises à l'échelle mondiale afin de préserver la confiance des investisseurs dans le marché des capitaux. Dans cette optique, la transparence et la rigueur sont deux valeurs prioritaires. En effet, la Banque croit qu'il est dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de tous ses partenaires d'avoir en place des politiques et pratiques rigoureuses en matière de régie d'entreprise, d'en suivre l'évolution et d'apporter les améliorations qui s'imposent au fil du temps. À cet égard, le Conseil, secondé par ses comités et l'équipe de direction, voit à l'implantation de saines normes et pratiques de régie d'entreprise qui se conforment généralement aux pratiques entérinées par les organismes spécialisés en régie d'entreprise.

Vous êtes invités à consulter la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative aux assemblées des actionnaires 2007, qui présente une description détaillée des pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise. Vous y trouverez notamment des informations sur l'indépendance des membres du Conseil et de ses comités, de même que la version intégrale du mandat du Conseil, accompagnée d'une description des mandats de ses comités.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative aux assemblées des actionnaires 2007 est disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca ou sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Les grandes tendances économiques et leurs enjeux

Le Canada est très ouvert sur le commerce extérieur. À ce chapitre, l'économie mondiale vient de connaître trois années consécutives de forte croissance, mais elle pourrait ralentir en 2007 sous l'effet conjugué des hausses de taux d'intérêt survenues dans les principales zones économiques pour contrer les pressions inflationnistes et de la plus faible croissance des dépenses de consommation des 15 dernières années aux États-Unis.

En effet, l'enrichissement des ménages américains, nourri par la hausse rapide du prix des maisons, a ces dernières années, soutenu la progression des dépenses de consommation. Or, le repli dont souffre actuellement le secteur résidentiel risque fort d'avoir l'effet inverse. Voilà la raison pour laquelle l'économie américaine pourrait fortement ralentir l'an prochain et sa croissance économique passer de plus de 3 % en 2006 à moins de 2 % en 2007.

Il reste que les économies émergentes demeureront vigoureuses et l'on prévoit un taux de croissance de près de 4 % de l'économie mondiale en 2007. Il s'agit là d'un niveau élevé, certes, mais néanmoins en-deçà du taux de 2006, qui a frôlé les 5 %.

L'économie canadienne

Le ralentissement de l'économie américaine n'est certainement pas une bonne nouvelle pour le Canada. Toutefois, la saine gestion des finances publiques au Canada a permis des allègements fiscaux et le pays demeure le seul du G7 qui affiche un surplus budgétaire. Cette situation, à laquelle s'ajoute une inflation contenue, a permis l'application d'une politique de taux d'intérêt de 1 % inférieur aux taux appliqués aux États-Unis, ce qui a stimulé la demande intérieure.

L'effet des politiques économiques, combiné au développement des ressources énergétiques, aidera le Canada à résister au ralentissement de l'économie américaine, voire à la surpasser. La croissance économique s'établirait ainsi à 2,3 % au Canada en 2007, contre 2,7 % en 2006.

La répartition de cette croissance n'est cependant pas homogène. Le secteur manufacturier, concentré à 80 % au Québec et en Ontario, subit de plein fouet les conséquences de la vigueur de notre monnaie, de la hausse du coût de l'énergie et d'autres matières premières et de l'accroissement de la concurrence étrangère. De fait, la Chine a rejoint le Canada comme principal exportateur aux États-Unis, alors qu'elle y exportait trois fois moins il y a 10 ans.

Aussi s'attend-on à ce que ces deux provinces connaissent les plus faibles taux de croissance économique au pays, soit entre 1,5 % et 2,0 % en 2006 comme en 2007. Compte tenu du repli prononcé du secteur extérieur, ce taux de croissance est somme toute respectable.

La demande intérieure demeurera en effet vigoureuse, ce qui permettra de créer des emplois dans divers secteurs pour compenser ceux qui ont été perdus dans le secteur manufacturier. Même si le secteur de l'habitation devait prendre du recul par rapport à des niveaux records difficiles à soutenir, les investissements dans les infrastructures et l'appareil productif ainsi que les politiques publiques expansionnistes devraient stimuler l'emploi, la confiance des ménages et, par conséquent, les dépenses en biens et services.

Par ailleurs, malgré qu'il soit mis à rude épreuve, le secteur manufacturier présente toujours, dans les provinces centrales, un taux élevé d'utilisation des capacités et un faible endettement. Les difficultés auxquelles ce secteur est confronté donnent lieu à des relocalisations ou à l'abandon de certaines activités, mais ces mesures ne se sont pas traduites par un nombre accru de faillites d'entreprises.

Les enjeux pour la Banque Nationale

La Banque devra donc composer en 2007 avec un contexte économique quelque peu affaibli. Cela pourrait affecter la croissance du crédit aux particuliers, notamment les hypothèques résidentielles, mais sans altérer le rythme de croissance des activités de gestion de patrimoine et de prêts aux entreprises. L'année pourrait ainsi marquer un revirement du cycle du crédit au Canada, ce qui donnerait lieu à davantage de créances douteuses et de pertes. Advenant ce glissement éventuel, la Banque a de bonnes raisons de croire que la qualité de son crédit demeurerait néanmoins très saine de sorte que les pertes sur créances se maintiendraient à un niveau historiquement faible.

Outre une conjoncture favorable au chapitre des faillites commerciales, on note que l'endettement des ménages, en hausse d'environ 10 % en 2006, n'a pas entraîné de progression marquée du nombre de faillites personnelles. Aussi, la Banque croit-elle que sa stratégie d'expansion des activités, en s'arrimant aux tendances lourdes des marchés et de l'industrie, sans sacrifier la rigueur en matière de risque, portera fruit dans un contexte plus incertain.

L'expansion soutenue des activités de la Banque s'appuie en outre sur une stratégie de diversification régionale, qui atténue la faiblesse relative de son principal marché, le Québec. Ainsi, la Banque peut profiter de la croissance du crédit aux particuliers sur tout le territoire canadien, grâce à ses ententes de partenariats qui progressent encore rapidement. La Banque participe aussi pleinement à l'effervescence du secteur du pétrole et du gaz, comme en témoigne la croissance du crédit de son secteur de l'énergie. Cette diversification caractérise également la gestion de patrimoine dont 40 % des revenus proviennent de l'extérieur du Québec. À la contribution importante de sa filiale de courtage de plein exercice, Financière Banque Nationale, s'ajoute le succès impressionnant remporté par le compte Surintérêt d'Altamira vendu à l'échelle du pays par les multiples réseaux de conseillers en placement, un succès que l'on compte renouveler avec la famille de fonds des Portefeuilles Méritage.

Au chapitre des services aux particuliers, le vieillissement de la population constitue maintenant une tendance lourde sur le plan démographique, mais également en ce qui touche à la demande de services de gestion de patrimoine, une activité qui est, par nature, moins sensible à la conjoncture. Dans la mesure où cette activité occupe à la Banque une place relativement plus grande que chez nombre de ses concurrents, celle-ci estime que la progression attendue à cet égard pourrait amortir la baisse prévisible du rythme de croissance du crédit aux ménages et aux entreprises.

La plus grande incertitude réside dans le comportement des marchés financiers, un phénomène d'industrie qui n'est pas propre à la Banque. La fin prochaine des avantages fiscaux dont bénéficient actuellement les fiducies de revenus touchera non seulement les choix d'investissement des épargnants, mais également la manière dont les entreprises aborderont le marché public. Par ailleurs, la force d'impact de l'atterrissage de l'économie américaine influera sur le niveau et la volatilité des prix sur les marchés. La probabilité d'un recul marqué des bourses nord-américaines n'est certainement pas exclue, mais la baisse prévue des taux d'intérêt pourrait bien l'amortir.

La Banque ne pourra certainement pas éviter entièrement l'effet de ces développements économiques et financiers, mais son portefeuille d'activités devrait lui permettre de profiter des occasions qui ne manqueront pas de se présenter sur les marchés des capitaux.

En ce début d'exercice 2007, il semble que le degré de risque associé à la qualité du portefeuille et au développement des affaires ait progressé d'un cran dans le marché bancaire canadien. La Banque est consciente des incertitudes et défis qui en découlent, tout en étant confiante que sa stratégie demeure adaptée aux circonstances et que sa gestion des risques est suffisamment prudente pour éviter une importante volatilité à la baisse de ses résultats.

Vue d'ensemble

Résultats consolidés			
Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable ⁽¹⁾) (en millions de dollars)			
	2006	2005	Variation %
Revenu total	4 044	3 853	5
Charges d'exploitation	2 588	2 499	4
Contribution	1 456	1 354	8
Dotations aux pertes sur créances	77	33	133
Bénéfice avant impôts	1 379	1 321	4
Charge d'impôts	476	441	8
Part des actionnaires sans contrôle	32	25	28
Bénéfice net	871	855	2
Bénéfice dilué par action	5,13	4,90	5
Actif moyen	106 273	90 902	17
Actif pondéré en fonction du risque	47 298	46 237	2
Prêts et acceptations bancaires moyens	49 390	45 926	8
Dépôts moyens	64 193	57 090	12
Prêts douteux nets ⁽²⁾	(192)	(191)	1
Rendement des capitaux propres (RCP)	20,1 %	20,7 %	
Ratio des charges d'exploitation sur les revenus	64,0 %	64,9 %	

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

(2) Déduction faite des provisions spécifiques et générale

La Banque Nationale a connu une évolution positive et équilibrée en 2006 et a établi de nouveaux records au plan des revenus et du bénéfice net.

- Le bénéfice net est en légère hausse de 2 % et atteint 871 M\$, ce qui se traduit par un bénéfice par action de 5,13 \$, une hausse de 5 % compte tenu du rachat d'actions ordinaires.
- Les revenus progressent de 5 % pour dépasser 4 G\$.
- Une augmentation moins rapide des dépenses (4 %) que des revenus a permis de dégager une croissance de 8 % de la contribution avant pertes sur créances.

- La hausse de 44 M\$, soit 133 %, des dotations aux pertes sur créances est surtout attribuable au renversement de 42 M\$ de la provision générale pour risque de crédit en 2005.
- Les pertes spécifiques ne progressent que de 2 M\$ pour s'établir à 77 M\$, une hausse de 3 %, soit moins rapidement que la croissance de 8 % de la moyenne des prêts et acceptations bancaires; le ratio des pertes sur créances est stable à 0,16 %. De même, les prêts douteux bruts représentent moins de 6 % de l'avoir tangible.
- La bonne tenue de la qualité du crédit se manifeste aussi par un excédent stable de 192 M\$ des provisions sur les prêts douteux.

Profil de risque		
Pertes sur créances et prêts douteux (en millions de dollars)	2006	2005
Pertes spécifiques sur créances	77	75
Pertes sur créances en % des prêts et acceptations bancaires ⁽¹⁾	0,16 %	0,16 %
Prêts douteux nets	116	117
Prêts douteux bruts en % de l'avoir tangible	5,9 %	6,8 %
Provisions spécifiques en % des prêts douteux	50,4 %	54,9 %
Provision générale	308	308
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(192)	(191)

(1) Avant renversement de la provision générale

Prise en compte d'éléments particuliers

Tant l'exercice 2006 que l'exercice précédent contiennent des éléments particuliers – comme le renversement de la réserve générale de 42 M\$ en 2005 – qui masquent en partie l'évolution fondamentale des affaires.

- Ces divers éléments ont eu un impact positif après impôts de 52 M\$ en 2005 et de 14 M\$ en 2006. Leur exclusion réduit le bénéfice de l'exercice à 857 M\$, lequel affiche néanmoins une croissance de 7 % sur une base comparable.
- Ce redressement, utile pour mieux apprécier la progression des activités de la Banque, se traduit aussi par une croissance de 10 % du bénéfice par action, un niveau se situant au haut de la fourchette cible de 5 à 10 %.

Bénéfice avant éléments particuliers ⁽¹⁾						
Exercice terminé le 31 octobre						
	En millions de dollars			En dollars par action		
	2006	2005	Variation	2006	2005	Variation
Bénéfice avant éléments particuliers ⁽¹⁾	857	803	7 %	5,05	4,58	10 %
Réduction de la provision générale	–	27		–	0,17	
Cession de placements Amérique du Sud	–	25		–	0,15	
Cession de la gestion de l'actionnariat	5	–		0,03	–	
Gain MasterCard Inc.	9	–		0,05	–	
Bénéfice net selon les états financiers	871	855	2 %	5,13	4,90	5 %

(1) Mesure non conforme aux PCGR, consulter la mise en garde à la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

Objectifs, résultats et rendement total à l'actionnaire

La Banque Nationale a de nouveau connu un excellent exercice. En effet, les revenus ont progressé à un rythme semblable au taux de croissance de l'économie canadienne, soit 5 %. Le rendement des capitaux propres atteint 20 % tandis que la croissance du bénéfice par action a été soutenue par des gains de productivité et un niveau de pertes sur créances encore très favorable. Malgré de nouveaux rachats d'actions et un accroissement du taux de versement des dividendes, la capitalisation demeure excellente, si bien que tous les objectifs financiers ont été atteints ou dépassés.

Objectifs et résultats 2006

	Objectifs 2006	Résultats 2006
Croissance du bénéfice par action ⁽¹⁾	5 % - 10 %	10,3 %
Rendement des capitaux propres	16 % - 18 %	20,1 %
Ratio de capital de base	Plus de 8,5 %	9,9 %
Ratio de versement des dividendes	35 % - 45 %	38 %

Pour l'exercice 2007, la Banque a révisé certains de ses objectifs cibles. Le rendement cible des capitaux propres passe de 16-18 % à 16-20 % tandis que le ratio visé de versement des dividendes est augmenté à 40-50 %.

Objectifs 2007

	Objectifs 2007
Croissance du bénéfice par action ⁽¹⁾	5 % - 10 %
Rendement des capitaux propres	16 % - 20 %
Ratio de capital de base	Plus de 8,5 %
Ratio de versement des dividendes	40 % - 50 %

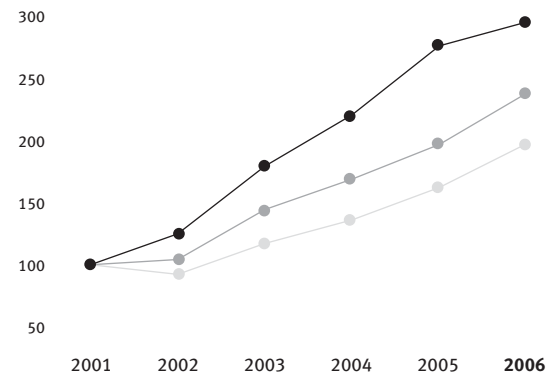
(1) Excluant les éléments particuliers

En 2006, le rendement total de l'action ordinaire de la Banque a atteint 7 %. Depuis cinq ans, les actionnaires de la Banque Nationale ont bénéficié d'un rendement total moyen de 24 %, et ce résultat tient compte de l'augmentation du cours de l'action et du réinvestissement des dividendes. Ce rendement quinquennal est supérieur à celui des banques dans leur ensemble (19 %) et au rendement de chacune des cinq autres grandes banques. Par contre, ces concurrents ont rattrapé en partie leur retard en 2006, l'indice sectoriel des banques et l'indice composite du marché progressant de 21 % et 22 % respectivement.

Rendement de l'action de la Banque Nationale

Indice de rendement au 31 octobre (2001 = 100)

● BNC ● S&P/TSX Banques ● S&P/TSX



Répartition géographique des revenus

Au cours du dernier exercice, 64 % des revenus de la Banque proviennent de la clientèle au Québec, 27 % de celle des autres provinces et 9 % d'activités menées à l'étranger, ou encore non allouées car découlant des marchés financiers. Il y a peu de changement par rapport à l'exercice précédent si ce n'est une légère augmentation de l'importance relative des revenus provenant des provinces autres que le Québec dans le secteur des Marchés financiers.

C'est au sein de la clientèle des particuliers et des entreprises que l'importance relative du Québec est la plus élevée. Le secteur de la Gestion de patrimoine contribue grandement à la diversification des revenus dont 40 % proviennent de l'extérieur du Québec, surtout issus des activités de Financière Banque Nationale et d'Altamira. De même en est-il du secteur des Marchés financiers où 52 % des revenus résultent d'activités sur les marchés financiers mondiaux.

Répartition géographique des revenus

Exercice terminé le 31 octobre

(en % des revenus, en équivalent imposable⁽¹⁾)

	Québec		Autres provinces		Autres ⁽²⁾	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Particuliers et entreprises	82 %	82 %	17 %	18 %	1 %	– %
Gestion de patrimoine	59 %	59 %	40 %	40 %	1 %	1 %
Marchés financiers	17 %	22 %	31 %	26 %	52 %	52 %
Total	64 %	64 %	27 %	26 %	9 %	10 %

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

(2) Activités internationales et non allouées

Une gestion de capital résolument orientée vers l'actionnaire

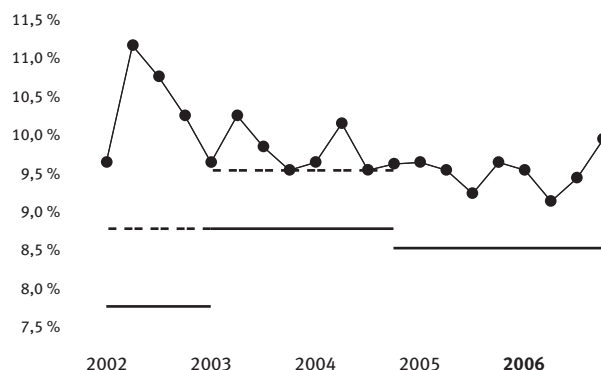
La gestion du capital est un élément clé de la gestion financière de la Banque Nationale. Elle s'appuie autant sur les obligations réglementaires de la Banque que sur les objectifs d'entreprise liés à son plan d'affaires et aux attentes de ses actionnaires.

Le capital d'une banque couvre les risques de ses diverses activités comme des pertes sur créances, une évolution défavorable des marchés financiers ou des événements négatifs comme de mauvaises décisions en matière d'exploitation. Bien que les mesures réglementaires ne prennent actuellement en compte que les risques de crédit et de marché, la Banque alloue dans le cadre de sa gestion interne, un montant en capital aux risques opérationnels et d'affaires, devançant de la sorte les règles qui prévaudront à l'entrée en vigueur de l'Accord de Bâle II.

Dans sa gestion du capital, la Banque tient aussi compte de l'évolution des bénéfices, des attentes du marché, ainsi que de la croissance des affaires. Depuis l'exercice 2005, la Banque a modifié la manière de fixer sa cible de capitalisation et n'établit maintenant qu'un niveau minimum de 8,5 %. Au cours des 16 derniers trimestres, le ratio de capital de base a oscillé entre 9,1 % et 10,2 % pour s'établir à 9,9 % à la fin de l'exercice 2006.

Ratio de capital de base

● Ratio - - - - haut de la cible — bas de la cible



En 2006, le bénéfice net disponible de 850 M\$ a constitué 91 % du capital de base additionnel. Cette source a été complétée par l'émission d'un instrument novateur de 225 M\$, un véhicule très efficace du point de vue des coûts. Par ailleurs, la prise en compte des entités à détenteurs de droits variables est à l'origine de l'essentiel des variations des participations minoritaires en 2005 et 2006.

Sources et utilisation du capital de base		
(en millions de dollars)		
	2006	2005
Bénéfice net disponible	850	829
Actions privilégiées	—	25
Instruments novateurs	225	—
Participations minoritaires	(140)	117
Sources de capital	935	971
Dividendes sur les actions ordinaires	320	286
Rachats d'actions ordinaires nets des émissions	259	166
Augmentation de l'actif pondéré pour le risque	102	519
Augmentation du ratio de capital de base	142	—
Autres	112	—
Utilisation de capital	935	971

Quant à l'utilisation du capital, 38 % du bénéfice net disponible a été distribué sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente un montant de 320 M\$. Le rachat net de 3,7 millions d'actions ordinaires, une autre manière de remettre du capital aux actionnaires, a totalisé 259 M\$, soit 93 M\$ de plus qu'en 2005. En raison du ralentissement de la croissance de l'actif pondéré en fonction du risque, le maintien du ratio de capital de base n'a requis que 102 M\$ de capital, contre 519 M\$ au précédent exercice. Enfin, 142 M\$ ont servi à l'augmentation du ratio de capital de base, passé de 9,6 % à 9,9 %.

Valeur ajoutée pour l'actionnaire et ventilation du capital économique

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)

	2006	2005	Variation %
Capital	4 238	4 013	6
Bénéfice net disponible	850	829	3
Coût du capital	466	441	6
Valeur ajoutée pour l'actionnaire	384	388	(1)
Capital économique alloué	2 921	2 780	5
Capital économique non alloué	1 317	1 233	7
Capital alloué par secteur			
Particuliers et entreprises	1 411	1 324	7
Gestion de patrimoine	239	235	2
Marchés financiers	1 131	1 042	9
Autres	140	179	(22)
Capital alloué par type de risque			
Risque de crédit	1 539	1 466	5
Risque de marché	550	535	3
Risque opérationnel	832	779	7

La Banque a pris soin de conserver un sain équilibre entre des rendements élevés aux actionnaires et le maintien d'un niveau de capital plus que suffisant pour soutenir ses activités. Le capital moyen a donc progressé de 6 % en 2006 pour atteindre 4,2 G\$. Quant à la valeur ajoutée pour ses actionnaires, c'est-à-dire le bénéfice net disponible duquel est retranché un coût de capital de 11 %, elle s'établit à 384 M\$.

Un capital économique est également attribué aux différents portefeuilles et activités – et ultimement aux différents secteurs – en fonction du niveau de risque de chacun. Trois types de risques – le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel – sont formellement évalués au moyen de méthodes similaires à celles qui détermineront le capital réglementaire au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord de Bâle II. Ces risques sont présentés en détail aux pages 52 à 57. Selon cette méthodologie, environ deux tiers du capital est alloué; ceci signifie que la Banque a davantage de capital que ce qui serait requis pour respecter les critères de solvabilité qui sous-tendent la notion de capital économique.

Au total, le capital alloué a augmenté de 5 %, ce qui reflète la croissance des activités au cours de l'exercice, en particulier au sein des secteurs des Particuliers et entreprises (7 %) et des Marchés financiers (9 %). Malgré une progression de 8 % des prêts et acceptations bancaires, le capital alloué au risque de crédit a été augmenté seulement de 5 %, le résultat d'une migration du portefeuille vers des prêts moins risqués en raison de leur nature – comme les prêts avec une garantie hypothécaire – ou en raison de la solidité financière de l'emprunteur.

La Banque a donc géré activement son capital et ses risques au cours de l'exercice. Elle a poursuivi sa démarche d'amélioration de ses activités et de son portefeuille de prêts et valeurs, de manière à dégager des résultats plus prévisibles, et donc de meilleure qualité, dans l'immédiat et au cours des prochaines années. Dans la foulée des derniers exercices, une part élevée des bénéfices et de la valeur créée a été remise aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions, tout en renforçant la solidité financière de l'entreprise et sa capacité de croître et de se diversifier.

Analyse sectorielle Mixte d'affaires

La Banque Nationale segmente ses résultats en trois grands secteurs.

- Le secteur des Particuliers et entreprises offre les services de transactions, accorde le financement et propose des solutions d'épargne et d'investissement à la clientèle bancaire. Ces produits sont offerts par une force de vente et de service de proximité dans les succursales bancaires et les bureaux de prêts commerciaux. Ils sont également accessibles par l'intermédiaire des nombreux moyens de transiger à distance et des réseaux alternatifs.
- Le secteur de la Gestion de patrimoine conçoit et gère les modes d'épargne et d'investissement destinés à la clientèle bancaire, ainsi qu'aux clients issus des filiales spécialisées comme Financière Banque Nationale, Altamira et ceux de tierces parties.
- Enfin, le secteur des Marchés financiers répond principalement aux besoins des grandes entreprises et des institutions. Il mène ses activités sur les marchés des capitaux pour le compte de sa clientèle et pour le compte de la Banque.

Le secteur des Particuliers et entreprises est de loin le premier en importance. Il génère en effet un peu plus de 50 % des revenus, du bénéfice net et des besoins en capitaux de la Banque. Quant à la Gestion de patrimoine, elle a pour caractéristique d'exiger moins de capital; ce secteur produit 21 % des revenus et 16 % du bénéfice net, alors que 9 % seulement du capital économique lui est alloué. Au total, les relations d'affaires avec les particuliers et les PME procurent 74 % des revenus et 69 % du bénéfice net.

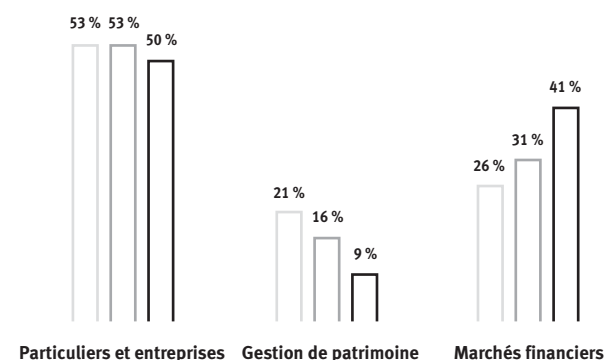
Enfin, en raison du risque de marché auquel il est exposé et de ses activités de financement des grandes entreprises, le secteur des Marchés financiers utilise 41 % du capital alloué. En contrepartie, des frais d'exploitation relativement faibles lui permettent de dégager environ le tiers du bénéfice net, avec le quart des revenus de l'ensemble des secteurs.

Le revenu total et le bénéfice net de la Banque Nationale proviennent donc d'activités et de sources diverses, chacune avec une dynamique propre de marché et un profil de risque distinct.

Mixte d'affaires

Exercice terminé le 31 octobre 2006

□ Revenu total □ Bénéfice net □ Capital économique



Particuliers et entreprises

Le secteur des Particuliers et entreprises a pour mission d'offrir à sa clientèle l'ensemble des produits et services financiers de la Banque, par l'entremise de son réseau de succursales et de ses nombreux points de service physiques ou à distance, ou par l'intermédiaire d'un vaste réseau de partenaires couvrant l'ensemble du pays. Il est donc en mesure de répondre aux besoins d'une clientèle variée à la grandeur du pays.

Résultats par secteur d'activité – Particuliers et entreprises			
<i>Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable⁽¹⁾) (en millions de dollars)</i>			
	2006	Variation	
		2005	%
Revenu net d'intérêts	1 367	1 299	5
Revenus autres que d'intérêts	806	749	8
Revenu total	2 173	2 048	6
Charges d'exploitation	1 329	1 265	5
Contribution	844	783	8
Dotations aux pertes sur créances	121	117	3
Bénéfice avant impôts	723	666	9
Charge d'impôts	244	223	9
Bénéfice net	479	443	8
Actif moyen	47 379	43 956	8
Actif pondéré en fonction du risque	29 710	28 808	3
Dépôts moyens	30 669	29 947	2
Prêts et acceptations moyens	46 638	43 235	8
Prêts douteux nets	94	88	7
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations	0,2 %	0,2 %	
Ratio des charges sur le revenu	61,2 %	61,8 %	

Le bénéfice net du secteur des Particuliers et entreprises a atteint 479 M\$ au cours de l'exercice 2006, ce qui représente une croissance de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Les revenus ont augmenté de 6 %, pour s'élever à 2,2 G\$, à la faveur d'une croissance équilibrée du revenu net d'intérêts et des revenus d'autres sources. Cette hausse des affaires découle essentiellement de l'augmentation des prêts, des produits d'investissement et des activités de change auprès des entreprises. Le contrôle efficace des charges d'exploitation et la faible augmentation des dotations aux pertes sur créances ont pour leur part activement contribué à la croissance de la rentabilité. Des gains d'efficacité ont été réalisés, comme en témoigne la baisse du ratio des charges sur le revenu, passé de 61,8 % en 2005 à 61,2 % au 31 octobre 2006. Par ailleurs, les prêts douteux nets sont en hausse de 7 % et les dotations aux pertes sur créances d'à peine 3 %, en raison de la croissance des affaires.

Ces excellents résultats découlent de la réussite d'une stratégie de croissance basée sur la satisfaction de la clientèle, la motivation du personnel et le développement de ses compétences, ainsi que sur la progression de produits performants qui répondent aux attentes du marché. Il s'agit d'autant de facteurs qui, lorsque combinés, génèrent une valeur accrue pour les clients et les actionnaires.

Comme son nom l'indique, ce secteur regroupe les deux grandes activités que sont les Services aux particuliers et les Services aux entreprises.

Services aux particuliers

Revenu total des Services aux particuliers	
<i>Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable⁽¹⁾) (en millions de dollars)</i>	
2006	1 430
2005	1 338
Variation du revenu total	6,9 %
Crédit	1,0 %
Transactions	8,8 %
Assurances	23,8 %
Placements et investissements	9,3 %

Les Services aux particuliers offrent des solutions adaptées en matière d'opérations financières, d'emprunts, de cartes de crédit, d'assurance, d'épargne ou d'investissement, en vue d'aider leur clientèle à atteindre ses objectifs financiers.

Les Services aux particuliers, ce sont plus de 8 500 employés qui desservent près de 2,5 millions de clients au Canada dans un réseau de 451 succursales, 801 guichets automatiques et une infrastructure de services virtuels répondant à la réalité d'aujourd'hui.

Ce service a enregistré une croissance ferme de ses revenus au cours de l'exercice. Le revenu total a augmenté de 6,9 %, entraîné par l'augmentation soutenue des revenus de transaction (8,8 %), des activités de placement et d'investissement (9,3 %) ainsi que des revenus d'assurances (23,8 %). La croissance de ces activités découle de priorités établies en vue de développer activement des sources de revenus stables qui ne sont pas reliées au risque de crédit. Cela se traduit par une diversification accrue des revenus, les activités de crédit ne représentant que 42 % de ceux-ci, soit une diminution de 3 % par rapport à 2005.

Afin de faciliter la compréhension des activités de la Banque, l'information qui suit présente de façon distincte les quatre principales activités des Services aux particuliers : crédit, transactions, assurances, et placements et investissements. Ces activités sont néanmoins intégrées dans une approche globale, centrée sur les besoins du client et visant à lui présenter des solutions financières complètes.

Crédit

Le crédit regroupe l'ensemble des prêts aux particuliers, y compris les hypothèques, les marges et cartes de crédit, ainsi que les ententes de distribution, notamment celles qui sont conclues dans le cadre des partenariats.

Poussé par la vigueur de l'économie et les efforts accrus de développement des affaires, le volume des activités de crédit aux particuliers a crû de 7,0 % en 2006. La hausse la plus marquée a été réalisée dans la catégorie des prêts garantis par des actifs, où les marges de crédit hypothécaires (la solution Tout-En-Un) ainsi que les prêts investisseurs (des prêts aux fins d'investissement dans le cadre des partenariats) ont crû fortement.

Le dernier exercice a été marqué par une forte concurrence en matière de prêts hypothécaires au Canada. La marge nette d'intérêts a ainsi baissé de 11 points de base. La Banque a réagi en deux temps à ce contexte où s'exerçaient de fortes pressions à la baisse sur la tarification des produits et sur les critères d'octroi des prêts. D'une part, elle a conservé au fil des ans les mêmes critères d'octroi des prêts hypothécaires, ce qui a permis de maintenir une faible exposition aux risques de crédit du marché spéculatif des logements en copropriété.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

D'autre part, la Banque a privilégié l'amélioration d'outils de crédit novateurs, comme la populaire marge de crédit hypothécaire Tout-En-Un, qui comporte une meilleure rentabilité que les produits traditionnels. Ce produit offre les caractéristiques d'un compte universel, puisque le client peut non seulement y transférer l'ensemble de ses prêts personnels et hypothécaires, mais aussi l'utiliser de manière tout à fait transparente comme un compte de transactions à faibles frais d'utilisation. L'ajout en 2006 de la possibilité de fractionner le produit en de multiples tranches, notamment pour des fins fiscales, a fait du Tout-En-Un un outil complet de gestion financière. Le produit est également devenu plus accessible, puisque les clients admissibles peuvent maintenant financer jusqu'à 90 % de la valeur marchande de leur propriété, au lieu de 75 % auparavant.

Volumes de crédit aux particuliers, incluant la titrisation

Au 31 octobre 2006

(en millions de dollars)

Total du crédit aux particuliers	33 346	
Variation annuelle	7,0	%
Crédit garanti	27 205	
Variation annuelle	8,6	%
Prêts hypothécaires résidentiels assurés	(0,3)	%
Prêts hypothécaires résidentiels conventionnels	10,8	%
Marges de crédit personnelles hypothécaires	34,4	%
Total crédit hypothécaire	6,5	%
Prêts investisseurs	62,8	%
Autres prêts aux particuliers	6 141	
Variation annuelle	0,2	%
Avances sur cartes de crédit	2,2	%
Marges de crédit régulières	1,6	%
Autres prêts	(3,7)	%

La Banque est l'une des institutions financières les plus avancées en matière de conception et de production de produits financiers destinés aux réseaux de distribution gérés par des tiers. En 2006, plus de 25 % de la hausse de volume des Services aux particuliers est attribuable au succès de ces ententes et au travail efficace des quelque 10 000 conseillers des entreprises qui distribuent ses produits et services. De plus, ces partenaires rejoignent principalement une clientèle que ne desservait pas la Banque en raison de sa situation géographique, or il s'agit là d'une clientèle de choix qui offre un profil de risque meilleur que la moyenne.

Les ententes de distribution conclues ces dernières années avec des compagnies de la Corporation financière Power, certaines associations ou grandes compagnies d'assurances, ont produit d'excellents résultats et confirment la pertinence de ce volet de la stratégie de développement de nouveaux marchés hors Québec. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006, les prêts aux fins d'investissement dans le cadre de ces ententes ont enregistré une croissance de 62,8 %.

Au chapitre des prêts non garantis par des actifs, mais qui reposent sur la santé financière de l'emprunteur, les gains proviennent des cartes de crédit et des marges de crédit. La baisse de 3,7 % des autres prêts est un reflet de la stratégie visant à privilégier l'emploi du crédit rotatif comme mode de financement.

La Banque compte parmi les plus grands émetteurs de cartes MasterCard sur le marché canadien. Au cours de l'été, une carte courante avec un style adapté au marché des jeunes adultes a été lancée. Cette carte MasterCard présente tous les avantages de la carte Régulière existante, en plus d'un style unique et branché – la première carte MasterCard verticale au Canada – qui permet aux jeunes de se démarquer. Grâce aux stratégies déployées afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des cartes, nous avons enregistré une augmentation de 4 % des achats et avances de fonds portés aux comptes.

Au total, les prêts garantis par des actifs représentent 82 % du total des crédits accordés aux particuliers, et les autres prêts, 18 %.

Transactions

Le succès financier d'une banque passe davantage par le développement de relations de confiance durables que par une stratégie d'acquisition de clientèle se fondant uniquement sur les prix les plus bas. C'est pourquoi la Banque Nationale propose à ses clients toute une gamme de produits et services et des forfaits, des plus économiques aux plus élaborés, qui répondent aux attentes diverses des clients. Ceux-ci peuvent donc opter pour des solutions qui correspondent à leurs habitudes de consommation, à la fréquence de leurs transactions de même qu'à la manière de les exécuter.

À la mi-année, la Banque a modifié les paramètres de son offre de service gratuite destinée aux clients âgés de 60 ans et plus et a lancé le programme bancaire Perspectives. Ce changement nécessaire dans le contexte du vieillissement de la population, préviendra l'érosion à long terme des revenus de transactions.

Entre octobre 2005 et octobre 2006, le volume moyen de dépôts de transactions a augmenté de 2,6 %. La hausse des taux d'intérêt au cours de l'année a favorisé l'accroissement de la marge nette d'intérêts sur les dépôts, soit 37 points de base, ce qui a en partie compensé la diminution de la marge sur les prêts.

En ce qui a trait aux transactions électroniques, la tendance amorcée depuis la percée d'Internet s'est maintenue en 2006. On constate à nouveau une augmentation du nombre total de transactions et une migration de celles-ci vers les canaux d'accès à distance. Le nombre de transactions s'est accru de 28 % depuis cinq ans pour totaliser 315 millions en 2006. De ce nombre, les opérations électroniques⁽¹⁾ ont poursuivi leur ascension et se chiffrent aujourd'hui à 276 millions, soit 88 % du total des transactions. Les opérations effectuées par Internet, qui représentaient 2 % des opérations en 2001, s'élèvent aujourd'hui à 6 % du total.

Par ailleurs, la Banque a de nouveau enregistré des résultats favorables cette année dans la prévention des fraudes sur cartes de débit, en démontrant une bonne maîtrise de ses pertes et en minimisant les effets pour sa clientèle.

Le portail www.bnc.ca, qui offre aux clients un accès simplifié et fiable aux produits et services de la Banque, continue lui aussi de gagner en popularité. De nouvelles améliorations y ont été apportées, ce qui facilite le choix des produits et services offerts par la Banque et favorise ainsi une satisfaction accrue de la clientèle. En 2006, le nombre de clients enregistrés à la partie transactionnelle du site a augmenté de 14 %.

(1) Transactions autres qu'au comptoir et par chèques

Assurances

Assurances Banque Nationale offre une gamme complète de produits d'assurance par l'intermédiaire de trois filiales qui contribuent à la rentabilité globale de la Banque. Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie est une entreprise dont l'essentiel des activités couvre les produits d'assurance reliés aux instruments de crédit (cartes de crédit, prêts hypothécaires et prêts à la consommation). Assurances générales Banque Nationale inc., pour sa part, se spécialise dans la vente directe d'assurance automobile et d'assurance habitation. Enfin, Cabinet d'assurance Banque Nationale inc. est notre cabinet de courtage qui offre des produits d'assurance de personnes aux particuliers et aux entreprises.

Les revenus d'Assurances Banque Nationale ont progressé de 23,8 % en 2006, en tenant compte de gains sur valeurs mobilières. La hausse des primes souscrites et des commissions au sein des trois filiales d'assurance explique cette forte croissance des revenus. Les primes d'assurance prêt et d'assurance paiement sur cartes de crédit d'Assurance-vie Banque Nationale ont crû respectivement de 8 et 10 %. Pour sa part, en 2006, Assurances générales Banque Nationale a dépassé le cap des 100 000 véhicules ou emplacements assurés, une augmentation de 16 % en un an, à la faveur du succès enregistré en assurance habitation. Cette offre avait été lancée en avril 2005. L'entreprise continue de bénéficier d'une excellente reconnaissance et elle figure parmi les assureurs les plus consultés au Québec.

Placements et investissements

En ce qui concerne le placement et l'investissement, le réseau de succursales agit comme distributeur d'une gamme étendue de produits qui se divisent en deux catégories. La première regroupe les produits de dépôts, enregistrés ou non, dont les revenus sont comptabilisés en quasi-totalité dans le secteur des Particuliers et entreprises. La deuxième réunit les véhicules d'investissement et les services qui sont généralement offerts par des filiales comprises dans le secteur de la Gestion de patrimoine. Pour cette seconde catégorie de produits, le réseau de succursales touche une commission de distribution ou de référencement.

Au chapitre des dépôts, l'exercice a été caractérisé par un intérêt accru des épargnants pour les certificats de placement garanti à taux fixe. Ceux-ci ont représenté plus de 30 % des entrées nettes de produits de placement au sein du réseau de succursales cette année, un mouvement qui s'est accompagné d'une amélioration de la rentabilité sur ces produits attribuable à la hausse des taux d'intérêt.

Quant aux produits conçus par des filiales, les Portefeuilles stratégiques et le programme Gestion privée de placement (GPP) sont demeurés les principales sources des ventes de produits de placement découlant de référencements par les succursales. L'actif à long terme des Portefeuilles stratégiques a progressé de 31 % pour s'établir à 3,5 G\$. La croissance de l'actif du programme GPP a également été vigoureuse en cours d'année, grâce notamment à l'apport des succursales.

Dans le but de parfaire leur offre, les succursales distribuent depuis le 15 mai 2006, les nouveaux portefeuilles de revenu élaborés par Placements Banque Nationale inc. (PBN). Ces produits sont offerts selon un mode de distribution variable ou de distribution fixe afin de répondre le mieux possible aux besoins de liquidités des clients.

La vente et la distribution de ces produits de placement sont assurées par nos directeurs des Services financiers ou nos banquiers personnels. À ce personnel traditionnel en succursale s'ajoute une équipe de vente

spécialisée, l'équipe de Gestion personnalisée Banque Nationale, qui est composée de planificateurs financiers. Ce groupe déployé dans les succursales a pour mission de développer le marché de la gestion de l'épargne d'une clientèle bien nantie et se pose comme le point d'articulation de l'offre de services-conseils à valeur ajoutée en gestion de patrimoine. Plus de 300 de ces conseillers sont aujourd'hui à l'œuvre. Dans le cadre de leur offre intégrée de services, les planificateurs financiers peuvent répondre aux besoins en matière de transactions et de crédit, et se rendent à leur demande chez les clients. La détention directe de titres peut se faire par référencement à Courtage direct Banque Nationale inc. (CDBN) ou à un courtier des Services aux particuliers de Financière Banque Nationale. L'équipe spécialisée des *conseillers placement retraite* offre une gamme de services adaptés aux besoins liés à la retraite.

La Banque offre également le Service bancaire privé conçu pour une clientèle très bien nantie et financièrement active, dont les besoins sont plus complexes et qui préfère laisser la gestion de ses affaires financières à des spécialistes.

Enjeux

- **Augmenter les revenus de nature récurrente**
Afin d'accroître ses revenus à un rythme plus rapide que l'ensemble de l'économie, la Banque doit mettre en place des initiatives à fort potentiel de revenu et offrant d'excellentes perspectives de rentabilité.
- **Fidéliser la clientèle**
L'intensification de la concurrence pose un défi particulier en matière de rétention de clientèle, celle-ci étant toujours plus exigeante et faisant l'objet d'une sollicitation intense de la part d'intermédiaires traditionnels ou spécialisés.
- **Accroître l'efficacité opérationnelle**
Le maintien d'une croissance des dépenses inférieure à celle des revenus constitue un enjeu central afin d'augmenter la rentabilité de la Banque dans un contexte d'alourdissement du fardeau réglementaire et de multiplication des canaux de distribution de produits et services à la clientèle.

Stratégies et réalisations

- **Développer de nouveaux marchés**
 - *Maximiser les acquis des ententes de partenariats.* Le programme de partenariats, dont le volume de prêts atteint 2,6 G\$ et les revenus augmentent beaucoup plus vite que les coûts, a atteint la masse critique lui permettant de contribuer à la rentabilité globale de la Banque. L'application méthodique du plan de développement centré sur la qualité du service et des solutions proposées, permettra à la Banque d'augmenter cette contribution, de diversifier encore plus ses revenus et de rejoindre une toute nouvelle clientèle.
 - *Prioriser le développement des activités d'assurance.* Grâce à son expertise en matière de distribution, à son savoir-faire et à sa notoriété, le groupe Assurances Banque Nationale est bien placé pour proposer des solutions d'assurance attrayantes à une vaste clientèle de particuliers et d'entreprises. Au cours de 2006, Cabinet d'assurance Banque Nationale inc. a entrepris des activités de distribution d'assurance collective tandis qu'Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie a augmenté le taux d'adhésion de la clientèle aux contrats d'assurance prêt et d'assurance paiement sur cartes de crédit. Assurances générales Banque

Nationale inc. a, quant à elle, abaissé son taux de sinistralité tout en développant rapidement ses activités d'assurance habitation et automobile.

- *Accroître la présence au sein de communautés culturelles.* Grâce à sa présence marquée en milieu urbain et à l'expérience acquise auprès des communautés culturelles, la Banque est en mesure d'effectuer un rapprochement plus poussé avec ces dernières.
- **Comblent davantage les attentes des clients**
 - *Pousser encore plus avant la qualité de service.* Depuis l'année 2001, la satisfaction globale de la clientèle des particuliers a augmenté de manière soutenue grâce à l'attention particulière dévolue à la qualité de l'expérience client.
 - *Moduler l'offre de service en fonction des besoins.* La Banque déploie actuellement de grands efforts pour mieux connaître ses différents groupes de clients, afin de leur proposer des produits et services encore mieux adaptés à leur situation et d'optimiser sa relation avec chacun. Le succès de l'offre présentée aux professionnels de la santé illustre bien le potentiel d'une telle approche.
 - *Simplifier la vie des clients.* La marge hypothécaire complète Tout-En-Un et la toute récente marge de crédit REER sont de bons exemples de solutions qui ont simplifié la vie des clients à un coût avantageux. Le premier a permis de regrouper en un seul endroit différents types de produits et le second d'éliminer presque complètement l'obligation de soumettre annuellement une nouvelle demande de crédit.
- **Devenir l'institution financière principale d'un maximum de clients**
 - *Accroître le nombre de produits détenus par client.* Le dynamisme des divers réseaux de conseillers s'est traduit par une augmentation du nombre de produits détenus par client, la hausse variant de 2 % à 6 % selon le type de clientèle en l'espace d'un an, poursuivant ainsi une tendance pluriannuelle. Une plus grande synergie entre les différents secteurs de la Banque de même qu'un personnel compétent et bien formé expliquent ce succès croissant.
 - *Proposer des solutions intégrées.* Avec des croissances respectives de 34 % et 31 % en un an, la marge de crédit hypothécaire Tout-En-Un et les Portefeuilles stratégiques à long terme démontrent bien la pertinence de solutions complètes permettant de bâtir des relations durables avec ses clients.
 - *Assigner chaque conseiller au bon client.* La Banque compte plus de 600 conseillers exclusivement consacrés au développement de la clientèle bancaire aisée et bien nantie, et est mieux placée que jamais pour répondre à des besoins de plus en plus complexes, et ainsi devenir le principal gestionnaire de retraite de cette clientèle de choix.
- **Adopter les meilleures pratiques et les meilleurs outils de gestion et de vente**
 - *Déployer les meilleurs outils technologiques.* L'implantation du logiciel Gestion Opportunité Client, complétée en 2006, facilite grandement le travail de vente des conseillers du réseau d'affaires bancaires, grâce à une connaissance intégrée du client et au traitement électronique des affaires.
 - *Automatiser davantage afin d'accroître la qualité des opérations et la rapidité de service.* Au cours de l'exercice, le nombre d'abonnés aux solutions bancaires par Internet s'est accru de 14 %, ce qui a entraîné une hausse de plus de 5 points de pourcentage du taux de pénétration des marchés des détenteurs de comptes d'opérations.
 - *Préserver l'équilibre entre la vente et le service.* La promotion d'une culture de vente dynamique, tout en favorisant une migration vers

une entreprise centrée sur le client exige une grande finesse d'exécution. Ces efforts donnent de bons résultats, comme en témoigne l'augmentation de 26 % en cinq ans du nombre de clients particuliers « très satisfaits » du service offert à la Banque Nationale.

Services aux entreprises

Les Services aux entreprises ont pour mission d'être un chef de file au Québec et dans certains créneaux au Canada, en misant sur l'innovation, la proactivité et l'expertise multiple. Ainsi, la clientèle commerciale de la Banque peut compter sur 70 centres de services et un réseau de 451 succursales desservant près de 150 000 clients. L'offre de service de la Banque répond aux besoins des entreprises par une vaste gamme de solutions et de produits spécialisés, et ce pour toutes les étapes de leur développement.

Revenu total des Services aux entreprises			
Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable ⁽¹⁾) (en millions de dollars)			
	2006	2005	Variation %
Activités de crédit	348	340	2
Petites entreprises	81	81	–
Commercial	236	232	2
Énergie	31	27	15
Activités autres que de crédit	395	370	7
Total	743	710	5

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

Le revenu total des Services aux entreprises a augmenté de 5 % en 2006, pour atteindre 743 M\$. La progression de 2 % des revenus tirés d'activités de crédit est attribuable à la croissance du volume de prêts, qui a cependant été mitigée par le fléchissement de leur marge nette d'intérêts. Ce sont les activités autres que de crédit, moins sensibles aux variations des cycles économiques, qui ont affiché les plus fortes hausses de revenus, à la faveur de l'augmentation de 22 % des revenus de change, de 8 % des services internationaux et de 5 % des dépôts.

Dans l'ensemble, les revenus découlant des activités autres que de crédit ont augmenté de 7 % au cours de l'exercice 2006 et ont contribué à hauteur de 53 % au revenu total du secteur. Cette proportion est de 1 % plus élevée que l'an dernier et reflète la stratégie d'accroître les activités ne comportant pas de risque de crédit.

Afin de faciliter la compréhension des activités de la Banque, l'information qui suit présente séparément les activités de crédit et les autres activités. Celles-ci sont néanmoins intégrées dans une approche globale, centrée sur les besoins de la clientèle et visant à lui proposer une solution financière intégrée.

Activités de crédit

Au Québec, la Banque Nationale accorde environ 40 % des prêts consentis aux entreprises par des institutions bancaires. Ces dernières années, les Services aux entreprises ont mis davantage d'accent sur l'amélioration de la rentabilité de chacune des relations d'affaires en étant très rigoureux dans l'acceptation des demandes de crédit et en s'assurant que la tarification corresponde à la valeur des produits et services et au risque couru.

Les revenus issus des prêts aux entreprises de taille moyenne ont augmenté de 2 % au cours de l'exercice, la hausse des actifs ayant été contrebalancée par la baisse de la marge nette d'intérêts de ces prêts. Ce segment commercial, qui assure le financement des entreprises de taille moyenne à l'extérieur des marchés des capitaux, a bénéficié notamment de l'augmentation des affaires au Québec et dans l'Atlantique. Les groupes au service de clientèles spécialisées – secteurs de la santé, du cinéma et de la télévision et de la haute technologie –, ont aussi enregistré de très bons résultats. Ils ont augmenté leurs revenus de 42 % en moyenne, tant en provenance des activités de prêts, ce qui constitue la majorité de leurs revenus, que d'activités non reliées au crédit.

Parmi les créneaux développés à l'extérieur du Québec, le plus important est sans nul doute le financement du secteur de l'énergie dans l'ouest du pays. Compte tenu du financement accordé aux grandes entreprises du secteur des Marchés financiers, le crédit consenti à cette industrie s'est accru de 35 % au cours de l'exercice pour atteindre 2,1 G\$ en octobre 2006. Les champs d'intervention privilégiés sont ceux des entreprises émergentes du secteur primaire et des entreprises de services qui desservent l'industrie des combustibles fossiles. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, la Banque a abordé de manière plus résolue le marché du financement agricole de l'Ontario et de l'Ouest canadien en se concentrant sur des financements d'envergure et dans des productions dans lesquelles la Banque a développé une expertise sur le marché québécois.

Les revenus venant des prêts consentis aux petites entreprises ont été stables au cours de l'exercice, la hausse de 10 % de l'actif ayant été encore une fois atténuée par la baisse de la marge nette d'intérêts sur les prêts. Dans le marché des petites autorisations de crédit et des services commerciaux à distance, le Centre FlexAffaires inc. a enregistré une hausse soutenue de son volume de prêts, une progression notamment attribuable au grand intérêt des clients pour les prêts à terme. Ce programme s'adresse essentiellement aux emprunteurs ayant une marge de crédit inférieure à 100 000 \$ ou dont tous les emprunts totalisent moins de 250 000 \$. FlexAffaires ouvre aussi la porte à l'ensemble des produits, qu'il s'agisse de paiements au Canada et à l'étranger, ou de gestion de trésorerie et de placement.

Dans l'ensemble, une attention toute particulière est apportée à la qualité du portefeuille. En dépit de l'appréciation du dollar canadien, qui a directement affecté les entreprises productrices de biens et qui sont soumises à la concurrence étrangère, et de la hausse du prix des combustibles fossiles et des taux d'intérêt, tout indique que les PME tiennent bien le coup pour l'instant. En effet, au cours de l'exercice, on a observé une augmentation de 5 % du nombre de faillites commerciales au Québec, un phénomène qui reste pour l'instant confiné à certains secteurs. De même, la cote moyenne de risque du secteur est demeurée stable.

Autres activités

Les Services aux entreprises tirent une part croissante de leurs revenus d'activités autres que les prêts, dont d'importantes activités de dépôts et de gestion des liquidités, de services internationaux, de transactions électroniques et des services complémentaires disponibles au sein du groupe financier Banque Nationale. Les conseillers des Services aux entreprises travaillent notamment en étroite collaboration avec le secteur de la Gestion de patrimoine et avec le réseau des particuliers afin de combler adéquatement les besoins personnels des dirigeants des entreprises clientes.

Entre octobre 2005 et octobre 2006, les revenus provenant de dépôts constituent la majorité des affaires non reliées à l'activité de crédit et ont progressé de 5 % à la faveur de l'augmentation du volume des dépôts des entreprises. La hausse des taux d'intérêt au cours de l'année a favorisé l'accroissement de la marge nette d'intérêts sur les dépôts, soit 20 points de base, ce qui a plus que compensé la diminution de la marge sur les prêts.

La Banque attache beaucoup d'importance au volet international de ses activités. À ce chapitre, les revenus ont augmenté de 8 %, à la faveur d'une augmentation des activités par voie électronique et des revenus au chapitre de lettres de crédit et de garantie à l'importation. Ainsi, le modèle décentralisé de développement des affaires, ouvert sur toutes les régions du Québec et accordant une importance croissante à l'Ontario, à la région de l'Atlantique et à celle de l'Ouest canadien, a de nouveau porté fruit. Plusieurs des centres de services comptent des directeurs commerce international qui conseillent les entreprises clientes en financement des exportations et en gestion du risque lié au commerce international. De même, par l'intermédiaire de la division NatExport, la Banque commercialise des services d'affacturage pour le bénéfice de la clientèle exportatrice.

Par ailleurs, l'exercice 2006 a été marqué par le déploiement d'une équipe de financement structuré, dont le mandat est de satisfaire les besoins plus complexes d'une clientèle active sur les marchés internationaux et par la conclusion d'ententes de service avec des partenaires financiers internationaux. Un fort accent a été porté au service à la clientèle personnalisé.

En ce qui a trait aux activités de change, elles ont poursuivi leur forte progression en 2006.

Enjeux

- **Augmenter les revenus hors Québec**

Forte d'une expertise de pointe dans les secteurs de l'énergie, des marchés agricoles et du crédit aux entreprises, la Banque doit accentuer sa présence dans les marchés choisis hors Québec offrant les meilleures perspectives de croissance rentable.

- **Renforcer la position concurrentielle**

La consolidation des liens avec la clientèle est essentielle au renforcement de la position concurrentielle qui permettra de faire face à l'intensification des sources de concurrence.

- **Accroître les revenus de sources autres que de crédit**

L'augmentation des revenus de change, d'assurances et de dépôts de même que les références vers les partenaires internes constituent la clé d'une croissance des revenus tirés d'activités sans composante de risque de crédit.

- **Maintenir la qualité du portefeuille de prêts**

Préserver l'équilibre entre la sélection rigoureuse des risques et la satisfaction des besoins de financement de la clientèle s'avère nécessaire pour aborder avec aplomb la prochaine phase du cycle économique.

Stratégies et réalisations

- **Aider les entreprises à résoudre leurs enjeux stratégiques**
 - *Atténuer l'impact de la fluctuation des devises.* L'augmentation de 22 % des revenus de change du secteur traduit bien la pertinence des stratégies adaptées de protection contre les risques de change pour les exportateurs canadiens, et ce, dans un vaste éventail de marchés.
 - *Accompagner les clients sur les marchés extérieurs.* La conclusion d'ententes de service avec les importants groupes financiers que sont UniCredit Group et Standard Chartered Bank permet d'appuyer concrètement les clients dans leur conquête des marchés étrangers, notamment en Europe, en Asie et au Moyen-Orient.
 - *Reconnaître la capacité financière des entreprises les plus vigoureuses.* L'adaptation du produit de financement à terme pour répondre adéquatement aux demandes d'emprunt des clients les plus vigoureux a entraîné une hausse de 31 % de ce type de prêt auprès de la clientèle des PME.
 - *Assurer le transfert harmonieux de la propriété des entreprises.* Le transfert d'une entreprise est un processus délicat au point de vue financier, organisationnel et émotif. La formation des employés ainsi que la présence d'une équipe et de programmes dédiés à cette question confortent notre capacité d'appuyer les entrepreneurs dans leur démarche de cristallisation de la valeur et de perpétuation de l'entreprise qu'ils ont bâtie. En 2006, un grand nombre d'entreprises en voie de s'engager dans cette démarche ont été identifiées et les dirigeants de nombre d'entre elles ont été approchés.
- **Approfondir les liens avec la clientèle**
 - *Augmenter la proportion des affaires confiées par les clients.* L'accélération, au cours de la prochaine année, de la démarche d'offre intégrée de solutions d'affaires, verra les services électroniques, l'assurance, les cartes de crédit, les dépôts et les services internationaux occuper une place prépondérante dans le développement des affaires. Au Centre FlexAffaires inc., cette approche se révèle déjà fructueuse, les clients affichant une détention moyenne de produits de 60 % de plus que l'ensemble de la clientèle.
 - *Acquérir de nouveaux clients.* L'amélioration soutenue de la satisfaction de la clientèle, qui s'exprime par une croissance de 37 % en cinq ans des clients se déclarant très satisfaits des services reçus, a permis à la Banque d'accroître ses parts du marché bancaire du financement d'entreprises dans la presque totalité des segments au Québec et a mené à l'établissement de nouvelles relations d'affaires rentables.
 - *Proposer des solutions adaptées au contexte d'affaires.* Afin de répondre aux préoccupations face à la perspective d'une hausse des taux d'intérêt, les Services aux entreprises ont lancé au cours de l'été le CPG Taux de base, un dépôt dont le taux varie mensuellement selon le taux de base de la Banque. Ce produit a connu un franc succès et les dépôts s'élevaient à plus de 80 M\$ au 31 octobre 2006.

- **Reproduire les modèles à succès afin d'accélérer la croissance hors Québec**

- *Étendre le savoir-faire des marchés agricole et agroalimentaire.* Première banque en importance sur le marché agricole québécois, la Banque a en main tous les atouts pour accroître davantage sa présence dans des segments choisis de ces marchés à l'échelle du Canada. Déjà, sur l'ensemble des prêts effectués dans ce créneau, 12 % le sont à l'extérieur du Québec, alors que la croissance du volume de prêts hors Québec a été de 9 % en 2006.
- *Transposer le succès des services internationaux.* Avec des croissances de revenus de 22 % et 8 % en 2006, les activités de change et les services internationaux constituent des pôles de croissance porteurs et une manière peu coûteuse d'établir de nouvelles relations d'affaires à l'extérieur de notre marché principal.
- *Reproduire le succès des groupes spécialisés.* Les Services aux entreprises se sont taillé une place de choix dans les secteurs de la santé, du cinéma et de la haute technologie, grâce à une approche favorisant la spécialisation et la compréhension des enjeux et défis propres à chaque secteur. En 2006, la croissance des revenus de ces groupes s'est établie entre 31 et 55 %, pour une moyenne de 42 %.

Gestion de patrimoine

Le vieillissement de la population canadienne et l'augmentation de la richesse des ménages alimentent la tendance du déplacement des besoins de crédit vers l'épargne et la gestion du patrimoine accumulé, un créneau que la Banque a développé avec succès et dont la croissance se poursuit à bon rythme.

Les membres de l'équipe de la Gestion de patrimoine de la Banque occupent l'ensemble de l'univers d'investissement des particuliers, dans le cadre d'une stratégie cohérente. La Banque offre à sa clientèle des services de courtage de plein exercice et de courtage à escompte, des services fiduciaires, 99 fonds communs de placement et 31 portefeuilles de fonds (ou fonds de fonds) maison, ainsi que des services de conseillers en succursale, de gestion personnalisée et de gestion privée. Ces services se doublent d'une offre de produits gérés au moyen de techniques de diversification perfectionnées, et néanmoins économiques et simples d'emploi.

Notre stratégie en gestion de patrimoine a pour points d'ancrage le réseau des succursales, les canaux de distribution spécialisés, et l'équipe de conseillers en placement de FBN. En succursale, les représentants, directeurs de services financiers ou banquiers personnels commercialisent des produits de base comme les fonds communs de placement et les services de courtage à escompte. Les planificateurs financiers de la Gestion personnalisée et les directeurs de comptes du Service bancaire privé concentrent leurs interventions auprès des clients, dont la base d'actifs est plus importante, ou qui affichent un potentiel de croissance.

Les conseillers en placement de Financière Banque Nationale et les canaux de distribution spécialisés jouent un rôle essentiel dans l'application de la stratégie de gestion de patrimoine. Ils ont d'ailleurs en commun de ne pas dépendre de la succursale bancaire pour acquérir et servir une clientèle dont les besoins sont différents. Également, en matière de sécurité financière, Cabinet d'assurance Banque Nationale s'occupe de la vente de contrats de rentes individuelles d'assurance-vie auprès de notre clientèle d'entrepreneurs, ainsi que de l'offre en REER collectif.

L'étendue de ces réseaux de distribution, jumelée à une capacité d'innovation et à des rendements concurrentiels, permet aujourd'hui à la Banque de figurer dans le peloton de tête des gestionnaires de patrimoine au Canada. La Banque recueille en effet 19 % des actifs en fonds communs placés auprès des institutions de dépôts au Québec et figure au deuxième rang des émetteurs de billets à capital protégé au Canada.

Résultats par secteur d'activité – Gestion de patrimoine			
<i>Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable⁽¹⁾) (en millions de dollars)</i>			
	2006	2005	Variation %
Revenu net d'intérêts	121	101	20
Revenus autres que d'intérêts	737	702	5
Revenu total	858	803	7
Charges d'exploitation	635	621	2
Bénéfice avant impôts	223	182	23
Charge d'impôts	74	68	9
Part des actionnaires sans contrôle	6	3	100
Bénéfice net	143	111	29
Actif moyen	830	882	(6)
Actif pondéré en fonction du risque	1 251	2 866	(56)
Dépôts moyens	6 094	3 562	71
Ratio des charges sur le revenu	74,0 %	77,3 %	

Le secteur de la Gestion de patrimoine a dégagé un bénéfice net de 143 M\$ en 2006, ce qui représente une croissance de 29 % par rapport à l'exercice précédent. La vente des activités de gestion de l'actionnariat a contribué à hauteur de 5 M\$ à cette progression du bénéfice net. Les revenus de 858 M\$ sont en hausse de 55 M\$, ou 7 %, par rapport aux 803 M\$ inscrits en 2005. Les activités de gestion fiduciaire, de fonds communs de placement et de courtage à escompte en valeurs mobilières ont été les principales sources de la croissance. Les charges d'exploitation ont crû de 2 %, soit trois fois moins rapidement que les revenus, pour atteindre 635 M\$. Dans cette foulée, le ratio des charges d'exploitation sur le revenu s'est fortement amélioré, passant de 77,3 % en 2005 à 74,0 % en 2006.

Sur le plan des revenus, l'exercice 2006 a été marqué par la poursuite équilibrée de l'expansion des affaires. Les activités de courtage ont augmenté de 11 M\$, soutenues par la robuste croissance des actifs. Aussi, les activités de fonds communs de placement ont profité de l'attrait suscité par le compte Surintérêt d'Altamira ainsi que les autres solutions de placement, dont les Portefeuilles stratégiques et les nouveaux portefeuilles de revenu mensuel offerts en succursale; et les activités fiduciaires ont tiré parti de la renégociation de contrats institutionnels ainsi que de la forte progression des actifs du programme Gestion privée de placement.

Dans l'ensemble, ces succès reflètent l'efficacité de la stratégie ainsi que la qualité des produits et services offerts par des conseillers qui formulent des stratégies adaptées aux marchés et aux besoins et objectifs propres à chaque investisseur.

En ce qui touche au total de l'actif géré ou administré par les diverses unités du secteur Gestion de patrimoine, il a progressé de 8 G\$, pour s'établir à 229 G\$ (201 G\$ en excluant les actifs présentés dans plus d'une catégorie). L'actif financier des particuliers géré ou administré par la Banque ou pour le compte d'autres intermédiaires financiers a pour

Actifs sous gestion ou sous administration et revenus – Gestion de patrimoine						
<i>Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable⁽¹⁾) (en millions de dollars)</i>						
	Actifs sous gestion ou sous administration			Revenus		
	2006	2005	Variation %	2006	2005	Variation %
Financière Banque Nationale	49 314	44 932	10	509	504	1
NBCN inc. (Réseau des correspondants)	54 585	45 677	20			
Courtage direct Banque Nationale	9 703	8 686	12			
Courtage en valeurs mobilières	113 602	99 295	14	559	548	2
Placements Banque Nationale	8 070	7 448	8	71	62	15
Services de placement Altamira	3 837	3 709	3	71	57	25
Fonds communs de placement	11 907	11 157	7	142	119	19
Trust Banque Nationale institutionnel	47 841	58 701	(19)	101	84	20
Trust Banque Nationale particuliers	18 067	16 211	11			
Gestion de portefeuille Natcan	31 571	30 636	3			
Autres (hypothèques vendues)	5 761	5 132	12	3	–	–
Total brut	228 749	221 132	3	858	803	7
Fonds institutionnels et autres	67 907	78 768	(14)			
Actifs présentés dans plus d'une activité	27 451	24 919	10			
Total des actifs des particuliers	133 391	117 445	14			

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

sa part augmenté de 14 %, pour atteindre 133 G\$, toutes les entités de gestion ou de distribution de solutions non institutionnelles ayant affiché des gains, et au premier chef le Réseau des correspondants. L'actif institutionnel comme les caisses de retraite et les activités de transfert et de garde de valeurs ont enregistré une baisse de valeur en raison de la renégociation de contrats de gestion à l'interne et à l'externe de même que de contrats de garde de valeurs moins rentables.

Courtage en valeurs mobilières

Les filiales de courtage en valeurs mobilières de la Banque ont nettement amélioré leur efficacité en 2006. Cela est issu de l'application rigoureuse des plans d'affaires, qui cernent clairement leurs champs d'intervention respectifs, favorisent des échanges productifs et des synergies dans les services de support communs. Ainsi, l'accent accordé à la valorisation du rôle-conseil et l'obtention de comptes clients relativement importants a permis au courtier de plein exercice Financière Banque Nationale d'accroître sa rentabilité, de contribuer à une efficacité accrue des conseillers financiers, et d'augmenter la proportion des actifs gérés, qui sont à la source de revenus plus stables. Un bon contrôle des coûts et une tarification adéquate des produits et services ont également contribué à l'atteinte d'une meilleure efficacité.

Dans le cas du courtier à escompte Courtage direct Banque Nationale, l'accentuation de son rôle de fournisseur de solutions de transaction de pointe auprès d'épargnants désirant un mode de transaction direct, de même que la coordination de ses activités avec le réseau des particuliers, se sont traduits par une amélioration de tous ses principaux indicateurs de rendement.

Courtage de plein exercice

Considérés dans leur ensemble, les revenus des Services aux particuliers de Financière Banque Nationale et de son Réseau des correspondants (NBCN) ont enregistré une hausse de 5 M\$, pour atteindre 509 M\$.

La Banque recueille la plus grande partie de ses revenus de courtage en valeurs mobilières des Services aux particuliers de Financière Banque Nationale. Cette grande équipe offre des conseils en placement, des services de courtage de plein exercice, des services de gestion de portefeuille et une vaste gamme de produits de tiers et de produits exclusifs, par l'entremise de quelque 730 conseillers en placement répartis dans 85 points de service au Canada.

En 2006, l'actif de FBN a crû de 10 %, pour passer à 49 G\$, poursuivant ainsi sa tendance d'augmentation annuelle constante. L'actif et les revenus perçus par conseiller ont également augmenté grâce aux efforts déployés pour accroître la rentabilité de chaque compte client détenu. Ces résultats ont été obtenus en dépit du ralentissement des activités sur les marchés financiers en milieu d'année, de même que d'activités modérées au chapitre des premiers appels publics à l'épargne, en particulier pour les fiducies de revenus.

FBN consacre des efforts considérables au recrutement de nouveaux talents, appelés à terme à pallier le départ à la retraite de conseillers plus âgés. Par un jumelage avec des conseillers d'expérience, les recrues bénéficient d'un encadrement qui favorise leur développement professionnel sur des bases solides et l'accès à une clientèle de choix, ce qui contribue à les conserver au sein de l'équipe de FBN.

La philosophie entrepreneuriale qui caractérise Financière Banque Nationale lui a valu d'être classée en 2006 parmi les trois meilleures firmes de courtage de plein exercice associées à une institution bancaire au Canada, selon le classement établi par *Investment Executive* à partir d'un sondage mené auprès de conseillers en placement. FBN a été classée première dans 12 catégories incluant la culture de société, la liberté consentie à la vente des produits et l'éthique professionnelle.

Pour sa part, NBCN offre des services de compensation et de courtage pour le compte de tiers. Elle est de loin le principal fournisseur de ce genre de services au Canada, avec plus de 100 entreprises associées. En plus de dégager des revenus et des bénéfices, NBCN contribue aux résultats de Financière Banque Nationale entre autres en abaissant considérablement le coût unitaire des transactions sur les marchés des capitaux et des activités de garde des valeurs. De même, ce réseau procure un pouvoir de distribution considérable, ce qui a un effet positif sur les parts de marché des groupes de financement des sociétés et de titres à revenu fixe. La recherche de synergies supplémentaires entre FBN et NBCN se poursuivra en 2007.

Courtage direct Banque Nationale

Courtage direct Banque Nationale est l'un des plus importants courtiers à escompte au Canada et occupe une position de premier plan au Québec. Cette filiale a connu de nouveau une bonne année avec une croissance de 14 % des revenus. Les emprunts sur marge, une catégorie de prêts pleinement garantis par des actifs, ont progressé de 19 %. Le volume de transactions, pour sa part, a augmenté de 16 % et l'actif sous gestion a enregistré une progression de 12 %, pour s'établir à 9,7 G\$.

Ces excellents résultats découlent entre autres du travail des planificateurs financiers en succursale, qui y dirigent leurs clients désirant faire des transactions boursières, et de la migration de certains comptes en provenance de FBN.

Les efforts consentis au développement de logiciels répondant le mieux possible aux besoins des clients ont mené à une croissance marquée du nombre d'opérations automatisées, qui a fait un bond de 41 %. L'adoption par les clients du mode de transaction sans validation de la convenance a également progressé de 40 %.

En fin d'exercice, CDBN et MasterCard Banque Nationale ont joint leurs efforts afin de proposer une formule unique à la clientèle détenant des actifs en valeurs mobilières auprès d'institutions concurrentes. Ainsi, le client qui transfère des actifs de plus de 15 000 \$ chez CDBN peut obtenir des points sur sa carte de crédit MasterCard de la Banque. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie du secteur visant à augmenter les synergies entre les différents partenaires internes.

En février 2006, CDBN a remporté, pour une deuxième année consécutive, le premier prix annuel pour la qualité du service à la clientèle décerné par la société indépendante Dalbar Inc. (Dalbar) au sein des plus grandes firmes de courtage à escompte au pays. D'autres améliorations permettront à CDBN de rester à l'avant-garde de son secteur en matière de service à la clientèle, comme l'ajout ces derniers mois de fonctionnalités au site transactionnel CDBN de même qu'au système vocal interactif. Également, afin de refléter une tendance du marché, l'entreprise propose maintenant une tarification des plus concurrentielles aux investisseurs très actifs, ce qui exercera une pression à la baisse sur les revenus perçus auprès de cette clientèle.

Fonds communs de placement

La Banque Nationale a des assises solides dans le secteur des fonds communs. Grâce à leur capacité d'offrir des solutions globales innovatrices et performantes, nos deux gérants de fonds, Placements Banque Nationale inc. et Services de placement Altamira inc. (Altamira), gèrent maintenant des actifs de plus de 11,9 G\$, en plus d'actifs élevés dans le populaire compte Surintérêt. À cette capacité de conception s'ajoute une vaste structure de distribution, dont les fers de lance sont le réseau des succursales de la Banque, les réseaux externes tels que celui de FBN et des conseillers financiers indépendants, ainsi que le réseau direct d'Altamira.

Au cours du dernier exercice, l'efficacité de l'équipe intégrée de soutien aux ventes des courtiers externes, rebaptisée récemment Distribution aux conseillers Banque Nationale, a bonifié les résultats – par ailleurs déjà excellents – des ventes de fonds à long terme, du réseau de succursales de la Banque. Cette équipe conjointe PBN-Altamira offre un service global et l'accès à une vaste gamme de solutions intégrées, notamment des fonds communs, des certificats de placement garanti et des billets à capital protégé, un champ d'expertise où la Banque connaît un bon succès.

Placements Banque Nationale

Placements Banque Nationale a enregistré une croissance de 15 % de ses revenus en 2006, ceux-ci ayant atteint 71 M\$. L'actif des fonds à long terme a augmenté de 21 %, pour passer à 6,0 G\$, entraîné par la popularité des Portefeuilles stratégiques distribués en succursales – dont l'actif a crû de 31 % pour atteindre 3,5 G\$ – de même que par les rendements des marchés boursiers et obligataires.

Au total, l'actif de PBN a progressé de 8 %, pour atteindre 8,1 G\$, la baisse en début d'année des actifs des fonds de liquidités corporatives, de gestion de trésorerie et de marchés monétaires particuliers ayant atténué la forte croissance des fonds à long terme. La migration des actifs vers des fonds à long terme, notamment les portefeuilles de fonds, a concouru à augmenter la valeur ajoutée par dollar investi de ses clients.

Dans la deuxième moitié de l'exercice, PBN a investi beaucoup d'efforts dans le déploiement d'une nouvelle série de six portefeuilles de revenu mensuel, dont les débuts s'avèrent prometteurs. Ces nouveaux portefeuilles, qui sont des solutions clés en main, permettent aux investisseurs de recevoir un revenu mensuel régulier, tout en bénéficiant d'une saine diversification de portefeuille et d'une structure fiscale attrayante. Au cours de l'automne, les ventes nettes des Solutions de revenu ont été aussi vigoureuses que les ventes de Portefeuilles stratégiques en succursale.

Au chapitre du développement des affaires internes, la fusion des équipes de PBN et CDBN permettra de promouvoir de manière coordonnée les solutions de placement et les services de courtage à escompte tout en assurant un bon contrôle des dépenses.

Par ailleurs, au mois de mai 2006, Dalbar a placé PBN dans le premier quartile des grands promoteurs de fonds communs au pays en ce qui a trait à la clarté des relevés de compte expédiés aux clients.

Services de placement Altamira

Altamira a enregistré une croissance de 25 % de ses revenus, passés de 57 M\$ en 2005 à 71 M\$ en 2006, grâce au vif succès du compte à rendement élevé Surintérêt. Créé en décembre 2004, ce compte affichait moins de deux ans plus tard des actifs de plus de 4 G\$, soit plus de la moitié des actifs totaux investis dans les fonds Altamira, qui s'élèvent à 8,6 G\$.

Grâce notamment au compte Surintérêt, Altamira a resserré ses liens avec le réseau des conseillers en placement indépendants hors Québec au cours de l'exercice 2006. Profitant de cette impulsion, la filiale a lancé l'automne dernier une gamme innovatrice de douze portefeuilles de fonds, les Portefeuilles Méritage. Ces portefeuilles regroupent des fonds des meilleurs gestionnaires, reconnus pour leurs rendements soutenus et une feuille de route éloquent. Ils se révèlent particulièrement attrayants pour les conseillers financiers indépendants qui exigent une grande transparence et une objectivité absolue.

Par ailleurs, Altamira a poursuivi l'alignement des efforts de vente de son réseau direct, en portant une attention particulière à l'approfondissement de sa connaissance des clients, à la réorganisation des équipes de vente et à l'assignation des conseillers aux clients auxquels ils seront le plus utiles. Ces initiatives visent l'accroissement de la qualité du service donné aux clients et leur fidélisation ainsi que celle des employés.

Gestion de portefeuille

Gestion de portefeuille Natcan (GPN) a été très active en 2006, en cherchant notamment à mouler le mieux possible ses services sur les besoins de chacune de ses clientèles : les investisseurs institutionnels, internes comme externes qui cherchent à maximiser le couple rendement-risque, et la clientèle bancaire, plus encline à vouloir minimiser les risques de baisse des actifs investis.

L'actif sous gestion a progressé de 935 M\$, pour atteindre 31,6 G\$ en octobre 2006 et les revenus ont augmenté de 1 M\$, pour passer à 53 M\$. GPN a profité de la croissance globale des fonds communs de placement de la Banque Nationale, de même que de la progression rapide de Gestion privée de placement dont le bon rendement explique également la hausse de l'actif administré par Trust Banque Nationale (TBN).

La hausse des rendements de l'actif géré et la conservation de ces derniers ont également constitué des préoccupations centrales au cours de l'exercice. Les meilleures équipes sont maintenant en place afin d'assurer une prestation de service de qualité supérieure aux clientèles interne et externe. Par ailleurs, grâce à l'implantation de nouveaux outils technologiques, GPN peut maintenant réaliser – sur une base permanente et avec grande transparence – l'évaluation de la conformité des affaires, un service prisé par la clientèle institutionnelle.

Services fiduciaires

Trust Banque Nationale a de nouveau dégagé des résultats exceptionnels en 2006. Les revenus se sont en effet accrus de 20 %, pour atteindre 101 M\$, à la faveur de l'essor spectaculaire de son programme GPP. Pour l'exercice 2006, la croissance de l'actif sous gestion de ce programme est de 25 % et atteint désormais 5,8 G\$. De plus, le nombre de clients a augmenté d'environ 2 000 pendant la dernière année.

Le succès de TBN en gestion privée de placement est attribuable à plusieurs facteurs : la grande flexibilité du produit, l'expertise de GPN et des gestionnaires externes, et l'atténuation de la volatilité des rendements par l'utilisation de fonds de couverture et la déviation tactique des pondérations d'actif. Cette réussite tient également au professionnalisme des conseillers de la Banque, particulièrement des planificateurs financiers du groupe Gestion personnalisée Banque Nationale et des directeurs de comptes du Service bancaire privé. De plus, la présence affirmée de la Banque auprès des entreprises québécoises et sa capacité à accompagner les entrepreneurs aux étapes subséquentes au transfert ou à la vente de leur entreprise, a été à la source de nombreux placements supérieurs à 1 M\$.

Au cours de l'exercice 2006, TBN a précisé sa mission axée sur sa capacité à contribuer au développement des affaires de gestion de patrimoine de la Banque, à fournir les meilleurs services d'administration de fonds à l'interne et à certains partenaires et à assurer la prestation de services de garde de valeurs mobilières à une clientèle institutionnelle ciblée.

Enjeux

- **Accentuer la force relative de la Banque en gestion de patrimoine**
L'enjeu principal du secteur Gestion de patrimoine consiste à maximiser les avantages conférés par une part du marché de l'épargne plus grande que sa taille relative dans le marché canadien. Mais il s'agit également d'une occasion unique d'accroître la proportion des revenus de la Banque issue de sources autres que les activités de crédit.
- **Accélérer la croissance hors Québec**
Le secteur de la Gestion de patrimoine doit accélérer le développement des activités hors Québec afin de saisir les occasions créées par la croissance plus rapide de la population dans certaines provinces canadiennes et des revenus personnels disponibles plus élevés.
- **Accroître la pénétration des solutions de placement**
Face à une concurrence intense, il est indispensable de mieux différencier les diverses solutions de placement afin de répondre le mieux possible aux attentes et aux préférences de la clientèle.
- **Augmenter les synergies**
Des synergies accrues au sein du secteur Gestion de patrimoine, de même qu'avec les autres secteurs de la Banque, sont indispensables afin de pouvoir proposer des solutions intégrées à la clientèle et d'approfondir les relations avec elle.
- **Revoir constamment les solutions**
L'offre de solutions performantes et de qualité exige un suivi constant des portefeuilles de produits, des modes de gestion et du contexte concurrentiel dans lequel elles s'inscrivent.

Stratégies et réalisations

- **Utiliser les meilleures solutions comme source de croissance hors Québec**
 - *Étendre la portée des produits à forte croissance.* Le programme GPP de Trust Banque Nationale a crû de 1,2 G\$ au cours de l'exercice 2006, essentiellement au Québec, pour atteindre 5,8 G\$. Le GPP suscite maintenant un intérêt certain dans d'autres marchés, notamment en Ontario, où Altamira contribue à le faire connaître, mais également dans les provinces de l'Atlantique.

- *Renforcer les liens entre Altamira et les courtiers externes.* Le compte Surintérêt d'Altamira connaît un succès retentissant sur la scène financière canadienne, et les dépôts accumulés s'élèvent maintenant à plus de 4 G\$ moins de deux ans après sa création. L'approfondissement des nouvelles relations établies avec des milliers de courtiers externes, un objectif auquel les nouveaux portefeuilles de fonds communs Portefeuilles Méritage sont appelés à contribuer, constitue un axe prioritaire de développement pour l'entreprise.
- *Mettre l'accent sur les actifs gérés.* Afin de bien répondre aux besoins et aux attentes de plus en plus élaborés de sa clientèle, le courtier de plein exercice FBN propose des solutions de placement mettant l'accent sur une gestion dynamique des actifs, comme le service de portefeuille à succès Ambassadeur. Grâce à ce type d'initiative et à des stratégies de vente améliorées, FBN a accru la proportion de ses actifs sous gestion hors Québec de 3 % en un an et de 8 % en trois ans.

- **Distinguer les solutions de la Banque de celles des concurrents**

- *Lancer des produits à forte valeur ajoutée.* Les portefeuilles de fonds communs Portefeuilles Méritage, lancés au début du mois d'octobre par Altamira, regroupent sous un même toit les meilleurs gestionnaires de fonds du marché, tout en satisfaisant les plus stricts critères d'objectivité des courtiers indépendants appelés à les distribuer puisque ces portefeuilles sont constitués de fonds externes au groupe financier Banque Nationale.
- *Proposer les bonnes solutions, aux bons clients et par l'entremise des bons conseillers.* L'élimination des chevauchements, la clarification des mandats des différentes entités opérationnelles et une meilleure compréhension des besoins du client donnent les résultats attendus, comme en témoigne notamment la hausse du volume d'épargne dans chaque catégorie de produit.
- *Rester à l'avant-garde en matière de gestion des risques d'affaires.* L'implantation par Gestion de portefeuille Natcan en 2006 d'une technologie de pointe affectée à l'analyse permanente de la conformité aux politiques de placement, place ce gestionnaire d'actifs institutionnels dans le peloton de tête des gestionnaires affichant les meilleures structures de contrôle au pays.

- **Catalyser les énergies**

- *Créer des équipes conjointes.* La mise sur pied d'équipes communes de développement des affaires, comme celles qui ont été créées en cours d'année chez PBN-Altamira, de même qu'une nouvelle équipe réunissant PBN et CDBN, sont des moyens efficaces d'augmenter la pénétration de ses produits et la rétention de la clientèle, tout en respectant les exigences réglementaires.
- *Recentrer certaines activités afin d'éliminer les distractions.* Grâce à la vente de ses activités de gestion de l'actionnariat et au recentrage de ses activités de garde de valeurs mobilières, TBN peut encore mieux se concentrer sur le développement de ses activités à succès, telles que le programme GPP.
- *Améliorer encore davantage la productivité.* En un an, le secteur de la Gestion de patrimoine a abaissé de 77,3 % à 74,0 % son ratio de dépenses, ce qui a aidé grandement à maximiser la contribution du secteur à la rentabilité globale de la Banque. L'utilisation de l'effet de levier tiré d'une hausse des revenus plus rapide que les dépenses figure au centre des priorités stratégiques pour 2007.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers regroupe les services de courtage et de financement offerts par la Banque Nationale et ses filiales de courtage Financière Banque Nationale inc. et Financière Banque Nationale ltée (conjointement FBN ou Financière Banque Nationale), aux grandes sociétés et à une clientèle institutionnelle, ainsi que les opérations de placement et d'arbitrage effectuées pour le compte de la Banque elle-même. Les activités des Marchés financiers débordent largement des opérations de financement sur les marchés des capitaux et de la dette. En effet, elles comprennent des activités essentielles au bon fonctionnement d'une grande banque comme son propre financement, la gestion de l'échéance de l'actif et du passif et des portefeuilles d'investissement.

Au total, le secteur des Marchés financiers compte une trentaine de centres de profit, ce qui reflète bien l'étendue de ses activités. Cette diversification poursuit deux objectifs. Tout d'abord, celui de maintenir une expertise de pointe dans les différents marchés et produits et ensuite, celui de minimiser les besoins en capital en tirant profit des effets de diversification du risque entre les produits et les marchés. Les marchés des capitaux offrent des possibilités différentes selon le moment du cycle économique et les caractéristiques particulières à chaque instrument. On réussit de la sorte à atténuer la volatilité des résultats des différentes sources individuelles de revenus et à assurer une plus grande stabilité des résultats d'ensemble.

Au fil des ans, le secteur des Marchés financiers a créé de nouvelles activités, approfondi les créneaux existants et amélioré la productivité de manière substantielle. Les clients externes et internes bénéficient ainsi de connaissances et d'une expertise plus vastes dans des domaines comme le change, les produits dérivés, l'énergie, l'ingénierie financière et d'autres activités plus traditionnelles.

Résultats par secteur d'activité – Marchés financiers

<i>Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable⁽¹⁾) (en millions de dollars)</i>			
	2006	Variation 2005 %	
Revenu net d'intérêts	141	309	(54)
Revenus autres que d'intérêts	917	671	37
Revenu total	1 058	980	8
Charges d'exploitation	610	595	3
Contribution	448	385	16
Dotations aux pertes sur créances	4	8	(50)
Bénéfice avant impôts	444	377	18
Charge d'impôts	152	132	15
Part des actionnaires sans contrôle	9	1	
Bénéfice net	283	244	16
Actif moyen	67 839	51 809	31
Actif pondéré en fonction du risque	20 085	17 871	12
Dépôts moyens	29 183	24 099	21
Prêts et acceptations moyens	3 561	2 881	24
Prêts douteux nets	22	29	(24)
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations	0,6 %	1,0 %	
Ratio des charges sur le revenu	57,7 %	60,7 %	

Le bénéfice net des Marchés financiers a atteint 283 M\$ en 2006, ce qui représente une hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent. Le revenu total a crû de 8 % pour passer à 1 058 M\$, alors que les charges d'exploitation ont augmenté de 3 % et se sont établies à 610 M\$. Conséquemment, le ratio des charges sur le revenu du secteur Marchés financiers a été abaissé à 57,7 %, un gain de trois points de pourcentage. Cette amélioration est issue de mesures de contrôle des coûts et d'une migration des sources de revenus vers des activités comportant des frais de commission moindres.

Les dotations aux pertes sur créances provenant du portefeuille de prêts aux grandes entreprises sont demeurées peu élevées en raison de conditions économiques favorables en 2006 et de la qualité du portefeuille de la Banque. L'actif moyen, composé essentiellement de valeurs mobilières, a augmenté de 31 % pour se fixer à 67 839 M\$ et le crédit aux grandes entreprises de 24 % pour s'établir à 3 561 M\$.

Revenus par type – Marchés financiers

<i>Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable⁽¹⁾) (en millions de dollars)</i>			
	2006	Variation 2005 %	
Revenus de négociation			
Taux d'intérêt	51	71	(28)
Actions	276	244	13
Contrats sur marchandises, métaux précieux et devises	25	28	(11)
	352	343	3
Services bancaires	132	139	(5)
Commissions des marchés financiers	269	302	(11)
Gains sur valeurs mobilières	152	56	171
Autres	153	140	9
Total	1 058	980	8

L'analyse détaillée des revenus de l'exercice démontre de nouveau l'avantage d'une diversification des sources de revenus. L'exercice a notamment été marqué par une augmentation notable des gains sur valeurs mobilières et des autres revenus. La vigueur du marché des actions a permis la réalisation de gains sur placements et la vente à profit de placements privés. Cependant, ces gains ont été partiellement mitigés par la décroissance des commissions des marchés financiers. Des commissions records de fusions et acquisitions n'ont que partiellement compensé le nombre réduit de premiers appels publics à l'épargne lancés par les fiducies de revenus, un phénomène attribuable à l'incertitude entourant leur traitement fiscal.

Par ailleurs, l'activité modérée sur les marchés secondaires et une volatilité historiquement faible ont restreint le développement de nouvelles activités et les possibilités de gains de négociation. Également, les revenus tirés de la gestion de l'actif et du passif ont diminué dans la foulée de la réduction des occasions d'arbitrage causée par l'aplatissement de la courbe des rendements à l'échéance.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

Enjeux

- **Différencier les services afin de combler les besoins des clients**
La satisfaction des besoins des clients au moyen d'une meilleure expertise et de l'offre de solutions intégrées constituera l'élément distinctif entre les différents prestataires de services financiers au cours des prochaines années.
- **Assurer la position de chef de file dans certains marchés choisis par une spécialisation accrue**
Une plus grande spécialisation est nécessaire pour maintenir le secteur des Marchés financiers au-devant de la concurrence dans un contexte de sophistication grandissante des clients et de l'industrie.
- **Mettre en valeur l'agilité et l'approche client unique découlant de son esprit entrepreneurial**
Le secteur des Marchés financiers doit nourrir son esprit entrepreneurial, et les éléments qui en découlent comme l'agilité et la créativité, dans le but de rivaliser avec succès sur les marchés mondiaux.
- **Croître tout en conservant une structure de coûts équilibrée**
L'accroissement des revenus et de la clientèle est fonction de la capacité à recruter les personnes les plus compétentes, tout en maintenant le contrôle des coûts de main-d'œuvre.
- **Gérer l'ensemble des risques efficacement**
En mettant à contribution son expertise en gestion des risques de crédit, de marché et de liquidité, le secteur des Marchés financiers continuera de minimiser les exigences de capital rattachées à ses activités.

Stratégies et réalisations

- **Accélérer l'expansion hors Québec**
 - *Positionner la Banque comme le chef de file du marché des produits dérivés sur actions.* Au cours de la dernière année, les produits dérivés sur actions ont grandement contribué à la diversification des sources de revenus et du bénéfice net.
 - *Bonifier la position de tête dans le marché des obligations municipales et provinciales en renforçant sa présence dans celui des obligations fédérales.* Depuis 2004, la Banque a fait passer de 6,7 % à 8,2 % sa part du marché des obligations fédérales et a devancé ainsi son objectif. Cette avancée consolide la perception des clients à l'égard de sa capacité d'accomplir des opérations d'importance dans tous les segments des titres à revenu fixe. La Banque occupe le premier rang au Canada en matière d'obligations municipales et le troisième en ce qui a trait aux obligations provinciales.
 - *Tirer tous les avantages des activités diversifiées de banque d'affaires.* Au cours de l'exercice, le volume moindre d'activités dans le marché des fiducies de revenus autres que des ressources a été partiellement contrebalancé par des revenus records en matière de fusions et acquisitions, grâce à sa présence dans les principales industries au Canada.
- **Élaborer des solutions encore plus intégrées**
 - *Intégrer les activités de conception et de distribution de produits afin d'optimiser la livraison des solutions.* La distribution à la clientèle des particuliers de solutions de gestion alternative ou de produits dérivés sur actions est un bon exemple du potentiel qu'offre une approche intégrée du développement des affaires.
 - *Renforcer encore davantage les liens unissant les employés, équipes et unités d'affaires.* Au cours de l'exercice, la plus importante opération sur titres à moyen terme réalisée au Canada a été accomplie. Cette émission de titres d'emprunt de 991 M\$ du gouvernement du Québec, et comportant une échéance de 59 ans a été possible grâce à la combinaison d'une profonde connaissance des besoins des clients et du marché des titres à revenu fixe, et de nos compétences en ingénierie financière. Il s'agit là d'un bon exemple des possibilités offertes par la convergence de la créativité et de la connaissance des clients au sein d'une institution ayant un aussi fort esprit entrepreneurial que la Banque Nationale.
- **Générer de nouveaux revenus**
 - *Développer de nouveaux marchés.* Au début de l'exercice, la Banque a saisi l'occasion de donner une envergure mondiale à son entreprise de gestion alternative d'actifs en l'incorporant à Malte. Grâce à sa plateforme totalement transparente de gestion de fonds de couverture, Gestion de placements Innocap inc. suscite l'intérêt d'investisseurs institutionnels, plus récemment en Europe, dans leur recherche d'actifs alternatifs répondant aux normes les plus élevées de transparence possible. L'actif administré atteint maintenant 1,7 G\$ US.
 - *Effectuer des acquisitions choisies.* L'acquisition, l'été dernier, d'une participation de 68 % dans Credigy Ltd., une société spécialisée dans l'achat et le recouvrement de comptes clients en souffrance, surtout aux États-Unis, contribuera rapidement aux revenus totaux ainsi qu'au bénéfice net de la Banque.
 - *Maintenir la relation étroite entre les activités de courtage de gros et les Services aux particuliers.* La distribution de produits à la clientèle de particuliers, initialement conçus pour la clientèle institutionnelle s'avérera une source croissante de revenus au cours des prochaines années.
- **Porter une attention toujours aussi soutenue à la gestion des risques**
 - *Suivi rapproché du portefeuille de prêts aux grandes entreprises.* Cette stratégie porte fruit, la dotation aux pertes sur créances des Marchés financiers, de 4 M\$ en 2006, étant bien plus faible qu'en 2004, à 52 M\$. Au cours de la même période, les prêts douteux nets ont également baissé de 29 M\$ pour atteindre 22 M\$.
 - *Gérer activement son exposition aux risques des portefeuilles de grandes entreprises, énergétiques, spécifiques et d'industries par la syndication et les cessions.*
 - *Optimiser le risque global de marché en allouant le capital aux occasions de marché présentant le meilleur rapport rendement-risque.*

Autres

La rubrique « Autres » présente les données relatives aux activités de titrisation, certains éléments non récurrents comme les réévaluations de placements ainsi que la portion non allouée des services centraux. Ce poste comprend des revenus et des dépenses non imputés à un secteur en particulier. Le revenu net d'intérêts est négatif parce qu'il inclut les intérêts versés à des tiers dans les activités de titrisation. En revanche, un gain au moment de l'opération, et des revenus de gestion par la suite, sont comptabilisés aux revenus autres que d'intérêts.

Résultats par secteur d'activité – Autres		
<i>Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable⁽¹⁾) (en millions de dollars)</i>		
	2006	2005
Revenu net d'intérêts	(215)	(178)
Revenus autres que d'intérêts	170	200
Revenu total	(45)	22
Charges d'exploitation	14	18
Contribution	(59)	4
Dotations aux pertes sur créances	(48)	(92)
Bénéfice (perte) avant impôts	(11)	96
Charge d'impôts	6	18
Part des actionnaires sans contrôle	17	21
Bénéfice net (perte nette)	(34)	57
Actif moyen	(9 775)	(5 745)

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

Pour l'exercice financier 2006, la perte nette de la rubrique « Autres » des résultats sectoriels est de 34 M\$, en comparaison à un bénéfice net de 57 M\$ pour la période correspondante de 2005, alors que la Banque avait enregistré un gain à la cession de placements de 37 M\$ avant impôts (25 M\$ après impôts) et renversé une somme de 42 M\$ (27 M\$ après impôts) à la provision générale pour risque de crédit. En 2006, le gain avant impôts de 13 M\$ lié au premier appel public à l'épargne de MasterCard Inc. a permis d'atténuer en partie l'impact de la diminution de 19 M\$ des revenus de titrisation.

Analyse financière

Analyse des résultats consolidés

Revenu total

Le revenu total en équivalent imposable⁽¹⁾ pour l'exercice financier 2006 se chiffre à 4 044 M\$, en hausse de 191 M\$ ou 5 % (tableau 1, page 60). Les revenus autres que d'intérêts représentent 65 % du revenu total, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable⁽¹⁾ de l'exercice financier 2006 est en baisse de 117 M\$ ou 8 %, et totalise 1 414 M\$ (tableau 2, page 60). Le secteur Particuliers et entreprises obtient un revenu net d'intérêts de 1 367 M\$, en hausse de 5 %. Les trois quarts de la croissance sont attribuables aux Services aux particuliers, surtout en raison de l'augmentation de 2,8 G\$, soit près de 10 %, des prêts moyens, principalement des prêts à la consommation mais aussi des prêts hypothécaires et des avances sur cartes de crédit. La croissance du volume de prêts a été atténuée par une réduction de la marge bénéficiaire des Services aux particuliers, qui s'établit à 2,78 % en 2006 par rapport à 2,88 % en 2005. Le rétrécissement de la marge bénéficiaire découle surtout de l'environnement compétitif du crédit aux particuliers, notamment pour les prêts hypothécaires, mais il a été en partie atténué par la hausse des taux d'intérêt qui a eu une incidence favorable sur la marge bénéficiaire des dépôts. Le solde de l'augmentation du revenu net d'intérêts du secteur provient de l'augmentation d'environ 600 M\$ des prêts moyens aux entreprises en 2006, tandis que la marge bénéficiaire demeurerait stable. Pour le secteur des Marchés financiers, le revenu net d'intérêts est réduit de moitié à 141 M\$; cette variation est attribuable aux activités de négociation et doit être prise en compte avec la hausse des revenus de négociation comptabilisés aux revenus autres que d'intérêts.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable⁽¹⁾ de l'exercice financier 2006 sont de 2 630 M\$, en hausse de 13 % (tableau 3, page 61). La forte croissance des gains sur valeurs mobilières du compte de placement et des revenus divers a été atténuée par la diminution des commissions sur les marchés financiers et des revenus de titrisation.

En tenant compte de la portion imputée au revenu net d'intérêts, les revenus de négociation ont atteint 364 M\$, une augmentation de 5 M\$ en comparaison avec l'exercice financier 2005 (tableau 4, page 61). L'amélioration des revenus provenant des titres de participation a été atténuée par une baisse des revenus sur les instruments financiers à revenu fixe. Les gains sur valeurs mobilières se sont chiffrés à 180 M\$, par rapport à 92 M\$ un an auparavant. La bonne tenue du marché des actions a permis la réalisation de plus-value sur investissements et la disposition de placements privés. Ce poste comprend aussi le gain de 13 M\$ réalisé lors du premier appel à l'épargne de MasterCard Inc. Ces gains ont été partiellement tempérés par la décroissance des commissions de marchés financiers de 53 M\$ où une année record de transactions de fusions et acquisitions n'a que partiellement compensé le nombre réduit de premiers appels publics à l'épargne lancés par les fiducies de revenus.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

Les commissions provenant des activités de crédit et de paiements ont progressé de 5 M\$ pour passer à 475 M\$ en 2006. Les commissions sur acceptations, lettres de crédit et de garantie ainsi que les frais de dépôts et de paiements augmentent de 14 M\$, alors que les commissions sur prêts et sur cartes de crédit diminuent de 9 M\$.

En 2006, les efforts de commercialisation des produits d'assurance ont à nouveau porté fruit. Les revenus de cette activité ont augmenté de 12 % pour s'élever à 113 M\$ pour l'exercice financier. La popularité continue de la Gestion privée de placement ainsi que la croissance des volumes et la hausse de la valeur marchande des fonds communs de placement ont eu une incidence sur la croissance de 15 %, soit 43 M\$, des revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement, qui se chiffrent ainsi à 324 M\$ en 2006.

Les revenus de titrisation de 175 M\$ sont en baisse de 19 M\$ ou 10 %, une conséquence de la hausse des taux d'intérêt en cours d'année. Par ailleurs, les revenus divers ont augmenté de 86 M\$, pour s'établir à 261 M\$, en raison de la forte croissance des revenus d'une société satellite.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 588 M\$ en 2006 par rapport à 2 499 M\$ en 2005, soit une augmentation de 89 M\$, ou 4 % (tableau 6, page 63). Le ratio des charges d'exploitation en pourcentage du revenu total s'est amélioré, passant de 64,9 % en 2005 à 64,0 % pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006.

En 2006, la dépense de rémunération a atteint 1 479 M\$, en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent, la hausse des salaires réguliers et du coût des régimes de retraite ayant été contrebalancée par la baisse de la rémunération variable de FBN. Le ratio des salaires et avantages sociaux aux charges d'exploitation a été abaissé de 1 % depuis l'exercice 2005, pour s'établir à 57 % en 2006.

Les frais d'occupation, de technologie et l'amortissement se sont fixés à 551 M\$, en hausse de 2 % par rapport à l'exercice 2005 et les honoraires professionnels à 145 M\$ en 2006 en comparaison à 136 M\$ pour l'exercice précédent. Cette hausse, tout comme celle des frais technologiques, est attribuable aux initiatives visant à améliorer les plateformes technologiques, à optimiser les opérations de soutien et à répondre aux exigences réglementaires.

Les autres frais de 413 M\$, comprenant notamment les communications, la publicité, les taxes et les primes d'assurance-dépôts, ont augmenté de 41 M\$ par rapport à 2005. Cette croissance s'explique entre autres par l'augmentation des déboursés au titre des taxes sur le capital et les salaires, les provisions pour litiges et les charges provenant d'une société acquise en 2006.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice financier 2006 ont augmenté de 44 M\$ pour s'établir à 77 M\$ (tableau 5, page 62). En excluant le renversement de la provision générale de l'exercice financier 2005, les dotations spécifiques aux pertes sur créances progressent plutôt de 2 M\$ ou 3 %. Au 31 octobre 2006, la provision générale totalise 308 M\$, ce qui représente plus d'une fois et demie la moyenne historique des pertes sur créances annuelles encourues par la Banque.

Les dotations aux pertes sur créances des particuliers ont augmenté de 7 M\$ pour s'établir à 53 M\$ en 2006. Cette augmentation s'explique par la forte croissance du volume de prêts aux particuliers, qui entraîne inévitablement une augmentation des pertes, de même que par la légère

remontée du nombre de faillites personnelles au Québec. Les pertes sur créances sur le crédit aux entreprises et à l'immobilier n'ont été que de 20 M\$ pour l'exercice financier 2006, en baisse de 5 % par rapport à 2005. La bonne santé financière des entreprises, qui conservent des liquidités records, ainsi que leur prudence dans un contexte d'incertitude économique et de hausse de valeur du dollar canadien, ont eu des répercussions sur le niveau des pertes sur créances de ce segment. Enfin, on observe des pertes sur créances de seulement 4 M\$ dans le financement des sociétés en 2006 comparativement à 8 M\$ en 2005. La réduction importante des dotations aux pertes sur créances ces dernières années s'explique par l'accès direct de ces dernières aux marchés des capitaux et des bilans d'entreprises sains. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur prêts de 2006 n'ont représenté que 0,16 % des prêts et acceptations moyens, soit le même niveau qu'à l'exercice financier précédent.

Charge d'impôts

La note 18 afférente aux états financiers consolidés, à la page 103, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice financier 2006, la charge d'impôts totalise 277 M\$, soit un taux effectif d'imposition de 24 % comparativement à une charge de 291 M\$ en 2005 pour un taux effectif d'imposition de 25 %. L'écart entre le taux statuaire d'imposition et le taux effectif est principalement dû aux revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières.

Analyse des résultats consolidés du quatrième trimestre

Au quatrième trimestre terminé le 31 octobre 2006, la Banque a dégagé un bénéfice net de 220 M\$, par rapport à 207 M\$ au trimestre correspondant de 2005, soit une croissance de 6 %. En excluant la réduction de la provision générale pour risque de crédit du quatrième trimestre 2005, le bénéfice net aurait plutôt progressé de 29 M\$, soit une croissance de 15 %. Le bénéfice dilué par action atteint 1,31 \$ au quatrième trimestre 2006, en hausse de 9 % par rapport au bénéfice dilué par action de 1,20 \$ du même trimestre en 2005. En excluant la réduction de la provision générale de 2005, celui-ci aurait augmenté de 19 %. Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 19,7 % pour le quatrième trimestre 2006, contre 19,4 % pour la période correspondante de 2005.

Pour le quatrième trimestre, le revenu total en équivalent imposable⁽¹⁾ se chiffre à 1 077 M\$ comparativement à 966 M\$ pour le trimestre correspondant de 2005, soit une croissance de 11 %. De la hausse de 111 M\$, un montant de 37 M\$ est attribuable au secteur Particuliers et entreprises, notamment en raison de la croissance de 2,8 G\$ ou 6 % des prêts et acceptations. Les revenus trimestriels du secteur Gestion de patrimoine ont progressé de 5 M\$, par rapport au quatrième trimestre 2005. Enfin, la hausse des gains sur valeurs mobilières explique l'essentiel de la progression de 58 M\$ des revenus trimestriels du secteur des Marchés financiers par rapport au quatrième trimestre de 2005.

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

Les charges d'exploitation du quatrième trimestre 2006 ont atteint 687 M\$ par rapport à 646 M\$ pour le trimestre correspondant de 2005, en hausse de 41 M\$. Les salaires et avantages sociaux sont en hausse de 17 M\$, à 388 M\$, en raison de la croissance des affaires. Le ratio des salaires et avantages sociaux aux charges d'exploitation est resté stable, à 57 %. Pour leur part, les charges technologiques ont diminué de 6 M\$ et les honoraires professionnels, de 3 M\$ pour s'établir à 43 M\$.

Pour le quatrième trimestre 2006, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 22 M\$. Au trimestre correspondant de 2005, les dotations spécifiques de 25 M\$ avaient été compensées par le renversement de 25 M\$ de la provision générale pour risque de crédit.

Analyse des flux de trésorerie consolidés

En raison de la nature des activités de la Banque, la majorité des éléments qui composent les revenus et les charges sont des liquidités. En outre, certaines activités, telles que les activités de négociation, génèrent des mouvements importants de liquidité qui peuvent avoir une incidence sur plusieurs éléments d'actif ou de passif, tels que les valeurs mobilières du compte de négociation, les titres vendus à découvert ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Au cours de l'exercice financier 2006, les espèces et quasi-espèces ont augmenté de 4,6 G\$, alors qu'elles avaient augmenté de 0,9 G\$ à l'exercice précédent. Au 31 octobre 2006, les espèces et quasi-espèces totalisaient 10,9 G\$ contre un solde de 6,3 G\$ à la fin de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2006, les activités d'exploitation ont requis 2,4 G\$ de liquidité, principalement en raison de l'augmentation de 5,7 G\$ des valeurs mobilières du compte de négociation, en partie atténuée par les fonds provenant de la baisse des comptes clients de courtiers. En 2005, les activités d'exploitation avaient requis 7,3 G\$ de fonds en raison de la croissance des valeurs mobilières du compte de négociation de 5,6 G\$.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont généré des rentrées de fonds de 6,2 G\$ en 2006, en raison de la croissance de 9,5 G\$ des dépôts, en partie compensée par les liquidités utilisées pour l'acquisition de 3,4 G\$ de valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat. En 2005, les flux de trésorerie provenant de ces activités avaient été de 18,1 G\$, ce qui était attribuable à la hausse des dépôts (8,5 G\$), des engagements afférents à des titres vendus à découvert (5,3 G\$) et aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat (4,7 G\$).

Finalement, les activités d'investissement ont apporté environ 800 M\$ de fonds en 2006. Les rentrées de fonds provenant des dépôts auprès d'institutions financières (4,0 G\$) ainsi que les produits tirés de la titrisation (2,3 G\$) ont servi à financer la croissance des prêts de 5,1 G\$. En 2005, les fonds requis pour les activités d'investissement avaient été de 9,8 G\$, surtout afin de financer la croissance des prêts (6,6 G\$) ainsi que pour augmenter les dépôts donnés en nantissement.

Analyse du bilan consolidé

Au 31 octobre 2006, l'actif total de la Banque s'établit à 116,9 G\$ en comparaison de 108,0 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une croissance de 8 % (page 73).

Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

L'encaisse et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 10,9 G\$ au 31 octobre 2006, sont en hausse de 6 % par rapport à 10,3 G\$ un an plus tôt. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité est présentée à la page 55 de ce Rapport annuel.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 46,3 G\$ au 31 octobre 2006, ce qui représente 40 % de l'actif total. Depuis un an, elles ont augmenté de 6,2 G\$ ou 15 %. Les valeurs mobilières du compte de placement, c'est-à-dire celles qui sont généralement détenues à long terme, comptent pour 6,8 G\$ à la clôture de l'exercice financier, en baisse de 55 M\$ depuis le 31 octobre 2005. Les valeurs mobilières du compte de négociation ont augmenté de 5,7 G\$ par rapport à l'année précédente, ce qui représente une croissance de 22 %. Les occasions ont été nombreuses en 2006 d'accroître la diversification des activités de négociation afin de bénéficier des créneaux spécialisés. Les politiques de gestion du risque de marché sont divulguées à la page 54. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente totalisent 7,6 G\$ au 31 octobre 2006, en hausse de 600 M\$.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations comptent pour près de 45 % de l'actif total et s'élèvent à 50,5 G\$ au 31 octobre 2006, en hausse de 3,2 G\$ ou 7 %.

La vigueur du marché de l'immobilier résidentiel s'est maintenue en 2006, notamment dans le marché principal que dessert la Banque, ce qui a permis la croissance de plus de 800 M\$ ou 4 % de l'encours des prêts hypothécaires. Au 31 octobre 2006, compte tenu des prêts titrisés, les prêts hypothécaires étaient de 21,5 G\$ contre 20,7 G\$ au 31 octobre 2005.

Les prêts aux particuliers ainsi que les créances sur cartes de crédit totalisent 11,3 G\$ à la fin de l'exercice 2006, soit une croissance de 15 % par rapport à 9,8 G\$ un an plus tôt. Les créances sur cartes de crédit de 1,8 G\$ (avant titrisation) sont en hausse de 50 M\$, ou 3 %, par rapport au 31 octobre 2005. Les prêts à la consommation (avant titrisation) de 10,8 G\$ affichent une hausse de 15 % en comparaison de l'année dernière. Cette forte progression est attribuable aux volumes générés par les divers partenariats que la Banque a conclus ainsi qu'aux marges de crédit garanties. Au 31 octobre 2006, la Banque avait titrisé pour 1,3 G\$ de prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit, en baisse de 97 M\$ par rapport à l'année précédente.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 24,4 G\$ au 31 octobre 2006, se composent de 15,1 G\$ de prêts aux petites et moyennes entreprises et de 3,9 G\$ aux grandes sociétés. Le solde provient des avances et montants en règlement à FBN. Au 31 octobre 2006, l'encours des prêts aux petites et moyennes entreprises était en hausse d'environ 300 M\$, ou 10 % par rapport au

début de l'exercice financier et celui des prêts commerciaux a augmenté de 600 M\$, ou 6 %. Aussi, les prêts et acceptations aux grandes sociétés ont progressé de 700 M\$ depuis le 31 octobre 2005 pour se chiffrer à environ 3,9 G\$ à la fin de l'exercice 2006.

Le tableau 13, à la page 66, présente, entre autres, les prêts aux entreprises par type d'industrie. La proportion des prêts hypothécaires résidentiels est passée de 33,3 % en 2005 à 31,3 % en 2006, et les prêts aux particuliers comptent maintenant pour 23,5 % de l'ensemble des prêts tandis qu'ils représentaient 20,2 % en 2005. Ces changements sont surtout attribuables à la popularité des marges de crédit avec garantie hypothécaire en remplacement des prêts hypothécaires résidentiels traditionnels. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, mentionnons l'importance moindre du secteur de la fabrication dans le portefeuille, qui passe de 4,7 % de l'encours des prêts en 2005 à 4,3 % en 2006, et de celui des services, dont la proportion est passée de 13,3 % à 7,7 %. Par contre, le crédit au secteur des institutions financières représente 10,6 % des créances au 30 septembre 2006 comparativement à 7,0 % il y a un an.

Prêts douteux nets

Déduction faite des provisions spécifiques et générale, les prêts douteux affichent un solde négatif de 192 M\$ au 31 octobre 2006, contre un solde négatif de 191 M\$ au 31 octobre 2005. Les prêts douteux bruts totalisent 234 M\$ en 2006 comparativement à 260 M\$ au 31 octobre 2005, en baisse de 10 % (tableau 14, page 67). Ils représentent 6 % du capital tangible ajusté et des provisions, comparativement à 7 % il y a un an. Déduction faite des provisions spécifiques, les prêts douteux ont diminué de 1 % depuis un an, pour un total de 116 M\$.

La diminution la plus marquée se retrouve dans le secteur du financement des sociétés. Les prêts douteux nets ont été réduits de 24 %, pour s'établir à 22 M\$ au 31 octobre 2006. Bien que l'encours des prêts aux grandes sociétés ait augmenté au cours de l'exercice financier 2006, le montant total est bien inférieur à celui des engagements passés. Les prêts douteux nets des Services aux entreprises et immobilier sont demeurés inchangés, à 63 M\$. Cela témoigne de la bonne santé financière des entreprises en 2006 ainsi que de la gestion active qu'assure la Banque en matière de crédit.

Les prêts douteux sur les comptes avec les particuliers ont augmenté de 6 M\$ en 2006 pour totaliser 31 M\$. Si la hausse semble marquée, le solde demeure modeste compte tenu de la taille des prêts aux particuliers au bilan de la Banque, ainsi que de la croissance de ces prêts au cours des dernières années.

Une description détaillée des pratiques de gestion des risques est présentée à la page 52 de ce Rapport annuel.

Autres actifs

Au 31 octobre 2006, les autres actifs se chiffrent à 9,2 G\$, par rapport à 10,3 G\$ à la même date en 2005. Cette rubrique est composée, notamment, de la juste valeur des instruments financiers dérivés de négociation, des immobilisations corporelles, de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des comptes des clients des courtiers. La variation des actifs divers, où sont comptabilisés les comptes de clients des courtiers, explique l'essentiel de la baisse de 1,1 G\$ de 2005 à 2006.

Dépôts

Les dépôts, de 72,0 G\$ au 31 octobre 2006, ont augmenté de 16 % par rapport à l'année précédente. Les dépôts des particuliers de 29,2 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 8 de la page 64, représentent 41 % de l'ensemble des dépôts. Ils sont en hausse de 2,8 G\$ ou 11 %. L'augmentation est surtout attribuable au compte de dépôt à rendement élevé d'Altamira. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté en page 43.

Les dépôts commerciaux ont augmenté de 6 % depuis le 31 octobre 2005 pour s'établir à 18,1 G\$. La Banque a poursuivi ses initiatives pour mieux servir les clients commerciaux ne détenant que des dépôts. Quant aux fonds achetés, ils ont augmenté de 6 G\$ pour s'établir à 24,8 G\$ au 31 octobre 2006 et ont soutenu la croissance des activités de crédit et de négociation.

Autres passifs

Les autres passifs, composés principalement des engagements liés aux titres vendus à découvert et des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, sont en baisse de 1,9 G\$ par rapport à la fin de l'exercice financier 2005, et s'établissent à 34,4 G\$ au 31 octobre 2006. Les variations des éléments de cette rubrique sont attribuables aux activités de négociation.

Débetures subordonnées et part des actionnaires sans contrôle

Les débetures subordonnées ont augmenté de 347 M\$ depuis le 31 octobre 2005 et affichent un solde de 1,4 G\$ à la fin de l'exercice. La variation est principalement attribuable à l'émission de 500 M\$ réalisée le 2 novembre 2005 et au rachat de 150 M\$ de débetures en octobre 2006.

Obligations contractuelles

Au 31 octobre 2006

(en millions de dollars)

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à long terme	572	1 370	842	–	2 784
Débetures subordonnées	–	–	–	1 449	1 449
Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	128	225	177	421	951
Obligations d'achat	235	409	331	74	1 049
Total	935	2 004	1 350	1 944	6 233

La part des actionnaires sans contrôle est surtout composée des actions privilégiées de 300 M\$ US (337 M\$) émises par une filiale en propriété exclusive de la Banque. Le solde provient de la consolidation de certains fonds communs de placement et d'autres entités conformément aux normes comptables s'appliquant aux entités à détenteurs de droits variables.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2006, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 4,8 G\$ comparativement à 4,6 G\$ au 31 octobre 2005. L'état consolidé de la variation des capitaux propres à la page 74 de ce Rapport annuel détaille les éléments qui constituent les capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2006, 5,1 millions d'actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des affaires, pour un montant de 309 M\$. Par ailleurs, la Banque n'a pas émis d'actions privilégiées au cours de l'exercice.

Au 31 octobre 2006, la Banque comptait 161,5 millions d'actions ordinaires en circulation comparativement à 165,3 millions un an plus tôt. De plus, deux séries d'actions privilégiées se négocient, soit les 8 millions d'actions de la série 15, d'une valeur nominale de 200 M\$ et les 8 millions d'actions de la série 16, d'une valeur nominale de 200 M\$.

Capital réglementaire

En vertu des normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) et du Bureau du surintendant des institutions financières au Canada (le « Surintendant »), le ratio de capital réglementaire de base s'établit à 9,9 % à la clôture de l'exercice financier, par rapport à 9,6 % au 31 octobre 2005 (tableau 10, page 65). En tenant compte des émissions de 500 M\$ de débentures subordonnées, les 2 novembre 2006 et 2005, le ratio de capital total était de 14,0 % au 31 octobre 2006 en comparaison à 12,8 % l'année précédente. Au cours de l'exercice financier 2006, l'actif pondéré en fonction du risque a augmenté de 1,1 G\$ (tableau 11, page 65). La hausse est attribuable à l'augmentation des prêts hypothécaires et des liquidités. Par ailleurs, le capital de base de 4,7 G\$ est en hausse d'environ 260 M\$, surtout dû à l'émission de 225 M\$ de capital novateur au cours de l'exercice 2006. Le capital total de 6,6 G\$, en hausse d'environ 700 M\$, tient également compte de l'émission de débentures subordonnées de 500 M\$, le 2 novembre 2006.

Les normes et procédures de gestion du capital sont expliquées plus en détail à la page 50 du présent Rapport annuel.

Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Le solde des prêts leur ayant été consentis est le suivant :

Au 31 août (en millions de dollars)	2006	2005
Prêts hypothécaires	2	2
Prêts – autres	70	61

Depuis le 1^{er} janvier 2003, les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle; les prêts hypothécaires sont offerts au taux du marché moins 2 %; les prêts personnels et les avances sur cartes de crédit portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle; et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, qui ne doit pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

Pour les prêts personnels, les avances sur cartes de crédit et les marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Les prêts qui ont été octroyés aux dirigeants avant le 1^{er} janvier 2003 ont été administrés conformément aux modalités antérieures pendant une période de transition terminée le 31 décembre 2005. Ces conditions étaient les suivantes : les prêts étaient consentis aux dirigeants aux conditions du marché pour des risques similaires; les prêts hypothécaires résidentiels consentis aux dirigeants portaient intérêt au taux du marché divisé par trois pour les premiers 50 000 \$ empruntés et, pour le solde, au moins du taux du marché divisé par trois ou au taux du marché moins 5 %; enfin, les autres prêts consentis aux dirigeants, principalement des marges de crédit personnelles, portaient intérêt au taux préférentiel divisé par deux, pour la première tranche variant de 10 000 \$ à 20 000 \$, et au moins du taux préférentiel moins 3 % ou du taux préférentiel divisé par deux pour le solde, jusqu'à un maximum global de 50 % du salaire annuel.

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, ne sont pas constatées au bilan consolidé ou sont constatées à des montants différents de la valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent les biens administrés et les biens sous gestion, les opérations avec des entités à détenteurs de droits variables (EDDV), les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties et les ententes relatives au crédit.

Biens administrés et biens sous gestion

Le tableau 12, à la page 66 du Rapport annuel, illustre l'ensemble des biens administrés et des biens sous gestion. Au 31 octobre 2006, ces éléments totalisaient 229 G\$, en hausse de 8 G\$, ou 4 %, par rapport à l'année précédente.

Ce sont les actifs des clients administrés ou gérés par le Réseau des correspondants qui ont le plus augmenté, soit 20 % du 31 octobre 2005 au 31 octobre 2006, pour passer à 54,6 G\$. Les filiales de courtage en valeurs mobilières ont également enregistré de fortes croissances, soit 10 % ou 4,4 G\$ pour FBN et 12 % ou 1,0 G\$ pour CDBN. L'augmentation des cours boursiers et les efforts de vente soutenus ont contribué à l'augmentation des actifs administrés ou gérés.

Pour sa part, l'actif institutionnel administré ou géré par Trust Banque Nationale (TBN) a baissé de 19 %, pour s'établir à 47,8 G\$, en raison de la renégociation de contrats moins rentables en cours d'année. TBN a compensé partiellement cette diminution par la hausse de 11 % des actifs particuliers.

Au 31 octobre 2006, l'épargne des particuliers administrée était en hausse de 9 G\$ ou 10 % pour totaliser 99 G\$. La moitié de l'épargne des particuliers administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de Financière Banque Nationale, alors que 29 % se compose de dépôts bancaires, dont ceux du compte Surintérêt d'Altamira. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 70 G\$, en hausse de 6 G\$ ou 9 % depuis un an.

Au 31 octobre (en milliards de dollars)	Variation		
	2006	2005	%
Dépôts	29	26	12
Courtage de plein exercice	46	42	10
Fonds communs de placement	11	10	10
Autres	13	12	8
Épargne totale des particuliers	99	90	10

Entités à détenteurs de droits variables

La Banque a recours aux EDDV pour diversifier ses sources de financement et gérer ses besoins en capital, au moyen de la titrisation de ses propres actifs, surtout des prêts hypothécaires à l'habitation et des créances sur cartes de crédit, et par l'émission d'instruments novateurs de capital. De plus, la Banque se sert de ces entités pour offrir des services aux clients, notamment les EDDV qui ont pour but d'aider les clients à titriser leurs actifs financiers ou pour leur offrir des occasions de placement. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15) établit les exigences de consolidation applicables à ces entités. Ces exigences sont décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, sous la rubrique « Principes de consolidation ». La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui obtient la majorité des rendements résiduels et/ou assume la majorité des pertes découlant des activités de l'entité.

Programmes de titrisation de la Banque Nationale

La titrisation consiste à céder des créances à une fiducie, qui en finance l'achat par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. La vente des créances s'accompagne le plus souvent d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient des meilleures cotes de crédit. Ce rehaussement prend la forme d'un recours de premier niveau à charge du vendeur des créances, et d'un recours de second niveau assumé par un tiers. Le recours de premier niveau comprend généralement deux éléments. Le premier représente l'excédent des intérêts, c'est-à-dire la différence entre, d'une part, les

intérêts perçus sur les créances et, d'autre part, les intérêts dus aux investisseurs et les dépenses afférentes au programme de titrisation visé. Le deuxième élément est un dépôt dans un compte de garantie. Quant au recours de second niveau, il peut être assumé directement par un garant de crédit, ou indirectement par une classe subordonnée.

Les programmes de titrisation sont souvent assortis de contrats de swap de taux d'intérêt et d'accords de garantie de liquidité, en nantissement du paiement des intérêts et du paiement du capital aux investisseurs. Soulignons qu'au Canada, les garanties de liquidité, qui accompagnent toujours les programmes de papier commercial, ne font pas office de protection contre les risques de crédit des créances sous-jacentes; ces garanties de liquidité peuvent être invoquées uniquement si, après une perturbation des marchés financiers, la fiducie qui a émis le papier commercial ne peut respecter les échéances du capital par l'émission de nouvelles émissions de papier commercial. Enfin, le plus souvent, le vendeur des créances en est également l'administrateur.

Titrisation des éléments d'actif de la Banque Nationale

La Banque Nationale a mis sur pied divers programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif : Canadian Credit Card Trust (CCCT), VISION Trust et DPL Trust. Ces EDDV sont admissibles selon les dispositions de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA intitulée « Cessions de créances » (NOC-12), et elles sont donc exemptées expressément de l'exigence de consolidation de la NOC-15. De plus, la Banque participe aux deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), soit le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les motifs à l'appui de ces programmes sont le financement, le transfert de risques et la gestion du capital.

Dans tous les programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif, la Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et, si cela est requis, elle fournit également le recours de premier niveau. De plus, elle administre elle-même ses programmes de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions de ces programmes. La Banque peut aussi être appelée selon le programme, à être partie à des contrats de swap de taux d'intérêt ou de garantie de liquidité.

Voici une description détaillée des programmes de titrisation des éléments d'actif de la Banque Nationale :

Titrisation des créances sur cartes de crédit

Au 31 octobre 2006, la Banque Nationale avait vendu à CCCT un portefeuille de créances de cartes de crédit représentant un encours de 1,5 G\$, dont 1,2 G\$ a été financé par l'émission de certificats vendus à des tiers et 0,3 G\$ par une participation de la Banque.

La Banque fournit le recours de premier niveau, qui comprend l'excédent des intérêts et, s'il y a lieu, un dépôt dans un compte de garantie; ce dernier s'élève actuellement à 0,5 % du montant de la série 2002-1, soit 2 M\$. Pour la série 2002-1, le recours de second niveau prend la forme d'une garantie offerte par un tiers et correspond à 5 % du montant des certificats, ou 20 M\$. Par ailleurs, le recours de second niveau des séries 2005-1 et 2005-2 est assuré par des certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représentant 5,5 % du montant de ces derniers. Ce programme de titrisation n'est pas assorti de contrats de swap de taux d'intérêt ni d'accords de garantie de liquidité.

Titrisation de prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles résidentiels de cinq logements ou plus

La Banque a titrisé un portefeuille de prêts hypothécaires non assurés grevant des immeubles résidentiels de cinq logements ou plus et, en date du 31 octobre 2006, ce programme de papier commercial, du nom de VISION Trust, représentait un encours de 122 M\$. Le recours de premier niveau, fourni par la Banque, comprend l'excédent des intérêts (1,05 % de l'encours du papier commercial) et un dépôt dans un compte de garantie (2 % du montant initial). Une classe subordonnée de 11 M\$, qui a été vendue à des tiers, fournit le recours de second niveau.

Ce programme est assorti d'un accord de garantie de liquidité et d'un contrat de swap de taux d'intérêt dont la Banque assume la totalité des risques.

Titrisation des prêts à la consommation

La Banque a mis sur pied DPL Trust, un programme de titrisation de ses prêts à la consommation. En date du 31 octobre 2006, deux séries étaient toujours en vigueur et totalisaient 309 M\$. Les certificats émis par DPL Trust sont appuyés par un portefeuille de prêts directs à la consommation et, occasionnellement, par d'autres créances, principalement des titres LNH. À chaque certificat de premier rang d'une série donnée est associé un certificat de second rang qui lui est subordonné et qui représente 3 % du certificat de premier rang. Par ailleurs, l'excédent d'intérêts et le compte de garantie représentent respectivement 3 % et 6 % du montant total d'une série donnée. Enfin, un contrat de swap de taux d'intérêt assumé par la Banque complète ce programme.

Programmes des titres LNH et des OHC

La Banque participe au programme des titres LNH et, depuis son lancement en juin 2001, au programme des OHC. Dans le cadre de ce dernier, des prêteurs vendent des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swap de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paye à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH.

Au 31 octobre 2006, l'encours des titres LNH émis par la Banque Nationale et vendus à des tiers totalisait 4,8 G\$. Par ailleurs, la Banque est partie à des contrats de swap de taux d'intérêt des titres LNH vendus à la FCH et constitués de prêts hypothécaires consentis par la Banque.

Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. Enfin, conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque Nationale avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fera rembourser par la SCHL ou par Genworth Financial, Inc., selon que le prêt en défaut a été assuré par la SCHL ou par Genworth Financial, Inc.

Incidence des programmes de titrisation sur les ratios de capital réglementaire

Puisque les hypothèques LNH ont déjà un facteur de pondération égal à 0 % et que la quasi-totalité des titres LNH émis par la Banque Nationale sont appuyés par des hypothèques assurées par la SCHL, il s'ensuit que la vente de titres LNH émis par la Banque n'a pas d'incidence marquée sur l'actif pondéré de la Banque et, par conséquent, sur les ratios de capital réglementaire. Par contre, CCCT, VISION Trust et DPL Trust ont une incidence sur les ratios de capital de la Banque, puisque les éléments d'actif sous-jacents ont un facteur de pondération égal à 100 %.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre un fonds multicédant, qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant du papier commercial. Les clients utilisent cette entité multicédante pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts de financement tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque ne détient pas de participation dans ce fonds et elle n'est pas tenue de le consolider, selon la NOC-15. La Banque agit à titre d'agent financier et de fiduciaire et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. La Banque n'offre aucune protection de crédit mais elle offre cependant des garanties de liquidité dans le cadre du programme de papier commercial. La note 20 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces garanties de liquidité.

Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu avec ce fonds des contrats de produits dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé. Le total de l'actif de ce fonds était de 683 M\$ au 31 octobre 2006.

Billets structurés

La Banque agit également en qualité d'agent financier et d'administrateur auprès de trois autres fiducies. Ces fiducies font l'émission et la vente de titres de créances à taux fixe et révisable adossés à des créances hypothécaires, des créances mobilières, des titres financiers structurés, des placements de sociétés synthétiques et autres titres. La Banque ne détient pas de participation dans ces fiducies et n'est pas tenue de consolider ces entités, selon la NOC-15. La Banque agit uniquement à titre d'agent financier et d'administrateur de ces fiducies. Les droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur sont des droits variables. La Banque a conclu avec certaines de ces fiducies des contrats de produits dérivés dont la juste valeur marchande est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ces entités était de 4,2 G\$ au 31 octobre 2006.

Fiducie de capital

La Banque a émis le 15 juin 2006 des instruments novateurs, soit 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1 ou NBC CapS – série 1 par l'entremise de Fiducie de capital BNC (la « Fiducie »), une fiducie à capital variable créée au cours de l'exercice 2006.

Le produit brut tiré du placement de 225 M\$ a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Puisque la Banque ne consolide pas la Fiducie, le billet de dépôt est présenté au bilan consolidé de la Banque à la rubrique « Dépôts ».

Chaque tranche de capital de 1 000 \$ de dépôt est convertible à tout moment, au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 auront exercé leur droit d'échange.

La Fiducie est une EDDV en vertu de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, la Banque ne consolide pas la Fiducie, car elle n'en est pas le principal bénéficiaire; par conséquent, les NBC CapS - série 1 émis par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté à la rubrique « Dépôts ». Veuillez vous reporter à la rubrique Gestion du capital, en page 50, et à la note 11 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 92 et 93, pour plus de détails.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de ses clients dans le cadre de leurs propres activités de gestion du risque, de placement et de négociation. Les instruments financiers dérivés sont également utilisés par la Banque pour ses propres besoins de gestion des risques et de négociation.

Tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont détenus à des fins autres que de négociation et qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur. Bien que les opérations sur instruments dérivés soient exprimées en termes de montants nominaux de référence – ceux-ci servent de points de référence aux fins du calcul des paiements – les montants nominaux de référence ne sont pas inscrits au bilan consolidé et ne reflètent pas le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés.

Les montants nominaux de référence des produits dérivés de la Banque totalisaient 495 G\$ au 31 octobre 2006 comparativement à 404 G\$ au 31 octobre 2005. La juste valeur de l'actif lié aux instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et à des fins autres que de négociation totalisait 2 269 M\$ et 164 M\$, contre respectivement 2 390 M\$ et 263 M\$ au 31 octobre 2005, tandis que la juste valeur du passif lié aux instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et à des fins autres que de négociation totalisait 1 646 M\$ et 95 M\$, comparativement à 1 846 M\$ et 150 M\$ respectivement au 31 octobre 2005. La variation des gains et des pertes non réalisés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et à des fins autres que de négociation et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, est constatée au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Les notes 1 et 21 afférentes aux états financiers consolidés et présentées aux pages 76 et 107 à 110, respectivement, fournissent plus de détails sur les types d'instruments dérivés ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garanties qui répondent à la définition de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée « Informations à fournir sur les garanties » (NOC-14). Les principaux types de garanties sont les lettres de garantie, les facilités de garantie de liquidité dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances faisant suite à des opérations de titrisation, certains instruments financiers dérivés, certaines ententes d'indemnisation et certaines activités de prêts de titres. La note 20 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 104 à 106, fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties, y compris les montants portés au bilan consolidé en relation avec ces activités, et les paiements maximaux que la Banque pourrait devoir effectuer dans le cadre de ces engagements.

Ententes relatives au crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan, se reporter à la note 20 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 104 à 106.

Principales estimations comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés aux pages 76 à 81 du présent Rapport annuel. Certaines de ces conventions comptables sont considérées critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, elles nécessitent des jugements et estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'elles portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'existence, en date du bilan, de pertes probables de crédit liées aux instruments financiers figurant ou non au bilan consolidé, notamment les prêts, les dépôts auprès d'autres banques, les titres de substituts de prêts, les instruments dérivés, les acceptations et autres engagements de crédit indirects comme les lettres de crédit et les lettres de garantie. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant. Dans le cadre de cette évaluation du montant de la provision pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'établissement d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur la provision pour pertes sur créances, et conséquemment sur la dotation aux pertes sur créances de l'exercice.

Le lecteur trouvera une description détaillée des méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, en page 77, et à la rubrique « Évaluation du risque de crédit » à la section « Gestion du risque de crédit » de ce Rapport annuel, aux pages 53 et 54.

Tous les secteurs d'exploitation, à l'exception du secteur Gestion de patrimoine, sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

La Banque comptabilise à la juste valeur les titres de négociation et les instruments financiers dérivés, à l'exception de ceux qui sont détenus à des fins autres que de négociation et qui sont admissibles à la comptabilité de couverture. La variation des gains et des pertes non réalisés est constatée à la rubrique « Revenus de négociation » de l'état consolidé des résultats. La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, selon les cours du marché. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen d'estimations. Les techniques d'évaluation utilisées pour établir les estimations intègrent

les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Au besoin, la valeur est ajustée pour tenir compte des risques de marché, des risques de modèle, des risques de crédit et des coûts connexes. Étant donné le rôle du jugement dans le calcul d'estimation des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes institutions financières et peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 21 et 23 afférentes aux états financiers consolidés, aux pages 107 et 112.

Plusieurs postes du bilan consolidé sont touchés par cette estimation comptable critique : « Valeurs mobilières – compte de négociation », « Engagements afférents à des titres vendus à découvert », et la rubrique « Juste valeur des instruments financiers dérivés de négociation ». En outre, cette estimation touche le poste « Revenus de négociation » du secteur des Marchés financiers de l'état consolidé des résultats.

Évaluation des valeurs du compte de placement

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, les titres de participation du compte de placement sont comptabilisés au coût d'acquisition lorsque la Banque n'exerce aucune influence notable, alors que les titres de créances sont comptabilisés au coût d'acquisition non amorti. Lorsqu'un titre du compte de placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable doit être réduite à la valeur de réalisation nette. La détermination s'il y a ou non une moins-value durable et l'établissement de la valeur de réalisation nette font appel au jugement et à des estimations. La direction examine régulièrement la valeur des titres du compte de placement afin de déterminer si certains d'entre eux ont subi une moins-value durable. L'examen comporte une analyse des faits propres à chaque placement ainsi qu'une évaluation des attentes de rendement futur.

Dans le cadre de cet exercice, la direction évalue un ensemble de facteurs qui pourraient être indicatifs d'une moins-value durable. Les facteurs dont la Banque tient compte dans son évaluation comprennent la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport à la valeur comptable, la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur, ainsi que notre capacité et notre intention de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de sa valeur aux livres. Lorsque la direction a déterminé qu'un titre a subi une moins-value durable, elle doit formuler un jugement quant à la valeur de réalisation nette estimative.

Toute modification du jugement utilisé dans l'identification des titres ayant subi une moins-value durable et de l'estimation de la valeur de réalisation pourrait avoir une incidence sur le montant des pertes comptabilisées.

Le poste « Valeurs mobilières – compte de placement » du bilan consolidé est touché par cette estimation comptable, et le poste « Gains sur valeurs mobilières du compte de placement, montant net » de tous les secteurs de l'état consolidé des résultats, pourrait être touché.

Titrisation

La titrisation est un processus par lequel la Banque cède des créances à une fiducie, qui finance l'acquisition en émettant aux investisseurs des obligations à terme ou du papier commercial.

Les opérations de titrisation sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque abandonne le contrôle sur les créances cédées et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces créances. Pour plus de détails sur les opérations de titrisation de la Banque, consulter les notes 1 et 6 afférentes aux états financiers consolidés, aux pages 76 et 87, et la section de ce Rapport annuel portant sur les entités à détenteurs de droits variables, en page 43.

Le calcul du gain ou de la perte découlant des opérations de titrisation se fait en répartissant la valeur comptable antérieure entre les éléments d'actif vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de cession. Puisque les cours du marché des droits conservés ne sont pas disponibles, la Banque estime la juste valeur en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs. La Banque doit donc avoir recours à des estimations et à des hypothèses concernant notamment les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement par anticipation, le taux d'actualisation et la marge excédentaire. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. À cet égard, la note 6 afférente aux états financiers consolidés présente une analyse de sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés. Cette analyse démontre qu'une diminution de 10 % de la marge excédentaire des prêts hypothécaires assurés titrisés entraînerait une diminution des droits conservés de 13 M\$, et qu'une diminution de 20 % donnerait lieu à une diminution de 25 M\$. Le solde des droits conservés des prêts hypothécaires assurés titrisés s'élevait à 127 M\$ au 31 octobre 2006.

Cette estimation comptable touche le poste « Valeurs mobilières – compte de placement » du bilan consolidé, et le poste « Revenus de titrisation » de l'état consolidé des résultats à la rubrique « Autres » des résultats sectoriels.

Écart d'acquisition et actifs incorporels

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, l'écart d'acquisition ainsi que les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie sont soumis à des tests de dépréciation périodiques afin de s'assurer que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. La juste valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes aux fins des tests de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les postes « Écart d'acquisition » et « Actifs incorporels » du bilan consolidé sont touchés par cette estimation comptable.

Le montant global des pertes de valeurs, le cas échéant, serait présenté dans les charges d'exploitation du secteur concerné, à la rubrique « Divers ».

La note 9 afférente aux états financiers consolidés, en page 91, présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le calcul de l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ainsi que des charges connexes se fonde sur des évaluations actuarielles et des hypothèses de la direction. Les hypothèses clés qui servent au calcul de ces montants portent, entre autres, sur les taux d'actualisation des obligations liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, le rendement à long terme de l'actif des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires, le taux de mortalité, le taux de roulement du personnel et l'évolution du coût des soins de santé en général. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations constituées présenté à la rubrique « Actifs divers » (« Passifs divers ») du bilan consolidé, ainsi que sur les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui sont présentés à la rubrique « Salaires et avantages sociaux » de l'état consolidé des résultats. Tous les secteurs sont touchés par cette estimation comptable.

Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux hypothèses clés, veuillez vous reporter à la note 15 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 95 à 98.

Impôts sur les bénéfices

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôts futurs. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires découlant de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôts futurs, présentés au bilan consolidé aux postes « Actifs divers » et « Passifs divers », sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôts futurs comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôts futurs dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. La Banque est d'avis, selon les informations dont elle dispose, qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche le poste « Charge d'impôts » de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des informations supplémentaires sur la charge d'impôts, veuillez consulter les notes 1 et 18 afférentes aux états financiers consolidés aux pages 76 et 103.

Provision pour éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses poursuites judiciaires. Plusieurs de ces poursuites sont liées aux activités de prêts, lesquelles surviennent lorsque la Banque entreprend des démarches de recouvrement de ses créances. La Banque fait aussi l'objet de recours collectifs intentés par des consommateurs contestant, entre autres, certains frais de transactions bancaires. Financière Banque Nationale est également partie dans le cours normal de ses activités à diverses poursuites judiciaires, dont la majorité sont liées aux activités des Services aux particuliers et peuvent notamment porter sur des questions de convenance des placements. De l'avis de la direction, d'après

les renseignements dont elle dispose et en fonction de l'expérience passée, le montant global du passif éventuel s'y rapportant n'aura pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

Le poste « Passifs divers » est touché par cette estimation comptable.

Entités à détenteurs de droits variables

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des EDDV. De plus amples détails sont fournis dans la section du Rapport annuel intitulée « Arrangements hors bilan », à la page 42 et à la note 7 afférente aux états financiers consolidés, à la page 90. La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si les EDDV doivent être consolidées. Ce processus nécessite de comprendre les ententes, de déterminer si une entité est considérée comme une EDDV à la lumière des règles comptables et de déterminer les droits variables de la Banque dans l'EDDV. Ces droits sont ensuite comparés à ceux d'une tierce partie afin d'identifier qui doit assumer la majeure partie des pertes prévues de l'EDDV ou recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux, et par conséquent, déterminer si la Banque doit consolider l'entité.

Normes comptables qui ne sont pas encore adoptées

En janvier 2005, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu*, le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, et le chapitre 3865, intitulé *Couvertures*. Les principales conventions comptables relatives aux instruments financiers que la Banque appliquera à partir du 1^{er} novembre 2006 sont résumées ci-dessous.

Évaluation

Le nouveau cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Tous les actifs financiers doivent être classés soit comme détenus à des fins de négociation, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances. Les passifs financiers doivent être classés comme étant détenus à des fins de négociation ou non détenus à des fins de négociation.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers seront comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, tous les instruments financiers seront évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes, qui seront comptabilisés au coût après amortissement : prêts et créances, titres destinés à être détenus jusqu'à l'échéance et passifs financiers non détenus à des fins de négociation. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance et comme disponibles à la vente seront évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe

une indication objective de dépréciation. Le cas échéant, la valeur comptable des titres sera ramenée à sa juste valeur et le montant de la perte sera inscrit dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé des résultats. Finalement, les engagements afférents à des titres vendus à découvert ainsi que tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être bifurqués, seront inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

Dans le cas d'un actif ou d'un passif financier classé comme étant détenu à des fins de négociation, tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de ces instruments financiers seront comptabilisés à l'état consolidé des résultats lors de leur comptabilisation initiale. Dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas classé comme étant détenu à des fins de négociation, les coûts de transaction seront ajoutés à la valeur de l'instrument financier et seront amortis, si applicable, selon la méthode du taux effectif.

La norme permet aussi de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout instrument financier comme un instrument détenu à des fins de négociation (option juste valeur) et qui par conséquent sera évalué à sa juste valeur avec constatation des gains et pertes à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Le Surintendant a émis des directives limitant les circonstances dans lesquelles cette option peut être utilisée. La Banque prévoit utiliser entre autres cette option si, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, elle permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation et si les justes valeurs sont fiables.

Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières seront classées en tant que titres détenus à des fins de négociation, détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente. La Banque continuera de comptabiliser les opérations sur valeurs mobilières à la date de transaction.

Détenues à des fins de négociation

Les titres du compte de négociation continueront d'être comptabilisés à leur juste valeur, et les gains et pertes réalisés et non réalisés seront inscrits à l'état consolidé des résultats.

Détenues jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers que la Banque aurait l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Banque ne prévoit pas classer de titres dans cette catégorie.

Disponibles à la vente

Les titres qui ne seront pas classés comme détenus à des fins de négociation ou jusqu'à leur échéance, seront classés comme disponibles à la vente. Ces valeurs mobilières seront constatées à leur juste valeur sauf les placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif qui seront constatés au coût.

Les gains et les pertes non réalisés relativement aux valeurs mobilières disponibles à la vente seront constatés, déduction faite des impôts et dans la mesure où ils ne seront pas couverts par des produits dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, aux « Autres éléments cumulés du résultat étendu ». Lors de la cession ou de la

constatation d'une dépréciation de ces titres, ces gains ou pertes seront reclassés à l'état consolidé des résultats.

Dépôts auprès d'institutions financières, valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat, prêts, dépôts et débentures subordonnées

Ces instruments financiers continueront d'être comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier ou le contrat est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le cadre comptable exige qu'un dérivé incorporé soit bifurqué si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

La Banque a choisi le 1^{er} novembre 2002 comme date de transition pour les dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, coté sur un marché actif auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours. La juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est généralement la valeur de la contrepartie versée ou reçue. Dans les cas où la juste valeur n'est pas cotée sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par comparaison avec d'autres transactions observables sur le marché et portant sur un instrument identique, sans modification ni reconditionnement, ou soit fondée sur une technique d'évaluation dont les variables incluent des données de marché observables.

Subséquentement à la comptabilisation initiale, la juste valeur pour un actif financier coté sur un marché actif est généralement le cours acheteur et, pour un passif financier coté sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des données de marché observables. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations observables disponibles sur des transactions similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières est fondée sur les cours du marché. En l'absence de marché organisé, elle est estimée à partir des cours de titres similaires.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée sans tenir compte des contrats cadres de compensation. Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché servent à déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés. Autrement, celle-ci est déterminée

au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et du risque de crédit.

Couvertures

La Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion de risque. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à l'investissement net dans un établissement étranger autonome.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre d'une couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir les variations de la juste valeur d'un élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont portés aux résultats au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats. La variation de la juste valeur de l'élément de couverture sera comptabilisée aux résultats au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Si la relation de couverture ne s'avère plus efficace ou si l'élément de couverture est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les montants inscrits antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux effectif et présentés à l'état consolidé des résultats, sur la durée de vie restante de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance. Dans ce cas-ci, les ajustements cumulatifs au titre de la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont immédiatement portés aux résultats au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif financier assorti d'un taux variable. La tranche efficace des variations de la juste valeur de l'élément de couverture est inscrite aux « Autres éléments cumulés du résultat étendu », tandis que la tranche inefficace est constatée au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Les montants inscrits aux « Autres éléments cumulés du résultat étendu » relativement aux couvertures des flux de trésorerie sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert affecte le bénéfice net.

Lorsque l'instrument dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les montants inscrits antérieurement dans les « Autres éléments cumulés du résultat étendu » seront reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert affecte le bénéfice net.

Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

Des instruments financiers libellés dans une devise sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une devise autre que le dollar canadien. La tranche efficace des gains et des pertes sur l'élément de couverture est inscrite aux « Autres éléments cumulés du résultat étendu », tandis que la tranche inefficace est constatée au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Résultat étendu

Un état financier intitulé « État consolidé du résultat étendu » sera ajouté aux états financiers consolidés de la Banque. Le résultat étendu comprend le bénéfice net plus les « Autres éléments du résultat étendu ». En plus des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les « Autres éléments du résultat étendu » comprendront les gains ou pertes de change non réalisés découlant des activités d'établissements étrangers autonomes (déduction faite des opérations de couverture) et la tranche efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie. Les « Autres éléments cumulés du résultat étendu » seront présentés distinctement dans l'avoir des actionnaires.

Transition

Les méthodes suivies en matière de comptabilisation, de décomptabilisation et d'évaluation ainsi que les conventions suivies en matière de comptabilité de couverture des états financiers consolidés des exercices antérieurs à la date d'entrée en vigueur des nouvelles normes, ne sont pas modifiées et par conséquent ces états financiers ne seront pas retraités.

Au 1^{er} novembre 2006, la Banque comptabilisera tous les actifs et passifs financiers au bilan consolidé en fonction de leur classification. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure sera comptabilisé soit comme un ajustement du solde des bénéfices non répartis à cette date, soit comme le solde d'ouverture d'un poste distinct des « Autres éléments cumulés du résultat étendu », déduction faite des impôts.

En particulier, les éléments suivants seront comptabilisés à titre d'ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts :

- gains reportés sur dispositions antérieures des valeurs mobilières des activités d'assurance vie;
- montants reportés et différence entre la valeur comptable et la juste valeur des dérivés ou non dérivés qui ne rencontrent plus les critères de couverture;
- différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers désignés comme détenus à des fins de négociation en vertu de l'option juste valeur;
- impacts de bifurcation des dérivés incorporés;
- tranche inefficace du gain ou de la perte sur l'élément de couverture pour les relations de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur;
- impact de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les coûts de transaction.

Les éléments suivants seront comptabilisés à titre d'ajustement du solde d'ouverture des « Autres éléments cumulés du résultat étendu », déduction faite des impôts :

- différence entre la valeur comptable et la juste valeur des valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente;
- reclassement de l'écart de conversion non réalisé des états financiers des établissements étrangers autonomes, déduction faite des opérations de couverture;
- tranche du gain ou de la perte sur l'élément de couverture qui est considéré comme constituant une couverture efficace des flux de trésorerie.

Ces ajustements de transition, qui seront comptabilisés au 1^{er} novembre 2006 au solde d'ouverture des bénéfices non répartis et au solde d'ouverture des « Autres éléments cumulés du résultat étendu », ne devraient pas avoir d'incidence importante sur le bilan consolidé de la Banque.

Gestion du capital

Structure

La structure de gestion du capital à la Banque est, à l'instar de celle de la gestion du risque, chapeautée par le conseil d'administration, dont relève l'élaboration des politiques de gestion du capital. Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités au comité de vérification et de gestion des risques (le « Comité »), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. La direction fait rapport au Comité, s'assure que la Banque maintient une structure de capital solide et supervise l'utilisation du capital à l'échelle de l'institution.

Normes, procédures et contrôles

La gestion du capital consiste à maintenir l'équilibre entre le capital requis en fonction des risques, les ratios de capital réglementaire satisfaisant aux exigences minimales d'une institution financière bien capitalisée, conformément à la définition qu'en donne le Surintendant, et la production d'un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires.

Le Conseil, sur recommandation du Comité, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Cette politique énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital, et les critères de base qu'elle adopte pour s'assurer qu'elle dispose, en tout temps, d'un montant en capital suffisant et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Le plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital analyse les différentes stratégies s'offrant à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

Relevant du premier vice-président, finances, technologie et affaires corporatives, le comité de gestion du capital se réunit trimestriellement et évalue les ratios de capital réglementaire ainsi que les événements susceptibles d'influer sur la gestion du capital. De plus, il soumet trimestriellement un rapport de conformité des ratios de capital réglementaire au comité de vérification et de gestion des risques. Enfin, le service de la Vérification interne et le service de la Conformité corporative de la Banque veillent à l'application des normes de capital réglementaire édictées par le Surintendant.

La gestion du capital en 2006

Instruments novateurs

Les instruments novateurs, tels qu'ils sont définis dans les lignes directrices du Surintendant, représentent les instruments émis par une entité inactive dont l'objectif principal consiste à accumuler des capitaux. Les lignes directrices du Surintendant limitent la valeur totale des instruments novateurs à 15 % des fonds propres de catégorie 1.

Le 15 juin 2006, la Banque a émis 225 M\$ d'instruments novateurs inclus dans le capital de catégorie 1, par l'entremise de Fiducie de capital BNC. Le produit tiré du placement a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Puisque la Banque ne consolide pas la Fiducie, le billet de dépôt est présenté au bilan consolidé de la Banque à la rubrique « Dépôts ». Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible en tout temps, au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. Pour des informations supplémentaires, le lecteur consultera la note 11 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 92 et 93.

Autres activités de gestion

Dans le cadre de ses efforts visant à maintenir une structure de capital appropriée, la Banque avait émis, le 2 novembre 2005, 500 M\$ de débentures subordonnées échéant en 2020 et portant intérêt au taux annuel de 4,70 %. De plus, la Banque a racheté en octobre 2006 une débenture de 150 M\$ échéant en octobre 2011.

Dividende

L'excellente croissance du bénéfice et la capitalisation élevée de la Banque lui ont permis d'augmenter son dividende sur actions ordinaires à deux reprises en 2006. Le dividende sur actions ordinaires a ainsi grimpé de 14 % par rapport à 2005 pour s'établir à 1,96 \$ par action. Le ratio de versement du dividende a progressé, passant de 35 % en 2005 à 38 % en 2006, et il se situe dans la fourchette cible de distribution de la Banque, qui était de 35 à 45 %.

Programme de rachat d'actions

En janvier 2006, la Banque a fait une nouvelle offre publique à la Bourse de Toronto visant le rachat d'un nombre maximal de 8,3 millions d'actions ordinaires. L'offre publique de rachat d'actions précédente visant 8,4 millions d'actions ordinaires est venue à échéance le 12 janvier 2006.

Au cours de l'exercice 2006, la Banque a effectué le rachat de 5,1 millions d'actions ordinaires pour un montant de 309 M\$ (soit 1,8 million d'actions dans le cadre de l'ancien programme, et 3,3 millions dans le cadre du nouveau programme). Ces rachats contrebalançaient en partie l'émission de 1,3 million d'actions, au cours de l'exercice, découlant de la levée d'options d'achat d'actions et du régime de réinvestissement des dividendes, pour un montant de 50 M\$. Au cours de l'exercice 2005, 4,2 millions d'actions ordinaires avaient été rachetées.

Analyse de l'évolution des ratios du capital

Le ratio du capital est le rapport – exprimé en pourcentage – du capital défini par réglementation à l'actif pondéré en fonction du risque. La définition adoptée par la Banque des règlements internationaux (BRI) distingue deux catégories de capital : le « capital de base » qui comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, ainsi que la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales, desquels on déduit les écarts d'acquisition, puis le « capital supplémentaire » qui comprend la valeur comptable des autres actions privilégiées et la portion admissible des dettes subordonnées, de même que la provision générale pour le risque de crédit. Le « capital total réglementaire » (ou capital total) représente la somme des diverses catégories de capital, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs. Conformément aux règles de la BRI, le Surintendant a défini une troisième catégorie de capital, destinée à couvrir expressément le risque de marché qui doit aussi être couvert par le capital de première catégorie.

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées maintiennent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de base, et de 10 % pour les fonds propres totaux.

En tenant compte de l'émission de 500 M\$ de débentures le 2 novembre 2006, les ratios des fonds de première et deuxième catégories s'établissaient respectivement à 9,9 % et 14,0 % au 31 octobre 2006, contre 9,6 % et 12,8 % au 31 octobre 2005. La hausse des ratios est essentiellement attribuable à l'augmentation du capital provenant du bénéfice net de la période, atténué par la hausse des actifs pondérés de 1,1 G\$ liée à la croissance des prêts et des liquidités.

Outre les ratios de capital réglementaire, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximum. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total d'une banque, y compris certains éléments hors bilan, par son capital total. Selon ce test, l'actif total ne doit pas excéder 20 fois le capital total. Par contre, la Banque a reçu l'approbation du Surintendant d'augmenter cette limite à 23 fois son capital total. Au 31 octobre 2006, le levier s'établissait à 19 fois l'actif.

Enfin, l'avoir ordinaire tangible, qui n'est pas un ratio réglementaire, se calcule en divisant l'avoir ordinaire, la part de l'actionnaire sans contrôle moins l'écart d'acquisition et l'actif incorporel par les actifs pondérés en fonction des risques auxquels on ajoute les actifs titrisés pondérés. Au 31 octobre 2006, l'avoir ordinaire tangible était de 7,3 %, contre 7,4 % un an plus tôt.

Capital économique

Le capital économique sert à quantifier l'impact hypothétique des différentes sources de risques auxquels la Banque est exposée, soit les risques de crédit, de marché et opérationnel. Le capital économique permet ainsi de déterminer le montant des capitaux propres dont la Banque doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La mesure du rendement du capital pondéré en fonction du risque (RAROC) et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA), qui découlent de l'évaluation du capital économique requis, sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'activité de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour l'allocation du capital entre les différents secteurs d'activité.

Capital disponible et gestion active du capital

Dans le cadre du processus de gestion active du capital, les notions de capital disponible (capitaux propres), de capital réglementaire et de capital économique sont mises en relief afin de maximiser la valeur pour les actionnaires. Ce processus mène dans un premier temps à l'élaboration du plan de capital, qui sert à déterminer le montant et la structure optimale des capitaux propres de façon à respecter les ratios réglementaires fixés par le Surintendant. Dans un deuxième temps, le processus mène à l'allocation de capital entre les différents secteurs d'activité de manière à maximiser la création de VAA sans provoquer d'impact indu sur les ratios de capital réglementaire de la Banque.

Bâle II

En juin 2004, la BRI a approuvé un nouveau cadre d'adéquation des fonds propres réglementaire en vertu de l'Accord de Bâle II. Ce cadre apporte des modifications substantielles par rapport à la réglementation actuelle. Il permettra entre autres de mieux quantifier les besoins en capital requis et d'harmoniser les exigences de capital réglementaire avec les exigences de capital économique tout en favorisant une discipline de divulgation financière améliorée. L'entrée en vigueur officielle établie par le Surintendant de ces nouvelles règles internationales est le 1^{er} novembre 2007. La Banque Nationale se conformera au nouveau cadre réglementaire dans les délais requis. La Banque entend initialement utiliser la méthode standardisée pour le risque de crédit pour adopter la méthode de notation interne avancée à compter du 1^{er} novembre 2009. L'effet de ces changements sur les ratios de capital réglementaire de la Banque n'est pas connu pour l'instant et, conséquemment, la Banque envisage de continuer à divulguer les différents ratios de capital en vigueur selon la réglementation actuelle (Accord de Bâle I) pour une période indéterminée en plus de divulguer les ratios selon les nouvelles règles prévues par l'Accord de Bâle II commençant le 1^{er} novembre 2007.

Gestion des risques

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques en harmonie avec sa stratégie d'expansion des affaires.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus et de créer ainsi de la valeur pour ses actionnaires.

En second lieu, elle doit assumer les risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, soit les risques opérationnels. Ces risques pourraient occasionner des pertes qui amputeraient les bénéfices attendus des activités de création de valeur.

Dans le cadre de ses activités courantes, la Banque est principalement exposée aux risques ci-après.

- **Risque de crédit**
Risque d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque.
- **Risque de marché**
Risque d'une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, notamment le taux d'intérêt, le taux de change, le cours des actions, le cours des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés.
- **Risque de liquidité**
Risque que la Banque ne puisse honorer ses flux de trésorerie quotidiens sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes.
- **Risque opérationnel**
Risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs.
- **Risque de réputation**
Risque qu'une publicité portant sur les activités ou les pratiques de la Banque soit jugée négative, avec ou sans fondement, et porte atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites coûteuses ou des pertes de revenus.

Le risque, sous toutes ses formes, doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il soit décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risques assumés; autrement dit, il s'agit d'optimiser le rapport rendement-risque.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les risques à l'échelle de la Banque, de même que l'assurance que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à créer de la valeur pour les actionnaires. Par ailleurs, la gestion efficace des risques peut également contribuer à atténuer la volatilité des résultats de la Banque.

Cadre de la gestion des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans la gestion de ses risques, la Banque a créé un cadre de gestion qui comporte les éléments suivants :

- une culture de gestion des risques;
- une structure de gouvernance;
- des politiques de gestion des risques;
- la révision des décisions en matière de risque par des professionnels indépendants;
- l'allocation du capital aux unités d'affaires en fonction du niveau du risque de chacune;
- la surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative;
- l'évaluation indépendante par le service de la Vérification interne.

Culture de gestion des risques

La Banque et sa direction font couramment, dans leurs communications internes, la promotion d'une culture de gestion des risques. Ces communications proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires s'accompagnent de la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

Structure de gouvernance

La structure de gouvernance à la Banque Nationale prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers.

Le comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration :

- approuve les politiques de gestion des risques;
- contribue à former et à diffuser la culture de gestion des risques de la Banque;
- fixe les limites de tolérance aux risques;
- s'assure que les ressources en place pour gérer ces risques sont adéquates.

La direction de la Banque :

- diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution;
- gère les principaux risques auxquels celle-ci est exposée.

Le groupe de Gestion des risques :

- propose des politiques de gestion des risques;
- met en pratique les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques;
- instaure et applique les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques;
- fixe les limites de risques en fonction de la tolérance aux risques établie par le conseil d'administration;
- informe la direction de la Banque et le conseil d'administration en matière de risques importants.

Les unités d'affaires :

- gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques ainsi que les lignes directrices et les procédures qui les accompagnent constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles précisent de quelle façon les unités d'affaires doivent gérer les risques, comment la prise de risques est approuvée et, surtout, elles fixent les limites de risques à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont passées en revue régulièrement, annuellement dans la plupart des cas, ce qui permet d'en vérifier la pertinence au vu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des multiples unités de la Banque. Elles s'accompagnent par ailleurs d'autres politiques, normes et procédures qui couvrent certains aspects plus précis de la gestion (par ex. : poursuite de certaines activités de l'entreprise).

Surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative

Le service de la Conformité corporative de la Banque contribue à donner l'assurance que les structures, systèmes de gestion, programmes, politiques et procédures associés au respect de la législation, de la réglementation, des directives et des codes de conduite applicables à la Banque, sont en place et opérationnels.

Évaluation indépendante par le service de la Vérification interne

Le service de la Vérification interne — dont le premier vice-président fait rapport directement au comité de vérification et de gestion des risques — fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des processus, politiques, procédures et mesures de contrôle mis en place par les gestionnaires. Il propose également des solutions visant une efficacité accrue de la gestion des risques, des contrôles internes et des activités de la Banque et de ses filiales.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit compte pour environ 50 % de la valeur totale du capital économique de la Banque, comme l'illustre le tableau figurant à la page 24, et représente donc le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit — lettres de garantie ou de crédit —, des opérations sur produits dérivés négociés hors cote, des valeurs mobilières du compte de placement et des opérations qui comportent un risque de règlement pour la Banque (par ex. : virements de fonds à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement).

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux et ordonné comprenant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit;
- évaluation du capital à risque;
- processus d'octroi de crédit;
- diversification et gestion de portefeuille;
- suivi des comptes et recouvrement;
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances.

Évaluation du risque de crédit

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 et comportant 19 échelons pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur ou du tiers visé, ce qui permet de déterminer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Le risque des portefeuilles de crédit des consommateurs et de certaines petites entreprises est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par score. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées pour examiner les caractéristiques d'un demandeur ainsi que ses antécédents et, à partir de cette information, estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et lui attribuer une cote de risque. Contrairement à la pratique liée au crédit aux entreprises, l'évaluation du risque de crédit des particuliers n'est pas fondée sur une analyse individuelle, mais sur le comportement moyen d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Portefeuilles de crédit aux entreprises

Les clients commerciaux et les grandes sociétés, pour leur part, se font attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et qualitative de l'emprunteur et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque a adopté cette année un nouvel outil de cote de risque qui permet d'évaluer plus précisément le risque attribuable précisément à l'emprunteur, de même que la structure de garantie en place, le cas échéant. Cet outil est conforme aux nouvelles exigences réglementaires découlant de l'Accord de Bâle II.

Évaluation du capital à risque

L'évaluation du capital à risque — ou capital économique — de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les facteurs importants sont les suivants :

- la probabilité de défaut;
- l'encours du crédit au moment du défaut;
- la perte attendue en cas de défaut;
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'activité. La Banque procède également à des tests de scénarios chocs dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crise. Ces tests permettent, par la simulation de scénarios extrêmes bien précis, de mesurer le niveau de capital économique nécessaire pour absorber les pertes potentielles et d'évaluer le degré de solvabilité de la Banque dans l'éventualité de telles situations.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Banque sont autant de facteurs qui influencent la décision. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant des risques plus élevés pour la Banque doivent être approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité de crédit de la Banque, qui est présidé par la première vice-présidente, gestion des risques, doit approuver et surveiller tous les crédits d'envergure. La décision peut même, exceptionnellement, être soumise à l'approbation du conseil d'administration. Le processus d'octroi de crédit mis en place suppose, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et une gestion dynamique de portefeuille.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement dans le cadre de ses engagements envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteurs d'activité de ses engagements et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

Les critères établis dans les politiques et procédures de gestion du risque de crédit visent à maintenir une saine diversification de ce type de risque. La Banque contrôle le degré de diversification de ses portefeuilles par l'application et le suivi de limites à l'égard de chacun de ces risques et par le recours à des outils de protection synthétique tels que les produits dérivés de crédit, à la syndication ou à la réduction ordonnée du montant de crédit.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques, sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de Gestion des risques de la Banque, en appui aux décisions du comité de crédit. Des analyses sont menées en continu afin de prévoir les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement vigilant des dossiers présentant des problèmes. Entre autres, une liste de surveillance des engagements problématiques est produite tous les mois à l'intention des gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers doivent par la suite faire rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

S'il arrive, en dépit de cette surveillance étroite, que les engagements de crédit subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, intervient alors un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes engagées

et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes. Le rôle de cette unité est crucial, car en cas de défaut d'un emprunteur, la Banque aura pour objectif prioritaire de recouvrer le montant d'actif maximum.

Relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances

Lorsque la détérioration d'un compte dépasse un certain seuil, le prêt pourrait être classé comme prêt douteux. Tout prêt dont le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 jours ou plus est classé dans la catégorie des prêts douteux, et une provision pour pertes sur créances doit y être affectée. De plus, tout prêt qui n'est pas en souffrance mais dont le remboursement – qu'il s'agisse du capital ou des intérêts – soulève un doute raisonnable, sera considéré comme douteux. Les estimations des pertes potentielles servent à prévoir en partie les provisions pour pertes sur créances. Les politiques de la Banque définissent des critères détaillés de comptabilisation des provisions et, au besoin, de radiation des créances irrécouvrables. Les politiques de crédit définissent aussi les pratiques de recouvrement qui visent à minimiser les pertes en récupérant la plus grande partie possible des sommes dues.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est indissociable de la participation aux marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

L'importance relative de ce risque pour la Banque est illustrée par le fait qu'il représente environ 20 % de la valeur totale de son capital économique, comme l'indique le tableau figurant à la page 24.

Évaluation du risque de marché

Le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un des principaux outils de gestion des risques de marché. La VaR représente la valeur maximale des pertes quotidiennes potentielles, dans les portefeuilles détenus, à un niveau de confiance de 99 %, ce qui signifie que les pertes réelles ne la dépasseront vraisemblablement qu'une journée sur 100. La VaR est calculée de manière continue à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers (y compris les instruments dérivés) et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers de la Banque. On vise ainsi à ce que les décisions de négociation et d'investissement n'entraînent pas de risques supérieurs aux limites préétablies. Le modèle informatisé de calcul de la VaR est fondé sur des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement pour chaque produit, portefeuille, unité d'affaires, ainsi que par type d'activité, c'est-à-dire la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. La gestion des échéances de l'actif et du passif, également appelée la gestion des risques structurels de taux d'intérêt, prévoit également une limite de VaR approuvée par le conseil d'administration. De plus, la Banque s'est fixé une limite globale couvrant l'ensemble de ses activités reliées aux marchés financiers. Comme l'illustre le tableau 15 de la page 67, la VaR globale des activités de négociation est généralement inférieure à la somme des VaR des portefeuilles individuels, ce qu'explique l'effet de diversification du risque. D'autres limites viennent également compléter la VaR afin de contrôler les risques résiduels associés, notamment, à la concentration, à la volatilité et à la liquidité.

Tests de scénarios chocs et analyses de sensibilité

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, c'est-à-dire, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque cherche également à simuler l'impact, sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes et peu fréquents. Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs (par ex. un krach boursier semblable à celui de 1987 ou une crise pétrolière rappelant celle de 1973) ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change et à la volatilité des divers marchés. Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité visent à simuler les résultats (pertes ou gains) que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque s'est fixé des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et ceux-ci ont été approuvés par le conseil d'administration. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de Gestion des risques de marché et la direction des unités d'affaires, et ils sont revus régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

Activités de négociation

La Banque détient des portefeuilles de négociation pour des raisons de maintien de marché, ainsi que pour l'arbitrage pour son propre compte, la liquidité pour ses clients institutionnels et la vente de produits financiers.

Le tableau 15 de la page 67 illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque, ainsi que l'effet de diversification.

La Banque a fait approuver en 2006 un modèle de risque spécifique pour les actions, qu'elle a implanté au troisième trimestre de l'exercice.

Tests rétroactifs de validité et résultats quotidiens

Le tableau 16 de la page 67 présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. En plus, la Banque effectue des tests rétroactifs de validité qui ont pour objectif de vérifier la capacité du modèle VaR d'estimer le risque maximum de pertes de marché et de valider ainsi, de façon rétroactive, la qualité des résultats obtenus au moyen de ce modèle.

Risque de taux d'intérêt dans la gestion actif-passif

La gestion de l'actif (prêts et placements) et du passif (dettes, y compris les dépôts) comporte un risque lié aux taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura un impact favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Cet impact dépend de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe des taux d'intérêt. La gestion de l'actif et du passif vise à optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

La gestion actif-passif relève de la Trésorerie. Le comité de gestion de l'actif et du passif est étroitement associé à la Trésorerie dans la supervision de cette activité. Des simulations sont régulièrement effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres, et pour guider en conséquence la gestion du portefeuille de placements et du passif.

La gestion de l'appariement de la Banque s'effectue par le truchement d'un mécanisme de cession interne qui répond à un double objectif, soit de transférer à la Trésorerie les risques d'appariement et de liquidité, et de fournir une mesure cohérente de rentabilité des différents éléments du bilan; ainsi peut-on orienter adéquatement les activités des divers secteurs. En général, les divers éléments du bilan font l'objet d'un coût de cession interne – ou coût des fonds – qui reflète le plus fidèlement possible les différents risques financiers rattachés à l'élément visé : risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et, s'il y a lieu, options intégrées (engagement de prêter de la part de la Banque et option de remboursement ou de rachat avant l'échéance contractuelle).

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique précise dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion formés principalement de gestionnaires de la Trésorerie et de la Gestion des risques et, dans certains cas, de dirigeants et d'intervenants d'autres secteurs de la Banque. La politique définit les limites de risque en fonction de l'impact d'une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur les paramètres suivants : revenu net d'intérêts, valeur marchande du capital, VaR à un jour et durée du capital.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des activités bancaires (prêts et dépôts) de la Banque à un mouvement parallèle des taux d'intérêt à la hausse en date du 31 octobre de l'année de référence.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt		
<i>Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars)</i>		
	2006	2005
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts	(19)	4
Effet sur les capitaux propres	(70)	(95)

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est encadrée par la mise en œuvre de politiques prudentes et par l'implantation de techniques et de procédures efficaces pour surveiller, mesurer et contrôler ce risque. Le processus de gestion est dynamique et l'établissement d'un niveau judicieux d'exposition de liquidité peut dépendre de la stratégie globale de la Banque, de même que de facteurs internes et externes. Par conséquent, la Banque s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- respecter tous les engagements en matière de décaissement (au bilan et hors bilan) à mesure qu'ils arrivent à échéance quotidiennement sur une base continue;
- éviter de réunir des fonds rapidement, ce qui entraînerait des coûts excessifs de financement ou la vente forcée des actifs facilement négociables à des conditions défavorables.

Les engagements en matière de financement sont généralement respectés par le truchement de rentrées de fonds continues, complétées par des liquidités facilement convertibles en espèces, ou par la capacité d'emprunt de la Banque. La position de liquidité de la Banque vise également à soutenir toute expansion commerciale future.

Le groupe de Gestion des risques de marché est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques relatives aux liquidités et au financement, et de stratégies et méthodologies permettant de surveiller, mesurer et contrôler les exigences et les positions de liquidité. Ce groupe est aussi chargé d'élaborer des hypothèses touchant des plans de relève et de fixer des limites, de surveiller les positions par rapport aux limites établies et de présenter régulièrement des rapports au conseil d'administration.

Gestion du financement et diversification

Le passif-dépôts représente la principale source de financement de la Banque. Dans ce contexte, la diversification du financement en fonction du déposant, du type d'instrument et de l'échéancier constitue un élément important de la stratégie de gestion des liquidités. Le solide réseau de succursales de la Banque constitue une source stable de dépôts. Ces dernières années, la stratégie de la Banque a consisté à étendre sa base de dépôts de détail grâce à la croissance interne.

Pour assurer la stabilité de l'accès au marché, la Banque maintient et consolide des relations directes avec les principaux bailleurs de fonds actifs sur le marché monétaire canadien, elle exerce et déploie ses activités sur les marchés interbancaires et des entreprises aux États-Unis, en Europe et en Asie, et favorise, lorsque c'est possible et économiquement avantageux, les dépôts à long terme.

Mesure du risque de liquidité

Le risque de liquidité provient de deux sources, soit les flux de trésorerie asymétriques se rapportant à l'actif et au passif, et les caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts à demande.

La Banque utilise diverses mesures pour gérer l'exposition au risque de liquidité. Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne. Quant aux décisions en matière de financement et de liquidité à long terme, elles sont fondées sur les ratios de liquidité, la période de survie et un indicateur appelé le « capital en liquidité ». Ce dernier détermine l'exposition au risque de liquidité d'une banque en mesurant la différence entre le montant du financement à long terme et celui des actifs non liquides. La Banque peut ainsi atteindre un équilibre optimal entre le financement à long terme et le financement institutionnel.

La période de survie est un indicateur conçu pour mesurer le nombre de jours qu'il faudra pour utiliser les actifs liquides de la Banque si les fonds empruntés directement du marché monétaire ne sont pas renouvelés à l'échéance.

La Banque, dans sa politique de gestion des liquidités et de financement, a fixé des limites pour ses différents indicateurs de liquidité, notamment le « capital en liquidité » et la période de survie. Elle s'est également donné des limites pour restreindre sa dépendance à l'égard d'un déposant en particulier afin d'éviter toute concentration excessive de dépôts provenant d'une source unique. À cet égard, les fonds empruntés directement sur le marché monétaire sont limités à un pourcentage du total des dépôts, et un montant maximum par déposant est établi.

Plan de relève de liquidité

Un plan détaillé de relève de liquidité est décrit dans la politique de gestion des liquidités et de financement. Ce plan définit les mesures à prendre en situation de crise pour combler l'écart entre les liquidités que la Banque choisit de détenir et les besoins de liquidité qui pourraient se manifester dans une telle situation.

Gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont présents dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, les fraudes ou les activités non autorisées, les pannes de systèmes, les erreurs humaines, le défaut de respecter des prescriptions juridiques ou des exigences réglementaires ou contractuelles, les litiges avec la clientèle et les dommages à des biens physiques ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières ou une atteinte à la réputation, et ils constituent par conséquent des risques opérationnels.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement le risque opérationnel, il est important de gérer celui-ci de manière rigoureuse et transparente afin de le maintenir à un niveau acceptable. Chaque unité d'affaires de la Banque a confié à des employés les responsabilités précises d'un gestionnaire de risque pour s'assurer qu'une gestion proactive soit effectuée des risques opérationnels de l'unité. De plus, un comité sectoriel assure le suivi des pertes et des risques opérationnels de l'unité ainsi que des événements observés dans d'autres institutions. Le cas échéant, des plans d'action sont mis au point pour améliorer la structure de contrôles.

Le service du Risque opérationnel et de réputation élabore les normes et procédures de détection, de mesure et de suivi des risques opérationnels et il assiste les unités d'affaires dans la mise en œuvre de celles-ci. Cette unité recueille et compile les données relatives au niveau de risques des unités d'affaires et rend compte de ses travaux au comité de gestion des risques opérationnels.

Normes et procédures de détection, de mesure et de suivi des risques opérationnels

Les unités d'affaires doivent s'inspirer d'un ensemble de principes directeurs pour assurer une saine gestion des risques opérationnels, notamment :

- un personnel compétent et bien formé;
- la séparation des fonctions incompatibles et la délégation des pouvoirs décisionnels;
- l'encadrement du développement technologique et de la sécurité de l'information;
- un processus de planification de continuité des affaires et de la reprise des activités importantes dans l'éventualité d'une interruption des affaires;
- la caractérisation et l'évaluation des risques lors de l'introduction de nouveaux produits.

Autoévaluation des risques opérationnels

Une méthode d'autoévaluation des risques opérationnels est actuellement en phase de déploiement. Cette méthode permettra à chaque unité d'affaires d'agir proactivement pour cerner les principaux risques opérationnels auxquels elle est exposée, évaluer l'efficacité des contrôles en place pour atténuer ces risques et élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Base de données des pertes opérationnelles

Le service du Risque opérationnel et de réputation a mis en place un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et a constitué une base centralisée de données incluant le montant de chaque perte ainsi qu'une description des événements qui l'ont occasionnée, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes de ce type de pertes et d'établir des stratégies d'atténuation. Aucune perte opérationnelle d'importance n'est survenue au cours de l'exercice.

Capital réglementaire

La Banque entend répondre à tous les critères de l'approche standardisée au moment de l'introduction du capital réglementaire conformément à l'Accord de Bâle II.

Risque de réputation

Le risque de réputation découle généralement d'un autre risque. Il en est ainsi d'événements opérationnels comme une panne informatique empêchant des clients de transiger, ou un bris de confidentialité de renseignements personnels qui peuvent, selon leur envergure et leur couverture médiatique, porter atteinte à la réputation de la Banque.

La Banque vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actes sur la réputation et l'image de la Banque. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite et un programme de formation approprié visant tous les employés, ainsi que divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits au sein des unités d'affaires. À cela s'ajoutent les activités des services de la Conformité corporative, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif et des Relations publiques.

Afin que tous les aspects du risque de réputation soient pris en compte dans le cadre de financements structurés complexes, la Banque a élaboré un processus formel d'évaluation de ce risque et d'approbation par le comité de crédit. La vérification préalable approfondie des opérations et des tiers avec qui la Banque fait affaire, l'opinion d'experts reconnus et la transparence de l'information financière sont autant de mesures mises en place en vue d'atténuer le risque de réputation de la Banque.

Résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)

	2006				
	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	1 292 \$	305 \$	408 \$	301 \$	278 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 553	679	525	648	701
Revenu total	3 845	984	933	949	979
Dotations aux (récupérations des) pertes sur créances	77	22	16	22	17
Charges d'exploitation	2 588	687	634	623	644
Charge d'impôts	277	44	58	82	93
Part des actionnaires sans contrôle	32	11	5	8	8
Bénéfice net	871	220	220	214	217
Bénéfice par action ordinaire					
de base	5,22	1,33	1,32	1,29	1,28
dilué	5,13	1,31	1,30	1,26	1,26
Dividendes (par action)					
Ordinaires	1,96	0,50	0,50	0,48	0,48
Privilégiés					
Série 13	—	—	—	—	—
Série 15	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656
Série 16	1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires					
	20,1 %	19,7 %	20,2 %	20,4 %	19,9 %
Actif total	116 885	108 645	111 183	105 276	
Passif financier à long terme⁽¹⁾		1 449	1 599	1 599	1 600
Prêts douteux					
Privés nets		116 \$	98 \$	111 \$	113 \$
Pays désignés					
Encours brut		—	—	—	—
Provisions		—	—	—	—
Total net		116	98	111	113
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
Moyen	162 851	161 969	161 927	162 598	164 903
Fin de période	161 512	161 512	161 918	161 882	164 313
Dilué	165 549	164 599	164 512	165 552	167 781
Par action ordinaire					
Valeur comptable		27,17 \$	26,57 \$	25,77 \$	25,72 \$
Cours de l'action					
Haut	65,60	62,86	62,69	65,60	63,90
Bas	56,14	58,26	56,14	61,35	58,35
Nombre d'employés		16 972	17 183	16 955	16 993
Nombres de succursales au Canada		451	453	455	455

(1) Correspond aux débetures subordonnées

2005					2004				
Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T
1 441 \$	404 \$	308 \$	380 \$	349 \$	1 363 \$	380 \$	384 \$	325 \$	274 \$
2 262	527	581	520	634	2 182	512	474	559	637
3 703	931	889	900	983	3 545	892	858	884	911
33	–	15	1	17	86	(8)	31	19	44
2 499	646	616	624	613	2 388	623	586	602	577
291	72	46	66	107	318	77	68	76	97
25	6	5	7	7	28	8	6	7	7
855	207	207	202	239	725	192	167	180	186
4,98	1,22	1,20	1,17	1,39	4,10	1,11	0,95	1,01	1,03
4,90	1,20	1,18	1,15	1,37	4,05	1,09	0,94	1,00	1,02
1,72	0,44	0,44	0,42	0,42	1,42	0,38	0,38	0,33	0,33
1,2000	–	0,4000	0,4000	0,4000	1,6000	0,4000	0,4000	0,4000	0,4000
1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656
0,8089	0,3032	0,3031	0,2026	–	–	–	–	–	–
20,7 %	19,4 %	19,6 %	19,9 %	23,6 %	18,8 %	19,7 %	17,2 %	19,0 %	19,0 %
107 970	110 593	99 917	91 703		88 497	85 481	86 466	83 156	
1 102	1 409	1 770	1 764		1 408	1 474	1 488	1 473	
117 \$	114 \$	119 \$	134 \$		160 \$	199 \$	219 \$	232 \$	
–	–	–	–		–	–	10	10	
–	–	–	–		–	–	9	8	
117	114	119	134		160	199	220	234	
166 382	165 176	165 363	167 327	167 693	170 918	167 671	169 332	172 023	174 669
165 335	165 335	165 096	165 744	168 050	167 430	167 430	168 058	169 730	173 569
168 964	167 939	167 849	169 938	170 164	173 276	169 936	171 634	174 520	177 008
25,39 \$	24,70 \$	24,19 \$	23,97 \$		22,87 \$	22,30 \$	21,94 \$	21,81 \$	
61,47	61,47	58,21	55,24	49,75	48,78	48,78	45,50	47,93	45,00
46,39	55,87	51,60	48,72	46,39	40,17	42,31	42,72	43,27	40,17
16 890	17 049	16 712	16 610		16 555	16 673	16 366	16 914	
457	460	460	462		462	472	474	476	

Données financières
supplémentaires

Tableau 1

Sommaire des résultats

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	2006	2005	2004	2003	2002
Revenu net d'intérêts	1 414	1 531	1 424	1 353	1 473
Revenus autres que d'intérêts	2 630	2 322	2 229	2 106	1 641
Revenu total	4 044	3 853	3 653	3 459	3 114
Charges d'exploitation	2 588	2 499	2 388	2 257	2 040
Contribution	1 456	1 354	1 265	1 202	1 074
Dotations aux pertes sur créances	77	33	86	177	490
Bénéfice avant charge d'impôts, part des actionnaires sans contrôle et activités abandonnées	1 379	1 321	1 179	1 025	584
Charge d'impôts	476	441	426	374	236
Part des actionnaires sans contrôle	32	25	28	27	30
Bénéfice avant activités abandonnées	871	855	725	624	318
Activités abandonnées	—	—	—	—	111
Bénéfice net	871	855	725	624	429
Actif moyen ⁽²⁾	106 273	90 902	78 672	71 810	69 292

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

(2) Excluant les activités abandonnées

Tableau 2

Évolution du revenu net d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	2006	2005	2004	2003	2002
Particuliers et entreprises					
Revenu net d'intérêts	1 367	1 299	1 251	1 235	1 190
Actif moyen	47 379	43 956	40 511	38 679	38 337
Revenu net d'intérêts en % de l'actif moyen	2,89 %	2,96 %	3,09 %	3,19 %	3,10 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	121	101	94	91	89
Actif moyen	830	882	834	805	769
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	141	309	256	186	321
Actif moyen	67 839	51 809	42 367	37 819	37 067
Autres					
Revenu net d'intérêts	(215)	(178)	(177)	(159)	(127)
Actif moyen	(9 775)	(5 745)	(5 040)	(5 493)	(6 881)
Total					
Revenu net d'intérêts	1 414	1 531	1 424	1 353	1 473
Actif moyen ⁽²⁾	106 273	90 902	78 672	71 810	69 292

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

(2) Excluant les activités abandonnées

Données financières
supplémentaires**Tableau 3**

Revenus autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	2006	2005	2004	2003	2002
Commissions des marchés financiers	629	682	633	544	539
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	208	201	200	192	186
Revenus de négociation	375	251	234	381	123
Gains (pertes) sur valeurs mobilières du compte de placement, montant net	180	92	102	8	(98)
Commissions sur cartes de crédit	61	63	49	49	47
Commissions sur prêts	138	145	168	130	112
Acceptations, lettres de crédit et de garantie	68	61	65	63	63
Revenus de titrisation	175	194	180	204	204
Revenus de change	98	76	72	66	67
Services fiduciaires et fonds communs de placement	324	281	244	210	160
Revenus d'assurances	113	101	90	86	69
Divers	261	175	192	173	169
	2 630	2 322	2 229	2 106	1 641
Canada	2 396	2 105	1 998	1 947	1 595
International					
– États-Unis	97	57	87	58	(3)
– Autres	137	160	144	101	49
Revenus autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus en équivalent imposable ⁽²⁾	65,0 %	60,3 %	61,0 %	60,9 %	54,7 %

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

(2) En 2002, la charge pour moins-value d'un placement de 137 M\$ a été exclue.

Tableau 4Revenus de négociation⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable⁽²⁾)

(en millions de dollars)

	2006	2005	2004	2003	2002
Marchés financiers					
Taux d'intérêt	51	71	43	86	64
Actions	276	244	190	145	63
Marchandises et devises	25	28	30	96	25
	352	343	263	327	152
Autres secteurs	12	16	8	13	22
Total	364	359	271	340	174

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts

(2) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

Données financières
supplémentaires

Tableau 5

Dotations aux pertes sur créances

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)

	2006	2005	2004	2003	2002
Dotations aux pertes sur créances					
Particuliers	53	46	31	47	186
Commercial	22	20	57	60	154
Financement des sociétés	4	8	52	64	173
Immobilier	(2)	1	1	7	20
Autres	–	–	–	(1)	(13)
Total	77	75	141	177	520
Provision générale pour risque de crédit	–	(42)	(55)	–	(30)
Dotations aux pertes sur créances imputées au bénéfice avant activités abandonnées	77	33	86	177	490
Dotations aux pertes sur créances imputées aux activités abandonnées	–	–	–	–	(51)
Total des dotations aux pertes sur créances imputées aux résultats	77	33	86	177	439
Prêts moyens nets et acceptations	49 390	45 926	41 060	39 324	38 394
Dotations aux pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations moyens nets	0,16 %	0,07 %	0,21 %	0,45 %	1,14 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde en début d'exercice	455	580	634	666	896
Transfert de la provision aux actifs détenus aux fins d'aliénation	–	–	–	–	(45)
Dotations aux pertes sur créances imputées au bénéfice :					
liées aux activités courantes	77	33	86	177	490
liées aux activités abandonnées	–	–	–	–	(51)
Radiations	(168)	(215)	(199)	(259)	(673)
Recouvrements ⁽¹⁾	64	57	59	50	49
Solde en fin d'exercice	428	455	580	634	666
Composition des provisions :					
Pays désignés					
Portion applicable aux prêts	–	–	–	19	22
Portion applicable aux valeurs	2	4	2	4	4
Spécifiques	118	143	228	206	235
Générale	308	308	350	405	405

(1) Incluant les fluctuations des taux de change

Données financières
supplémentaires

Tableau 6	Charges d'exploitation				
Exercice terminé le 31 octobre					
(en millions de dollars)					
	2006	2005	2004	2003	2002
Salaires et avantages sociaux	1 479	1 451	1 359	1 287	1 147
Frais d'occupation	124	121	148	142	128
Technologie	358	356	334	312	305
Amortissement immobilisations	40	39	32	34	42
Amortissement technologie	29	24	20	16	21
Messagerie et communications	74	81	77	80	77
Honoraires professionnels	145	136	118	112	99
Publicité et relations externes	76	69	75	62	50
Papeterie	26	25	26	26	28
Frais de déplacement	21	21	20	21	17
Sécurité et vols	14	20	14	16	24
Taxes sur capital et salaires	67	56	65	60	57
Divers	135	100	100	89	45
Total	2 588	2 499	2 388	2 257	2 040
Canada	2 410	2 325	2 194	2 082	1 999
International					
– États-Unis	92	105	123	121	18
– Autres	86	69	71	54	23
Charges d'exploitation en pourcentage du revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾	64,0 %	64,9 %	65,4 %	65,3 %	62,8 %

(1) En 2002, la charge pour moins-value d'un placement de 137 M\$ a été exclue des revenus autres que d'intérêts.

Tableau 7	Évolution des volumes moyens									
Exercice terminé le 31 octobre (en équivalent imposable ⁽¹⁾) (en millions de dollars)										
	2006		2005		2004		2003		2002	
	Volume moyen		Volume moyen		Volume moyen		Volume moyen		Volume moyen	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	9 348	3,36	8 646	2,24	7 404	1,54	6 421	2,05	7 316	2,38
Valeurs mobilières	34 401	3,16	26 354	2,95	21 162	3,13	18 861	3,01	16 510	3,14
Prêts hypothécaires résidentiels	15 907	4,94	16 211	4,65	15 073	4,90	13 752	5,49	12 591	5,72
Prêts aux particuliers	10 348	6,36	8 519	5,65	6 647	5,70	5 646	6,51	5 395	6,59
Prêts aux entreprises et autres	26 754	4,37	24 819	3,53	20 447	3,61	20 169	4,16	21 221	3,87
Prêts douteux nets	(183)	(0,38)	(208)	(0,48)	(167)	(0,42)	(174)	(0,46)	(97)	(1,55)
Actif portant intérêt	96 575	4,16	84 341	3,66	70 566	3,73	64 675	4,11	62 936	4,12
Autres actifs	9 698	–	6 561	–	8 106	–	7 135	–	6 356	–
Actif total	106 273	3,78	90 902	3,39	78 672	3,34	71 810	3,71	69 292	3,74
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	27 305	2,46	24 343	2,18	21 861	2,47	21 390	2,69	21 420	2,96
Institutions de dépôts	9 916	3,44	6 549	2,74	5 789	1,73	5 488	1,80	6 421	2,14
Autres dépôts	26 972	3,40	26 198	2,36	22 536	2,05	21 326	2,70	21 083	2,34
	64 193	3,01	57 090	2,32	50 186	2,20	48 204	2,60	48 924	2,58
Débetures subordonnées	1 592	5,67	1 565	6,38	1 469	6,71	1 553	6,77	1 623	6,77
Engagements autres que des dépôts	25 402	2,55	20 365	1,93	12 826	2,66	10 363	1,87	9 257	0,86
Passif portant intérêt	91 187	2,85	79 020	1,96	64 481	1,87	60 120	2,15	59 804	1,87
Autres passifs	10 449	–	7 411	–	10 070	–	7 670	–	5 522	–
Capitaux propres	4 637	–	4 471	–	4 121	–	4 020	–	3 966	–
Passif et capitaux propres	106 273	2,45	90 902	1,71	78 672	1,53	71 810	1,80	69 292	1,61
Marge bénéficiaire		1,33		1,68		1,81		1,91		2,13

(1) Consulter la rubrique « Mode de présentation de l'information » à la page 13

Données financières
supplémentaires

Tableau 8

Dépôts

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	2006		2005		2004		2003		2002	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	29 164	40,5	26 385	42,4	24 008	44,9	24 110	46,9	22 607	43,7
Commerciaux	18 069	25,1	17 018	27,4	14 419	27,0	14 668	28,5	13 882	26,9
Fonds achetés	24 756	34,4	18 816	30,2	15 005	28,1	12 685	24,6	15 201	29,4
Total	71 989	100,0	62 219	100,0	53 432	100,0	51 463	100,0	51 690	100,0
Canada	61 982	86,1	55 765	89,6	45 636	85,4	43 809	85,1	40 959	79,2
International										
– États-Unis	1 851	2,6	540	0,9	957	1,8	877	1,7	2 814	5,5
– Autres	8 156	11,3	5 914	9,5	6 839	12,8	6 777	13,2	7 917	15,3
Total	71 989	100,0	62 219	100,0	53 432	100,0	51 463	100,0	51 690	100,0
Dépôts des particuliers en pourcentage de l'actif total		25,0		24,4		27,1		28,4		29,7

Tableau 9

Provenance du capital réglementaire

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	2006	2005	2004	2003	2002
Capital réglementaire au début de l'exercice	5 925	5 319	5 369	5 294	5 876
Capital autogénéré					
Bénéfice net	871	855	725	624	429
Autres montants affectant les bénéfices non répartis	–	–	(1)	(4)	(2)
Dividendes sur actions ordinaires et privilégiées	(341)	(312)	(266)	(218)	(195)
	530	543	458	402	232
Financement externe					
Débetures subordonnées admissibles ⁽¹⁾	347	194	(29)	(87)	(71)
Actions privilégiées	–	25	–	75	(192)
Instruments novateurs inclus dans le capital de base	207	(11)	(31)	(71)	(10)
Actions ordinaires	54	65	47	28	53
Rachat d'actions ordinaires	(309)	(224)	(382)	(298)	(306)
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	(123)	128	3	(17)	9
	176	177	(392)	(370)	(517)
Autres					
Pertes de change non réalisées, montant net	(66)	(16)	(16)	(11)	(2)
Divers ⁽²⁾	42	(98)	(100)	54	(295)
	(24)	(114)	(116)	43	(297)
Capital réglementaire généré (utilisé)	682	606	(50)	75	(582)
Capital réglementaire à la fin de l'exercice	6 607	5 925	5 319	5 369	5 294

(1) Après effet des émissions de 500 M\$ de débetures subordonnées les 2 novembre 2006 et 2005

(2) Représente la variation du montant admissible de la provision générale, des montants du capital réglementaire déduits au titre de l'écart d'acquisition, des participations dans des sociétés satellites, des montants afférents aux titrisations

Données financières
supplémentaires**Tableau 10** Capital réglementaire et ratios de capital

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

(selon les directives de la Banque des règlements internationaux)

	2006	2005	2004	2003	2002
Capital de base					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	4 386	4 190	3 829	3 722	3 601
Actions privilégiées permanentes à dividendes non cumulatifs	400	400	375	375	300
Instruments novateurs	562	355	365	396	467
Part des actionnaires sans contrôle	9	132	5	2	19
Moins : écart d'acquisition	(683)	(662)	(662)	(660)	(661)
	4 674	4 415	3 912	3 835	3 726
Capital supplémentaire					
Déventures subordonnées ⁽¹⁾	1 949	1 602	1 408	1 437	1 524
Provision générale pour risque de crédit	308	308	350	350	341
	2 257	1 910	1 758	1 787	1 865
Moins : placements dans les sociétés satellites	(289)	(360)	(296)	(174)	(181)
Moins : protection de premier niveau	(35)	(40)	(55)	(79)	(116)
Capital total	6 607	5 925	5 319	5 369	5 294
Ratios des fonds propres réglementaires					
Capital de base	9,9 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %
Capital total ⁽¹⁾	14,0 %	12,8 %	13,0 %	13,4 %	13,6 %
Avoir ordinaire tangible	7,33 %	7,37 %	7,02 %	6,78 %	6,59 %
Levier ⁽²⁾	19,3	20,0	16,8	15,9	14,5

(1) Après effet des émissions de 500 M\$ de déventures subordonnées les 2 novembre 2006 et 2005

(2) Le levier correspond au total de l'actif au bilan et des substituts directs de crédits divisé par le capital total tel que défini par les normes sur les fonds propres.

Tableau 11 Actifs pondérés en fonction du risque

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	2006	2006	2005	2004	2003	2002
	Solde	Solde pondéré	Solde pondéré	Solde pondéré	Solde pondéré	Solde pondéré
	au bilan	en fonction	en fonction	en fonction	en fonction	en fonction
		du risque	du risque	du risque	du risque	du risque
Actifs au bilan						
Liquidités	10 879	2 077	1 306	1 070	1 363	1 421
Valeurs mobilières	38 678	2 083	2 269	2 317	2 688	2 336
Prêts hypothécaires	16 570	5 647	5 121	5 420	4 634	3 971
Autres prêts	37 785	21 727	21 903	18 849	18 360	19 478
Autres actifs	12 973	5 549	5 650	4 876	5 692	5 117
		37 083	36 249	32 532	32 737	32 323
Provision générale pour risque de crédit		308	308	350	350	341
Total des actifs au bilan	116 885	37 391	36 557	32 882	33 087	32 664
Actifs hors bilan						
Lettres de garantie et de crédit documentaire		1 096	1 033	874	606	751
Engagements de crédit		5 085	4 731	4 431	4 075	3 872
Contrats de taux d'intérêts		122	110	129	100	161
Contrats de change		234	220	166	230	221
Contrats sur actions et produits de base		499	418	309	256	161
Total des actifs hors bilan		7 036	6 512	5 909	5 267	5 166
Éléments pour risque de marché		2 871	3 168	2 032	1 707	1 148
		47 298	46 237	40 823	40 061	38 978

Données financières
supplémentaires**Tableau 12** Biens administrés et biens sous gestion

Au 31 octobre

(en millions de dollars)

	Trust Banque Nationale	Financière Banque Nationale	Placements Banque Nationale	Altamira	Gestion de portefeuille Natcan	Courtage direct Banque Nationale	Banque excluant filiales	2006	2005
Biens administrés									
Institutions	47 841	11 464	–	–	–	–	–	59 305	68 029
Particuliers	–	89 069	–	–	–	9 703	–	98 772	87 551
Fonds communs de placement	12 986	–	8 070	3 837	–	–	–	24 893	23 010
Prêts hypothécaires vendus à des tiers	–	–	–	–	–	–	5 761	5 761	5 132
Total des biens administrés	60 827	100 533	8 070	3 837	–	9 703	5 761	188 731	183 722
Biens sous gestion									
Particuliers	5 081	–	–	–	–	–	–	5 081	4 358
Gestion de portefeuille	–	3 366	–	–	15 371	–	–	18 737	18 117
Fonds communs de placement	–	–	–	–	16 200	–	–	16 200	14 935
Total des biens sous gestion	5 081	3 366	–	–	31 571	–	–	40 018	37 410
Total des biens administrés et sous gestion – 2006	65 908	103 899	8 070	3 837	31 571	9 703	5 761	228 749	221 132
Total des biens administrés et sous gestion – 2005	74 912	90 609	7 448	3 709	30 636	8 686	5 132		

Tableau 13 Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs

Au 30 septembre

(en millions de dollars)

	2006		2005		2004		2003		2002	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers ⁽¹⁾	11 205	23,5	9 647	20,2	7 704	18,4	5 947	15,3	5 859	15,3
Hypothèques résidentielles	14 957	31,3	15 929	33,3	15 272	36,4	13 753	35,5	12 548	32,8
Hypothèques non résidentielles	1 322	2,8	1 186	2,5	1 042	2,5	911	2,4	836	2,2
Agriculture	1 847	3,9	1 796	3,8	1 686	4,0	1 653	4,3	1 486	3,9
Institutions financières	5 056	10,6	3 353	7,0	2 415	5,8	1 277	3,3	1 583	4,1
Fabrication	2 047	4,3	2 249	4,7	2 458	5,9	3 282	8,5	5 050	13,2
Construction et service immobilier	1 226	2,6	1 277	2,7	1 247	3,0	1 291	3,3	1 707	4,5
Transports et communications	475	1,0	442	0,9	453	1,1	515	1,3	632	1,6
Mines, carrières et énergie	1 223	2,6	787	1,6	763	1,8	774	2,0	601	1,6
Exploitation forestière	166	0,3	174	0,4	185	0,4	264	0,7	252	0,7
Administrations publiques	1 023	2,1	1 237	2,6	1 080	2,6	1 286	3,3	921	2,4
Commerce de gros	533	1,1	592	1,2	612	1,5	558	1,4	807	2,1
Commerce de détail	1 119	2,3	1 137	2,4	1 108	2,6	1 296	3,3	1 281	3,3
Services	3 678	7,7	6 372	13,3	4 774	11,4	4 059	10,5	3 518	9,2
Autres	1 848	3,9	1 659	3,4	1 101	2,6	1 912	4,9	1 169	3,1
	47 725	100,0	47 837	100,0	41 900	100,0	38 778	100,0	38 250	100,0

(1) Incluant les prêts à la consommation, cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Données financières
supplémentaires

Tableau 14	Prêts douteux				
Au 31 octobre					
(en millions de dollars)					
	2006	2005	2004	2003	2002
Prêts douteux privés nets					
Particuliers ⁽¹⁾	31	25	16	16	62
Commercial	63	55	82	98	99
Financement des sociétés	20	27	49	107	36
Immobilier	–	8	11	25	44
Autres	2	2	2	2	3
Total des prêts douteux nets ⁽²⁾	116	117	160	248	244
Prêts douteux à l'égard des pays désignés	–	–	–	3	2
Total des prêts douteux nets	116	117	160	251	246
Prêts douteux bruts	234	260	388	476	503
Provisions pour pertes sur créances	118	143	228	225	257
Prêts douteux nets	116	117	160	251	246
Taux de provisionnement	50,4 %	55,0 %	58,8 %	47,3 %	51,1 %
En pourcentage des prêts nets et acceptations	0,2 %	0,3 %	0,4 %	0,6 %	0,6 %
En pourcentage des capitaux propres					
attribuables aux actionnaires ordinaires	2,6 %	2,8 %	4,2 %	6,7 %	6,8 %

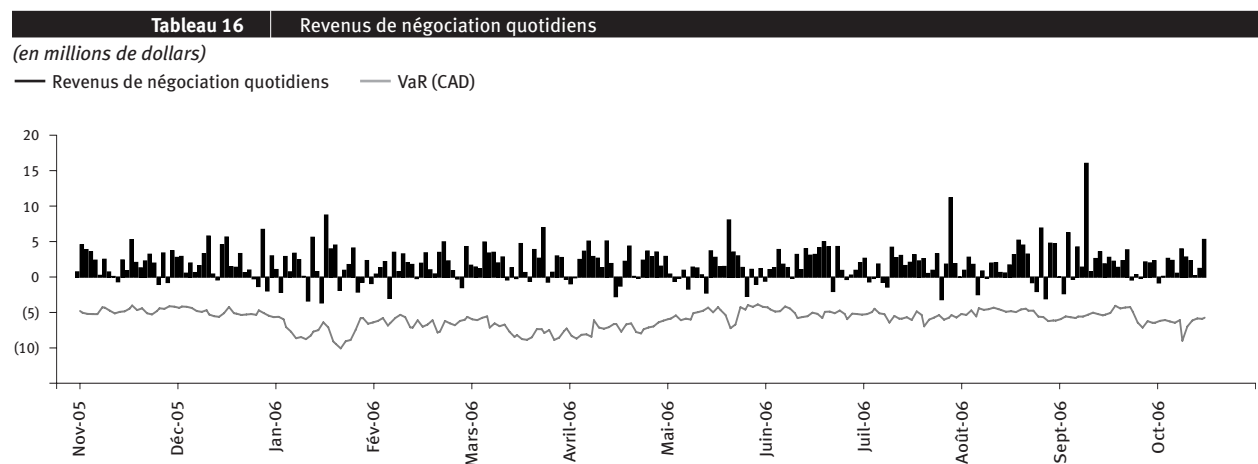
(1) Incluant 20 M\$ de prêts à la consommation nets en 2006 (2005 : 17 M\$; 2004 : 14 M\$; 2003 : 16 M\$; 2002 : 22 M\$)

(2) La Banque n'a pas de prêt faisant partie de la catégorie des autres prêts en retard (90 jours et plus) sauf ceux qui sont déjà désignés comme prêts douteux.

Tableau 15	Activités de négociation (VaR)				
VaR globale par catégorie de risque ⁽¹⁾					
Exercice terminé le 31 octobre					
(en millions de dollars)					
				2006	2005
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	À la fin
Taux d'intérêt	(1,8)	(8,2)	(4,5)	(4,1)	(3,5)
Change	(0,5)	(2,8)	(1,4)	(1,2)	(0,9)
Actions	(2,3)	(6,7)	(4,2)	(4,1)	(5,1)
Contrats sur marchandises	(0,5)	(2,3)	(1,1)	(1,5)	(0,6)
Effet de corrélation ⁽²⁾	1,2	9,8	5,2	5,1	5,0
VaR globale	(3,9)	(10,2)	(6,0)	(5,8)	(5,1)

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.



Glossaire des termes financiers

Acceptation : Titre d'emprunt à court terme, négociable sur le marché monétaire, qu'une banque garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation : Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur produits dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une monnaie unique, dans l'éventualité d'une défaillance ou de la résiliation d'un contrat.

Biens administrés : Biens à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente, ainsi que la tenue de livres. Les biens administrés ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Biens sous gestion : Biens gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les biens sous gestion, qui peuvent aussi être des biens administrés, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Couverture : Opération visant à réduire ou à neutraliser les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, du cours des actions, du prix des marchandises ou du risque de crédit, en utilisant un instrument dérivé ou un autre instrument financier pour compenser les variations des conditions du marché.

Marge nette d'intérêts : Revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif.

Point de base : Unité de mesure correspondant à 0,01 %.

Point de pourcentage : Unité de mesure correspondant à 1 %.

Pondération en fonction du risque : Processus par lequel des facteurs de pondération sont appliqués à la valeur nominale de certains actifs afin de les ramener à des niveaux de risque comparables. Les instruments hors bilan sont convertis en rajustant les valeurs théoriques en équivalent de bilan (ou de crédit) avant d'appliquer les facteurs de risque appropriés. L'actif total pondéré en fonction du risque constitue le dénominateur des divers ratios de capital selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (ou RCP) : Rapport du bénéfice net, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées, à la valeur moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Revenu net d'intérêts : Différence entre les intérêts et dividendes perçus sur l'actif total et les frais d'intérêts liés au passif total. Plus précisément, le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre ce que la Banque touche sur les éléments d'actif comme les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur les éléments de passif comme les dépôts. La marge nette d'intérêts correspond au rapport du revenu net d'intérêts sur l'actif moyen.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente : Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur nantissement à court terme.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat : Engagements financiers relatifs à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

États financiers consolidés

Table des matières

70	Rapport de la direction
71	Rapport des vérificateurs
72	État consolidé des résultats
73	Bilan consolidé
74	État consolidé de la variation des capitaux propres
75	État consolidé des flux de trésorerie
76	Notes afférentes aux états financiers consolidés



Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui assume la responsabilité de leur intégrité, y compris quant aux jugements et estimations importants qui y sont incorporés. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôle nécessaires pour s'acquitter de sa responsabilité et pour protéger l'actif de la Banque. Les contrôles comprennent notamment les normes d'embauche et de formation du personnel, la définition et l'évaluation des tâches et fonctions, les politiques et procédures d'exploitation, ainsi que les contrôles budgétaires.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité de vérification et de gestion des risques (le « Comité »).

Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le Comité est responsable de l'évaluation continue des procédés de contrôle interne et de l'examen des états financiers consolidés, dont il recommande l'adoption au Conseil. Une équipe de vérificateurs internes relève du Comité et lui fait rapport régulièrement.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par l'observation des lois et règlements qui s'appliquent aux activités de la Banque. En conformité avec la *Loi sur les banques* (Canada), le Surintendant des institutions financières examine régulièrement les opérations de la Banque dans le but d'en vérifier la solidité financière ainsi que d'assurer la protection des déposants.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., dont le rapport paraît ci-après, ont été nommés par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Ils ont profité d'un accès sans réserve au Comité pour discuter de questions relatives à leur vérification et à la publication de l'information.

*Le Président et chef
de la direction,*
Réal Raymond

*Le Premier vice-président,
finances, technologie et affaires corporatives,*
Pierre Fitzgibbon

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») aux 31 octobre 2006 et 2005 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Canada, le 30 novembre 2006

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)	Note	2006	2005
Revenus d'intérêts			
Prêts		2 648	2 122
Valeurs mobilières		960	739
Dépôts auprès d'institutions financières		314	193
		3 922	3 054
Frais d'intérêts			
Dépôts		1 877	1 109
Débetures subordonnées		90	100
Divers		663	404
		2 630	1 613
Revenu net d'intérêts		1 292	1 441
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions des marchés financiers		629	682
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		208	201
Revenus de négociation		317	192
Gains sur valeurs mobilières du compte de placement, montant net		180	91
Commissions sur cartes de crédit		61	63
Commissions sur prêts		251	246
Acceptations, lettres de crédit et de garantie		68	61
Revenus de titrisation	6	175	194
Revenus de change		98	76
Services fiduciaires et fonds communs de placement		324	281
Divers		242	175
		2 553	2 262
Revenu total		3 845	3 703
Dotations aux pertes sur créances	5	77	33
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages sociaux		1 479	1 451
Frais d'occupation		164	160
Technologie		387	380
Communications		74	81
Honoraires professionnels		145	136
Divers		339	291
		2 588	2 499
Bénéfice avant charge d'impôts et part des actionnaires sans contrôle		1 180	1 171
Charge d'impôts	18	277	291
		903	880
Part des actionnaires sans contrôle		32	25
Bénéfice net		871	855
Dividendes sur actions privilégiées	16	21	26
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		850	829
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	19		
de base		162 851	166 382
dilué		165 549	168 964
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)	19		
de base		5,22	4,98
dilué		5,13	4,90
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	16	1,96	1,72

Bilan
consolidé

Au 31 octobre

(en millions de dollars)	Note	2006	2005
ACTIF			
Encaisse		268	227
Dépôts auprès d'institutions financières		10 611	10 087
Valeurs mobilières			
Compte de placement	3	6 814	6 869
Compte de négociation	3	31 864	26 183
		38 678	33 052
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente		7 592	7 023
Prêts	4, 5 et 6		
Hypothécaires résidentiels		15 230	15 677
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		11 280	9 796
Aux entreprises et aux administrations publiques		20 679	19 047
		47 189	44 520
Provisions pour pertes sur créances		(426)	(451)
		46 763	44 069
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		3 725	3 242
Juste valeur des instruments financiers dérivés de négociation	21	2 269	2 390
Immobilisations corporelles	8	383	355
Écart d'acquisition	9	683	662
Actifs incorporels	9	177	178
Actifs divers	10	5 736	6 685
		12 973	13 512
		116 885	107 970
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	11		
Particuliers		29 164	26 385
Entreprises et administrations publiques		33 998	29 878
Institutions de dépôts		8 602	5 956
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC		225	—
		71 989	62 219
Autres passifs			
Acceptations		3 725	3 242
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		15 621	15 504
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat		9 517	12 915
Juste valeur des instruments financiers dérivés de négociation	21	1 646	1 846
Passifs divers	12	7 574	6 058
		38 083	39 565
Déventures subordonnées	13	1 449	1 102
Part des actionnaires sans contrôle	14	576	487
Capitaux propres			
Actions privilégiées	16	400	400
Actions ordinaires	16	1 566	1 565
Surplus d'apport		21	13
Écarts de conversion non réalisés		(92)	(26)
Bénéfices non répartis		2 893	2 645
		4 788	4 597
		116 885	107 970

État consolidé de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)

	Note	2006	2005
Actions privilégiées au début		400	375
Émission d'actions privilégiées, série 16		–	200
Rachat d'actions privilégiées, série 13, aux fins d'annulation		–	(175)
Actions privilégiées à la fin	16	400	400
Actions ordinaires au début		1 565	1 545
Émission d'actions ordinaires			
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions		15	12
Régime d'options d'achat d'actions		35	46
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation		(48)	(39)
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation		(1)	1
Actions ordinaires à la fin	16	1 566	1 565
Surplus d'apport au début		13	7
Charge au titre des options d'achat d'actions	17	12	6
Options d'achat d'actions exercées		(4)	–
Surplus d'apport à la fin		21	13
Écarts de conversion non réalisés au début		(26)	(10)
Pertes de change des activités dont la devise fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, déduction faite des impôts		(66)	(16)
Écarts de conversion non réalisés à la fin		(92)	(26)
Bénéfices non répartis au début		2 645	2 287
Bénéfice net		871	855
Incidence de l'adoption initiale de la NOC-15		–	1
Dividendes			
actions privilégiées	16	(21)	(26)
actions ordinaires	16	(320)	(286)
Prime versée sur les actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	16	(261)	(185)
Ajustements divers, déduction faite des impôts		(21)	(1)
Bénéfices non répartis à la fin		2 893	2 645
Capitaux propres		4 788	4 597

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre

<i>(en millions de dollars)</i>	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	871	855
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	77	33
Amortissement des immobilisations corporelles	69	63
Impôts futurs	21	(31)
Redressement relatif au change pour les débentures subordonnées	(3)	(11)
Gains sur la vente des valeurs mobilières du compte de placement, net	(180)	(91)
Gains tirés des titrisations et des autres cessions de créances, net	(98)	(124)
Charge au titre des options d'achat d'actions	12	6
Variation des intérêts à payer	185	(73)
Variation des intérêts et dividendes à recevoir	(45)	11
Variation des impôts à payer	33	6
Variation des montants nets de la juste valeur des instruments financiers dérivés de négociation	(79)	(195)
Variation des valeurs mobilières du compte de négociation	(5 681)	(5 622)
Variation des autres éléments	2 415	(2 144)
	(2 403)	(7 317)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation des dépôts	9 545	8 492
Émission du dépôt à la Fiducie de capital BNC	225	–
Émission de débentures subordonnées	500	350
Rachat de débentures subordonnées	(150)	(350)
Émission d'actions ordinaires	50	58
Émission d'actions privilégiées	–	200
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(309)	(224)
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	–	(175)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(311)	(278)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(21)	(27)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	117	5 300
Variation des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	(3 398)	4 733
Variation des autres éléments	(78)	(19)
	6 170	18 060
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des dépôts auprès d'institutions financières donnés en nantissement	4 028	(3 594)
Variation des prêts (excluant la titrisation)	(5 092)	(6 559)
Produit des nouveaux actifs titrisés et des autres cessions de créances	2 321	3 069
Échéance d'actifs titrisés	–	(706)
Achats des valeurs mobilières du compte de placement	(24 630)	(14 052)
Ventes des valeurs mobilières du compte de placement	24 865	14 768
Variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	(569)	(2 527)
Consolidation d'actifs lors de l'adoption initiale de la NOC-15	–	(132)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(97)	(67)
	826	(9 800)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	4 593	943
Espèces et quasi-espèces au début	6 276	5 333
Espèces et quasi-espèces à la fin	10 869	6 276
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	268	227
Dépôts auprès d'institutions financières	10 611	10 087
Moins : montant donné en nantissement	(10)	(4 038)
	10 869	6 276
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	2 445	1 686
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	217	243

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

1 Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit que, à moins de spécification contraire du Surintendant des institutions financières au Canada (le « Surintendant »), les états financiers consolidés sont établis selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, qui diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis, comme l'explique la note 27.

La préparation des états financiers consolidés, selon les PCGR du Canada, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif, du bénéfice, et de divers renseignements connexes. Les actifs et passifs les plus importants faisant l'objet d'estimations et hypothèses, de la part de la direction, comprennent les provisions pour pertes sur créances, les instruments financiers évalués à leur juste valeur, l'évaluation des valeurs du compte de placement, la comptabilisation des opérations de titrisation, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels, les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices, la provision pour éventualités et les entités à détenteurs de droits variables. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations, l'incidence sera constatée dans les périodes subséquentes.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont nous sommes le principal bénéficiaire en vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité N° 15 intitulée, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15), compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La NOC-15 fournit des directives sur l'application des principes prévus au chapitre 1590 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Filiales », à certaines entités définies comme étant des entités à détenteurs de droits variables. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien subordonné supplémentaire d'autres parties. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui obtient la majorité des rendements résiduels ou assume la majorité des pertes découlant des activités de l'EDDV ou les deux.

Les placements dans les sociétés satellites, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, sont comptabilisés à la valeur de consolidation et portés au poste « Actifs divers » du bilan consolidé. La quote-part du bénéfice (perte) de ces sociétés revenant à la Banque est portée aux « Revenus autres que d'intérêts » au poste « Divers ».

La méthode de consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule est consolidée la quote-part revenant à la Banque des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires, de la Banque et de ses succursales et filiales intégrées, libellés en devises de même que tous les éléments d'actif et de passif, de ses succursales et filiales autonomes, libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments d'actif et de passif non monétaires de la Banque et de ses succursales et filiales intégrées, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des succursales et des filiales autonomes, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont portés au débit ou au crédit de la rubrique « Écarts de conversion non réalisés » au bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant des opérations dans des succursales et des filiales intégrées sont inclus dans l'état consolidé des résultats.

Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

Ces postes comprennent les espèces et quasi-espèces. Les espèces sont représentées par l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les quasi-espèces sont représentées par les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières incluant les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont détenues dans le compte de placement ou le compte de négociation selon l'intention de la direction. La Banque comptabilise les opérations sur valeurs mobilières à la date de la transaction.

Les valeurs mobilières du compte de placement sont détenues avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ou jusqu'à ce que les conditions du marché favorisent d'autres types de placement. Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition si la Banque n'exerce aucune influence notable, tandis que les titres de créances sont comptabilisés au coût d'acquisition non amorti, la prime ou l'escompte étant amorti selon la méthode du rendement effectif jusqu'à la cession ou l'échéance du titre. Les revenus de dividendes et d'intérêts de même que l'amortissement des primes et escomptes sont comptabilisés à la rubrique « Revenus d'intérêts ». Les gains ou pertes réalisés sur la cession de valeurs mobilières, déterminés selon la méthode du coût moyen sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Les titres du compte de placement sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de moins-value durable. Les facteurs dont la Banque tient compte dans son évaluation comprennent la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport à la valeur comptable, la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur, ainsi que notre capacité et notre intention de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de sa valeur aux livres. S'il existe une indication objective de moins-value durable, la valeur comptable des titres du compte de placement sera ramenée à sa valeur de réalisation nette et le montant de la perte sera inscrit dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières du compte de négociation, généralement acquises aux fins de vente à court terme, sont comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci se fondant sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché de titres similaires ou à partir d'autres méthodes d'estimation. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés à la rubrique « Revenus d'intérêts ». Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés aux « Revenus autres que d'intérêts ».

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque achète des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et vend des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de rachat. Les conventions de revente et les conventions de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Elles sont comptabilisées au coût au bilan consolidé. Les revenus d'intérêts sur les conventions de revente et les dépenses d'intérêts sur les conventions de rachat sont comptabilisés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'état consolidé des résultats.

Prêts

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital ou de l'intérêt, ou lorsque survient un retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le recouvrement du capital ou de l'intérêt n'est pas mis en doute. Un prêt ne retrouve son statut normal que si les paiements de capital et d'intérêt redeviennent entièrement à jour. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative, par la radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux et destinés à la vente sont enregistrés à la date de saisie, à leur juste valeur, de laquelle on soustrait des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est constaté au poste « Dotations aux pertes sur créances ». Pour toute variation ultérieure de leur juste valeur, les gains et les pertes sont constatés aux « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé des résultats. Les gains ne doivent pas excéder les pertes de valeur constatées après la date de saisie. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont imputés à l'état consolidé des résultats dans les « Revenus autres que d'intérêts » au poste « Divers ».

Les biens saisis en règlement de prêts douteux, qui seront détenus et utilisés, sont évalués à la date de saisie, à leur juste valeur. Tout excédent de la valeur comptable du prêt relativement à sa juste valeur est porté aux résultats au poste « Dotations aux pertes sur créances ». Subséquemment à la date de saisie, ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles et selon les mêmes règles comptables.

Les commissions de montage de prêts, y compris les montants reçus au titre d'engagements de prêts et les charges de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement du prêt et sont reportées pour être amorties par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée du prêt. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable : elles sont amorties par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées aux « Revenus autres que d'intérêts » pendant la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les « Revenus autres que d'intérêts », à moins que le rendement de tout prêt retenu par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont constatés à l'état consolidé des résultats au poste « Commissions sur prêts » lorsqu'ils sont gagnés.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de prêts à la date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts à d'autres banques, aux instruments dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Elles comprennent la provision spécifique pour prêts douteux et la provision générale pour risque de crédit. Les provisions pour pertes sur créances sont augmentées par des dotations aux pertes sur créances imputées aux résultats et réduites par des radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision spécifique pour prêts douteux a été établie pour tous les prêts qui sont individuellement repérables et pour lesquels il est possible d'estimer l'ampleur de la moins-value, les ramenant à leur valeur de réalisation estimative. Les valeurs de réalisation estimatives ont été mesurées par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Pour les groupes de prêts douteux comprenant un grand nombre de soldes homogènes et dont les valeurs sont relativement faibles, les valeurs de réalisation sont évaluées par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus pour chacun

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

des groupes au moyen de formules fondées sur les pertes passées, sur la conjoncture économique et sur d'autres éléments pertinents. Aucune provision spécifique n'est constituée au titre de créances sur cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsque aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours.

La provision générale pour risque de crédit attribuée reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Ce montant est établi en appliquant les facteurs de perte prévus aux prêts en circulation et aux engagements de crédit. La provision générale attribuée au titre des grandes entreprises et des administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction d'une analyse statistique de l'évolution des pertes selon le type de prêt. Pour ce qui est des portefeuilles plus homogènes, tels que les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux petites et moyennes entreprises, les prêts aux particuliers et les créances sur cartes de crédit, la provision générale attribuée est déterminée en fonction des types de portefeuille. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique. La provision générale pour risque de crédit non attribuée reflète l'estimation par la direction quant aux pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par la provision spécifique pour prêts douteux et la provision générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, de l'expérience récente en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision générale attribuée.

Titrisation d'actifs

La Banque effectue des opérations de titrisation sur des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, des prêts à la consommation, des prêts aux particuliers et des créances sur cartes de crédit en vendant ces créances à des structures d'accueil admissibles ou à des fiducies qui émettent des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Pour les titrisations effectuées, les gains et les pertes sont constatés aux résultats à la date de l'opération.

Dans le cadre des opérations de titrisation, la Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées, et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Les gains et les pertes issus des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transactions, sont inclus à l'état consolidé des résultats au poste « Revenus de titrisation ». Les gains et les pertes enregistrés à la vente de créances dépendent en partie de la répartition de la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés. Cette répartition est calculée à partir de leur juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur tient compte des cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, leur juste valeur est estimée en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses quant aux pertes sur créances, aux remboursements par anticipation, aux courbes des taux d'intérêt à terme et aux taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les droits conservés sont comptabilisés au coût et présentés avec les valeurs mobilières du compte de placement. Toute moins-value durable des droits conservés est inscrite à l'état consolidé des résultats au poste « Revenus de titrisation ».

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la cession, un passif de gestion est comptabilisé et constaté aux résultats sur la durée des créances cédées. Ce passif de gestion est présenté au poste « Passifs divers » du bilan consolidé.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme élément de passif au bilan consolidé. En contrepartie, le recours possible de la Banque contre les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont imputées à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immeubles, le matériel et mobilier et les améliorations locatives sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et les taux présentés dans le tableau suivant. Les terrains sont comptabilisés au coût.

	Méthodes	Taux
Immeubles	(a) ou (b)	2 % à 14 %
Matériel et mobilier	(a) ou (b)	20 % à 50 %
Améliorations locatives	(a)	(c)

(a) Amortissement linéaire

(b) Amortissement dégressif

(c) Sur la durée du bail, plus la première option de renouvellement

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Écart d'acquisition

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises représente l'écart d'acquisition, qui est soumis à des tests de dépréciation annuels ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation, afin de s'assurer que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels de la Banque résultent d'acquisitions de filiales ou de groupes d'actifs, ils sont principalement composés de contrats de gestion et sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. Comme ces actifs ont une durée de vie utile indéfinie et sont donc non amortissables, ils sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel et de sa valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée. Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est déterminable sont amortis sur leur durée de vie utile. Ils font l'objet d'une réduction de valeur lorsque leur valeur comptable nette ne peut être recouvrée à long terme. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable est imputé aux résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif reflète l'obligation de la Banque de livrer des titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont présentés au passif à la juste valeur, à l'exception des titres utilisés dans les relations de couverture qui sont comptabilisés au coût non amorti. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés dans le cadre d'activités de négociation sont inclus au poste « Revenus de négociation » de l'état consolidé des résultats.

Les gains et les pertes sur les titres vendus à découvert utilisés à des fins de couverture sont inclus dans l'état consolidé des résultats, concurremment aux gains et pertes sur les éléments couverts.

Charge d'impôts

La Banque pourvoit à la charge d'impôts selon la méthode axée sur le bilan. Elle détermine les actifs et les passifs d'impôts futurs en fonction des écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption des écarts. Les actifs d'impôts futurs représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son revenu imposable des exercices ultérieurs. Aucune charge pour impôts futurs n'est constituée pour la partie des bénéfices non répartis des filiales étrangères qui est réinvestie de façon permanente.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à certains instruments financiers dérivés pour répondre à ses besoins et à ceux de sa clientèle dans le cadre des activités de gestion du risque, de placement et de négociation.

Les principaux instruments financiers dérivés utilisés par la Banque sont des contrats cotés en bourse tels que les contrats à terme normalisés et les options de même que les produits hors cote suivants : les contrats à terme, les options et les swaps.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés pour répondre aux besoins de sa clientèle et pour permettre à la Banque de tirer des revenus de ses activités de négociation, ils sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif dans le bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les opérations de négociation sont portés aux résultats à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts ».

Instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de négociation

La Banque utilise également des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du risque et de placement.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer notamment les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de couverture lorsque celle-ci est appropriée. Lorsque les instruments financiers dérivés ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, ils sont comptabilisés à leur juste valeur dans les actifs ou les passifs. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés de ces instruments sont portés aux résultats à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Comptabilité de couverture

Documentation

La Banque documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts en rattachant tous les instruments financiers dérivés utilisés dans les opérations de couverture à des actifs et des passifs spécifiques figurant au bilan consolidé ou à des flux de trésorerie. L'objectif et la stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent les diverses opérations de couverture sont également documentés. La Banque détermine aussi, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Comptabilisation

Lorsque l'instrument financier dérivé est désigné et s'avère efficace pour couvrir tant les variations des justes valeurs que les variations des flux de trésorerie, les gains et les pertes sont portés aux « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats au même moment que les gains et les pertes sur les éléments d'actif ou de passif couverts.

Cessation de la comptabilité de couverture

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont reportés dans les actifs ou passifs au bilan consolidé et constatés dans les résultats à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts » de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. Dans l'éventualité où l'instrument financier dérivé devient de nouveau admissible à une comptabilité de couverture, toute juste valeur antérieurement inscrite au bilan consolidé sera amortie dans les « Revenus autres que d'intérêts » sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si un élément couvert désigné est vendu, est annulé ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne vienne lui-même à échéance, tout gain ou toute perte réalisé ou non réalisé sur cet instrument dérivé est constaté dans les « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Contrats de dépôts indexés sur actions

La Banque comptabilise à la juste valeur certaines obligations de dépôts dont l'obligation varie selon le rendement de titres sélectionnés ou d'indices boursiers et qui donnent le droit aux investisseurs, après une période déterminée, de recevoir un pourcentage donné de leur capital ou d'un montant variable calculé en fonction du rendement d'un indice boursier ou des actions, selon le plus élevé des deux. Les variations ultérieures de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Produits et charges d'assurance

Les primes diminuées des réclamations et la variation des passifs actuariels sont portées aux « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus provenant des valeurs mobilières détenues par les filiales d'assurances sont portés à la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état consolidé des résultats. L'amortissement des gains et pertes reportés sur disposition de valeurs mobilières est porté aux « Revenus autres que d'intérêts ». Les frais d'administration sont comptabilisés dans les « Charges d'exploitation » à l'état consolidé des résultats.

Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens qui sont détenus par des clients, et non inscrits au bilan consolidé. Elle perçoit des commissions de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placement et de fonds communs de placement. La Banque perçoit aussi des commissions d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde de valeurs. Les commissions sont constatées et inscrites à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts » à mesure que les services sont rendus.

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés. Ces régimes à prestations déterminées sont des régimes capitalisés. La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi à ses employés (avantages autres que les prestations de retraite), qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance-maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

La Banque comptabilise ses obligations issues des régimes d'avantages sociaux des salariés, ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite est basée sur la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

d'évaluation. Dans le cadre du calcul du rendement prévu à long terme des actifs du régime, utilisé aux fins de la détermination de la charge de retraite, la plupart des titres à revenu fixe des régimes sont évalués à la juste valeur alors que les titres de participation et autres actifs sont évalués à une valeur liée au marché. Cette valeur tient compte des variations de la juste valeur des actifs sur une période de trois ans.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la somme des éléments suivants : le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours; les intérêts théoriques sur la dette actuarielle et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes; l'amortissement sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés, des gains et pertes actuariels, et des montants résultant de modifications apportées aux hypothèses et aux régimes. L'excédent cumulatif des cotisations aux régimes de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté aux « Actifs divers » du bilan consolidé et les autres coûts cumulés des avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des déboursés, sont constatés aux « Passifs divers ».

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications. La portion du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs au régime, selon le plus élevé des deux, est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Cette durée résiduelle moyenne varie de 9 à 12 ans selon le régime. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Régimes de rémunération à base d'actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération sous forme d'actions : le Régime d'options d'achat d'actions (options), le Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le Régime d'unités d'actions différées (UAD), le Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale et le Régime d'acquisition d'actions des employés.

Ces régimes sont décrits en détail à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées depuis le 1^{er} novembre 2002. La juste valeur de ces options est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black & Scholes. Ce coût est constaté sur une base linéaire sur la période d'acquisition de quatre ans, en tant qu'augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport. Lorsque les options sont levées, le montant du surplus d'apport est crédité au capital versé des actions ordinaires. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également porté au crédit du capital versé des actions ordinaires.

Les DPVA sont comptabilisés à la valeur intrinsèque en évaluant, sur une base continue et jusqu'à l'exercice des DPVA, l'excédent du cours du marché de l'action ordinaire de la Banque sur le prix de levée de l'option. L'obligation qui résulte de la variation du cours du marché de l'action, est constatée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition de quatre ans, et la somme correspondante est portée au poste « Passifs divers ». À l'expiration du délai d'acquisition des droits et jusqu'à l'exercice des DPVA, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action est constatée en augmentation ou en diminution de la charge de rémunération de la période au cours de laquelle les variations surviennent. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant qui correspond à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD est généralement constatée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition et la somme correspondante est portée au poste « Passifs divers ». La charge de rémunération des autres régimes est constatée aux résultats dans la période au cours de laquelle les services correspondants sont rendus. La variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est constatée en augmentation ou en diminution de la charge de rémunération de la période au cours de laquelle les variations surviennent. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant qui correspond à la valeur des actions ordinaires à cette date.

La Banque utilise des instruments dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération pour ces régimes est constatée nette de l'incidence des opérations de couverture à l'état consolidé des résultats.

Les cotisations de la Banque au Régime d'acquisition d'actions des employés sont passées en charge dès qu'elles sont engagées.

Normes comptables récentes qui ont été adoptées

Aucune nouvelle norme comptable n'a été adoptée pour l'exercice 2006.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2006.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

2 Normes comptables qui ne sont pas encore adoptées

En janvier 2005, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu*, le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, et le chapitre 3865, intitulé *Couvertures*. Les principales conventions comptables relatives aux instruments financiers que la Banque appliquera à partir du 1^{er} novembre 2006 sont résumées ci-dessous.

Évaluation

Le nouveau cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Tous les actifs financiers doivent être classés soit comme détenus à des fins de négociation, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances. Les passifs financiers doivent être classés comme étant détenus à des fins de négociation ou non détenus à des fins de négociation.

Lors de leur comptabilisation initiale tous les actifs et les passifs financiers seront comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, tous les instruments financiers seront évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes qui seront comptabilisés au coût après amortissement : prêts et créances, titres destinés à être détenus jusqu'à l'échéance et passifs financiers non détenus à des fins de négociation. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance et comme disponibles à la vente seront évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Le cas échéant, la valeur comptable des titres sera ramenée à sa juste valeur et le montant de la perte sera inscrit dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé des résultats. Finalement, les engagements afférents à des titres vendus à découvert ainsi que tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être bifurqués, seront inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

Dans le cas d'un actif ou d'un passif financier classé comme étant détenu à des fins de négociation, tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de ces instruments financiers seront comptabilisés à l'état consolidé des résultats lors de leur comptabilisation initiale. Dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas classé comme étant détenu à des fins de négociation, les coûts de transaction seront ajoutés à la valeur de l'instrument financier et seront amortis, si applicable, selon la méthode du taux effectif.

La norme permet aussi de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout instrument financier comme un instrument détenu à des fins de négociation (option juste valeur) et qui par conséquent sera évalué à sa juste valeur avec constatation des gains et pertes à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Le Surintendant a émis des directives limitant les circonstances dans lesquelles cette option peut être utilisée. La Banque prévoit utiliser entre autres cette option si, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, elle permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation et si les justes valeurs sont fiables.

Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières seront classées en tant que titres détenus à des fins de négociation, détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente. La Banque continuera de comptabiliser les opérations sur valeurs mobilières à la date de transaction.

Détenues à des fins de négociation

Les titres du compte de négociation continueront d'être comptabilisés à leur juste valeur et les gains et pertes réalisés et non réalisés seront inscrits à l'état consolidé des résultats.

Détenues jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers que la Banque aurait l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Banque ne prévoit pas classer de titres dans cette catégorie.

Disponibles à la vente

Les titres qui ne seront pas classés comme détenus à des fins de négociation ou jusqu'à leur échéance, seront classés comme disponibles à la vente. Ces valeurs mobilières seront constatées à leur juste valeur sauf les placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif qui seront constatés au coût.

Les gains et les pertes non réalisés relativement aux valeurs mobilières disponibles à la vente seront constatés, déduction faite des impôts et dans la mesure où ils ne seront pas couverts par des produits dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, aux « Autres éléments cumulés du résultat étendu ». Lors de la cession ou de la constatation d'une dépréciation de ces titres, ces gains ou pertes seront reclassés à l'état consolidé des résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

2 | Normes comptables qui ne sont pas encore adoptées (suite)

Dépôts auprès d'institutions financières, valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat, prêts, dépôts et débentures subordonnées

Ces instruments financiers continueront d'être comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier ou le contrat est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le cadre comptable exige qu'un dérivé incorporé soit bifurqué si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

La Banque a choisi le 1^{er} novembre 2002 comme date de transition pour les dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, coté sur un marché actif auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours. La juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est généralement la valeur de la contrepartie versée ou reçue. Dans les cas où la juste valeur n'est pas cotée sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par comparaison avec d'autres transactions observables sur le marché et portant sur un instrument identique, sans modification ni reconditionnement, ou soit fondée sur une technique d'évaluation dont les variables incluent des données de marché observables.

Subséquent à la comptabilisation initiale, la juste valeur pour un actif financier coté sur un marché actif est généralement le cours acheteur et pour un passif financier coté sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des données de marché observables. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations observables disponibles sur des transactions similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières est fondée sur les cours du marché. En l'absence de marché organisé, elle est estimée à partir des cours de titres similaires.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée sans tenir compte des contrats cadres de compensation. Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché servent à déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés. Autrement, celle-ci est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et du risque de crédit.

Couvertures

La Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion de risque. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à l'investissement net dans un établissement étranger autonome.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre d'une couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir les variations de la juste valeur d'un élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont portés aux résultats au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats. La variation de la juste valeur de l'élément de couverture sera comptabilisée aux résultats au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Si la relation de couverture ne s'avère plus efficace ou si l'élément de couverture est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les montants inscrits antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux effectif et présentés à l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance. Dans ce cas-ci, les ajustements cumulatifs au titre de la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont immédiatement portés aux résultats au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

2 | Normes comptables qui ne sont pas encore adoptées (suite)

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif financier assorti d'un taux variable. La tranche efficace des variations de la juste valeur de l'élément de couverture est inscrite aux « Autres éléments cumulés du résultat étendu », tandis que la tranche inefficace est constatée au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Les montants inscrits aux « Autres éléments cumulés du résultat étendu » relativement aux couvertures des flux de trésorerie sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert affecte le bénéfice net.

Lorsque l'instrument dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les montants inscrits antérieurement dans les « Autres éléments cumulés du résultat étendu » seront reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert affecte le bénéfice net.

Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

Des instruments financiers libellés dans une devise sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une devise autre que le dollar canadien. La tranche efficace des gains et des pertes sur l'élément de couverture est inscrite aux « Autres éléments cumulés du résultat étendu », tandis que la tranche inefficace est constatée au poste « Revenus autres que d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Résultat étendu

Un état financier intitulé « État consolidé du résultat étendu » sera ajouté aux états financiers consolidés de la Banque. Le résultat étendu comprend le bénéfice net plus les « Autres éléments du résultat étendu ». En plus des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les « Autres éléments du résultat étendu » comprendront les gains ou pertes de change non réalisés découlant des activités d'établissements étrangers autonomes (déduction faite des opérations de couverture) et la tranche efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie. Les « Autres éléments cumulés du résultat étendu » seront présentés distinctement dans l'avoir des actionnaires.

Transition

Les méthodes suivies en matière de comptabilisation, de décomptabilisation et d'évaluation ainsi que les conventions suivies en matière de comptabilité de couverture des états financiers consolidés des exercices antérieurs à la date d'entrée en vigueur des nouvelles normes ne sont pas modifiées et par conséquent, ces états financiers ne seront pas retraités.

Au 1^{er} novembre 2006, la Banque comptabilisera tous les actifs et passifs financiers au bilan consolidé en fonction de leur classification. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure sera comptabilisé soit comme un ajustement du solde des bénéfices non répartis à cette date, soit comme le solde d'ouverture d'un poste distinct des « Autres éléments cumulés du résultat étendu », déduction faite des impôts.

En particulier, les éléments suivants seront comptabilisés à titre d'ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts :

- gains reportés sur dispositions antérieures des valeurs mobilières des activités d'assurance vie;
- montants reportés et différence entre la valeur comptable et la juste valeur des dérivés ou non dérivés qui ne rencontrent plus les critères de couverture;
- différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers désignés comme détenus à des fins de négociation en vertu de l'option juste valeur;
- impacts de bifurcation des dérivés incorporés;
- tranche inefficace du gain ou de la perte sur l'élément de couverture pour les relations de couverture de flux de trésorerie et de la juste valeur;
- impact de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les coûts de transaction.

Les éléments suivants seront comptabilisés à titre d'ajustement du solde d'ouverture des « Autres éléments cumulés du résultat étendu », déduction faite des impôts :

- différence entre la valeur comptable et la juste valeur des valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente;
- reclassement de l'écart de conversion non réalisé des états financiers des établissements étrangers autonomes déduction faite des opérations de couverture;
- tranche du gain ou de la perte sur l'élément de couverture qui est considéré comme constituant une couverture efficace des flux de trésorerie.

Ces ajustements de transition, qui seront comptabilisés au 1^{er} novembre 2006 au solde d'ouverture des bénéfices non répartis et au solde d'ouverture des « Autres éléments cumulés du résultat étendu », ne devraient pas avoir d'incidence importante sur le bilan consolidé de la Banque.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

3 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières se détaillent comme suit :

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance	2006 Total	2005 Total
Compte de placement (coût non amorti)							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	666	1 568	58	16	112	2 420	2 282
Les provinces	259	490	241	30	–	1 020	386
Les municipalités ou les commissions scolaires	–	–	–	–	–	–	34
Trésor américain et autres organismes américains	952	5	5	–	–	962	1 007
Autres titres de créances	107	428	273	110	191	1 109	1 848
Titres de participation (coût)	33	169	9	17	1 075	1 303	1 312
Total de la valeur comptable	2 017	2 660	586	173	1 378	6 814	6 869
Compte de négociation							
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	4 493	3 667	683	569	–	9 412	8 020
Les provinces	757	2 056	1 166	1 767	–	5 746	4 966
Les municipalités ou les commissions scolaires	62	167	148	59	–	436	470
Autres titres de créances	4 106	1 936	1 450	638	–	8 130	6 041
Titres de participation	2	3	1	23	8 111	8 140	6 686
	9 420	7 829	3 448	3 056	8 111	31 864	26 183
Total de la valeur comptable des titres						38 678	33 052

Les gains (pertes) bruts non réalisés sont présentés dans le tableau suivant :

	2006				2005			
	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur
Compte de placement								
Titres émis ou garantis par								
Le Canada	2 420	12	(9)	2 423	2 282	26	(4)	2 304
Les provinces	1 020	5	–	1 025	386	8	(3)	391
Les municipalités ou les commissions scolaires	–	–	–	–	34	–	–	34
Trésor américain et autres organismes américains	962	–	(9)	953	1 007	–	(14)	993
Autres titres de créances	1 109	4	(5)	1 108	1 848	6	(11)	1 843
Titres de participation	1 303	185	(57)	1 431	1 312	109	(43)	1 378
Total du compte de placement	6 814	206	(80)	6 940	6 869	149	(75)	6 943

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

4 Prêts et prêts douteux**Prêts**

	2006				2005	
	Durée jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾					
	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut total	Montant brut total
Prêts hypothécaires résidentiels	7 851	2 450	4 568	361	15 230	15 677
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	10 194	552	466	68	11 280	9 796
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13 924	694	1 518	4 543	20 679	19 047
	31 969	3 696	6 552	4 972	47 189	44 520

*(1) Basé sur la date contractuelle de modification des taux ou sur la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux***Prêts douteux**

	2006			2005		
	Prêts douteux			Prêts douteux		
	Provisions spé- ficiques			Provisions spé- ficiques		
	Bruts		Nets	Bruts		Nets
Prêts hypothécaires résidentiels	13	2	11	10	2	8
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	36	16	20	35	18	17
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	185	100	85	215	123	92
	234	118	116	260	143	117
Provision générale ⁽²⁾			(308)			(308)
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale			(192)			(191)

*(2) La provision générale pour pertes sur créances a été constituée à l'égard de l'ensemble du crédit de la Banque.***5 Provisions pour pertes sur créances**

Les changements apportés aux provisions au cours des exercices sont les suivants :

	Provisions spé- ficiques	Provision générale	2006 Total	Provisions spé- ficiques	Provision générale	2005 Total
Provisions au début	143	308	451	228	350	578
Dotations aux pertes sur créances	77	–	77	75	(42)	33
Radiations	(166)	–	(166)	(215)	–	(215)
Recouvrements	64	–	64	55	–	55
Provisions à la fin	118	308	426	143	308	451

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

6 Cessions de créances**Titrisation d'actifs***Nouvelles activités de titrisation***Prêts hypothécaires assurés par la SCHL et créances sur cartes de crédit**

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la création de titres hypothécaires. En vertu d'une entente de 1998, elle vend également à une fiducie des créances sur cartes de crédit sur une base renouvelable. Le gain ou la perte avant impôts issu des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, est constaté au poste « Revenus de titrisation » de l'état consolidé des résultats. Le tableau suivant résume les nouvelles activités de titrisation en 2006 et en 2005.

	2006 ⁽¹⁾	2005	2005
	Prêts hypothécaires	Prêts hypothécaires	Créances sur cartes de crédit
Produit net en espèces	2 180	1 845	795
Droits conservés	63	79	21
Passif de gestion pris en charge	(13)	(11)	(4)
	2 230	1 913	812
Créances titrisées et vendues	2 200	1 854	800
Gain avant impôts, déduction faite des frais de transaction	30	59	12
Titres hypothécaires créés et conservés inscrits au poste « Valeurs mobilières – compte de placement »	674	276	–

(1) En 2006, il n'y a eu aucune nouvelle titrisation de créances sur cartes de crédit.

Prêts aux particuliers

Depuis l'exercice 2002, la Banque vend à une fiducie des prêts aux particuliers à taux fixe sur une base renouvelable. Une série de billets totalisant 206 M\$ émis par cette fiducie en 2002 est venue à échéance au cours de l'exercice 2005. Les deux séries de billets restantes totalisent 309 M\$ au 31 octobre 2006 (309 M\$ au 31 octobre 2005) et viennent à échéance au cours de juillet 2007.

Hypothèses clés

Voici les hypothèses clés utilisées pour mesurer la juste valeur des droits conservés à la date de vente pour les opérations effectuées au cours des exercices 2006 et 2005.

	Prêts hypothécaires assurés		Créances sur cartes de crédit		Prêts aux particuliers	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	30,2	27,5	–	–	14,3	13,1
Taux de remboursement	–	–	31,9 %	31,6 %	–	–
Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %	–	–	30,0 %	30,0 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,2 %	1,8 %	9,9 %	10,4 %	1,3 %	1,3 %
Pertes sur créances prévues	–	–	3,8 %	3,5 %	1,7 %	1,7 %
Taux d'actualisation	4,1 %	3,3 %	17,0 %	17,0 % ⁽¹⁾	17,0 %	17,0 % ⁽¹⁾

(1) Depuis le 1^{er} août 2005; 21 % auparavant

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

6 | Cessions de créances (suite)

Sommaire des actifs titrisés

	2006			2005		
	Actifs titrisés	Prêts douteux	Pertes nettes sur créances	Actifs titrisés	Prêts douteux	Pertes nettes sur créances
Prêts hypothécaires						
– assurés	5 639 ⁽¹⁾	–	–	4 395 ⁽¹⁾	–	–
– autres ⁽²⁾	122	–	–	186	–	–
Créances sur cartes de crédit	1 200	7	45	1 200	7	41
Prêts aux particuliers	125 ⁽³⁾	1	3	222 ⁽³⁾	1	6
Total	7 086	8	48	6 003	8	47

(1) Comprend des titres hypothécaires créés et non vendus de 836 M\$ en 2006 (316 M\$ en 2005). Ces titres sont présentés au poste « Valeurs mobilières – compte de placement » du bilan consolidé.

(2) Au cours de l'exercice 2000, la Banque a vendu à une fiducie des prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles ayant cinq logements ou plus.

(3) La fiducie qui détient des prêts aux particuliers détient également 60 M\$ de titres hypothécaires créés par la Banque en 2006 (87 M\$ en 2005).

Incidence des activités de titrisation sur certains postes de l'état consolidé des résultats

Revenus de titrisation	Gains (pertes) provenant de la vente d'actifs		Revenus de gestion		Autres		Total
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006 2005
Prêts hypothécaires							
– assurés	30	59	13	10	–	–	43 69
– autres	–	–	–	–	2	8	2 8
Créances sur cartes de crédit	67	68	17	13	41	29	125 110
Prêts aux particuliers	–	(1)	1	4	4	4	5 7
Total	97	126	31	27	47	41	175 194

Incidence des activités de titrisation sur certains postes du bilan consolidé

	Valeurs mobilières – compte de placement				Autres passifs	
	Droits conservés		Dépôts en espèces dans une fiducie		Passif de gestion	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Prêts hypothécaires						
– assurés	127	125	–	–	22	19
– autres	–	–	20	20	–	–
Créances sur cartes de crédit	29	31	2	2	6	6
Prêts aux particuliers	1	2	12	16	1	2
Total	157	158	34	38	29	27

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

6 | Cessions de créances (suite)

Flux de trésorerie provenant des activités de titrisation

	Prêts hypothécaires assurés		Créances sur cartes de crédit		Prêts aux particuliers	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Produit des nouvelles opérations de titrisation	2 180	1 845	–	795	–	–
Produit de perception, réinvesti dans les opérations de titrisation renouvelables	–	–	3 508	3 092	38	268
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation	71	60	126	81	6	16

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

Au 31 octobre, la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés s'établit comme suit :

Hypothèses	Prêts hypothécaires assurés		Créances sur cartes de crédit		Prêts aux particuliers	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %	31,9 %	31,6 %	30,0 %	30,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(4,0)\$	(4,0)\$	(2,5)\$	(2,6)\$	–	(0,1)\$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(7,9)\$	(7,9)\$	(4,6)\$	(4,8)\$	–	(0,1)\$
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,5 %	1,6 %	9,9 %	10,4 %	1,3 %	1,3 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(12,7)\$	(12,5)\$	(2,8)\$	(3,0)\$	(0,1)\$	(0,2)\$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(25,4)\$	(25,1)\$	(5,7)\$	(6,0)\$	(0,2)\$	(0,5)\$
Pertes sur créances prévues	–	–	3,8 %	3,5 %	1,7 %	1,7 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	–	(1,1)\$	(1,0)\$	(0,1)\$	(0,3)\$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	–	–	(2,2)\$	(2,0)\$	(0,2)\$	(0,6)\$
Taux d'actualisation	3,9 %	3,8 %	17,0 %	17,0 % ⁽¹⁾	17,0 %	17,0 % ⁽¹⁾
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(0,6)\$	(0,6)\$	(0,1)\$	(0,1)\$	–	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(1,2)\$	(1,1)\$	(0,2)\$	(0,3)\$	–	–

(1) Depuis le 1^{er} août 2005; 21 % auparavant

Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être utilisées avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas généralement s'extrapoler, parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un aspect peuvent contribuer aux variations touchant un autre aspect, ce qui peut amplifier ou amortir les sensibilités attribuables aux variations dans les hypothèses.

Autres cessions

La Banque vend des prêts hypothécaires assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le gain ou la perte avant impôts est constaté à l'état consolidé des résultats à la rubrique « Revenus autres que d'intérêts ». Le tableau suivant résume les autres cessions réalisées par la Banque :

	2006	2005
Produit net en espèces	141	429
Prêts hypothécaires assurés et non assurés vendus	140	431
Gain (perte) avant impôts	1	(2)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

7 Entités à détenteurs de droits variables

Les renseignements au sujet des EDDV dont la Banque détient des droits variables importants, mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire en vertu de la NOC-15 sont décrits ci-dessous. Le risque de perte maximal découlant de ces droits variables représente principalement les placements dans ces entités, les garanties de liquidité en cas de perturbation des marchés qui leur ont été consenties ainsi que la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles.

Entités de titrisation

La Banque effectue des opérations par lesquelles certains éléments d'actif, soit des prêts hypothécaires, des créances sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers, sont vendus à des entités qui financent leur acquisition en émettant des obligations à terme ou du papier commercial. Ces entités sont des structures d'accueil admissibles en vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité N° 12, intitulée « Cessions de créances » et sont par conséquent exemptées de l'exigence de consolidation de la NOC-15. Les renseignements relatifs aux opérations de titrisation sont détaillés à la note 6 afférente aux états financiers consolidés. La Banque fournit des garanties de liquidité dans le cadre d'un programme de papier commercial et le détail de ces garanties est présenté à la note 20 afférente aux états financiers consolidés. De plus, la Banque a conclu un contrat de produit dérivé avec une de ces structures d'accueil et la juste valeur de ce produit dérivé est présentée au bilan consolidé de la Banque.

Fonds multicédants

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial. Les clients utilisent cette entité multicédante afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque ne détient pas de participation dans ce fonds et n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15. La Banque agit à titre d'agent financier et de fiduciaire et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. La Banque n'offre aucune protection de crédit mais elle offre cependant des garanties de liquidité dans le cadre du programme de papier commercial. La note 20 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces garanties de liquidité. Les droits de percevoir des honoraires pour l'ensemble des services rendus à ce fonds représentent des droits variables. Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ce fonds est de 683 M\$ au 31 octobre 2006 (1,2 G\$ au 31 octobre 2005).

La Banque agit également à titre d'agent financier et d'administrateur auprès de trois autres fiducies. Ces fiducies font l'émission et la vente aux acquéreurs de titres de créances à taux fixe/révisable adossés à des créances hypothécaires, des créances mobilières, des titres financiers structurés, des placements de sociétés synthétiques et autres titres. La Banque ne détient pas de participation dans ces fiducies et n'est pas tenue de consolider ces entités en vertu de la NOC-15. Les droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur représentent des droits variables. La Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec certaines de ces fiducies dont la juste valeur marchande est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ces entités est de 4,2 G\$ au 31 octobre 2006 (3,9 G\$ au 31 octobre 2005).

Fonds de placement

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres sociétés incorporées. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés opérantes dans le but de les revendre avec profit dans un horizon de moyen à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés, elle participe seulement en tant qu'investisseur. La Banque n'est pas tenue de consolider ces sociétés en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues et/ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus des sociétés. L'investissement total de la Banque inscrit aux livres en date du 31 octobre 2006 s'élève à 90 M\$ (144 M\$ au 31 octobre 2005). Le total de l'actif de ces sociétés est de 6,4 G\$ au 31 octobre 2006 (2,6 G\$ au 31 octobre 2005). De plus, la Banque a conclu des engagements d'investissement à l'égard de ces sociétés et ceux-ci sont divulgués à la note 20 afférente aux états financiers consolidés.

8 Immobilisations corporelles

			2006 Valeur comptable nette	2005 Valeur comptable nette
	Coût	Amortis- sement cumulé		
Terrains	17	–	17	18
Immeubles	189	94	95	99
Matériel et mobilier	636	473	163	132
Améliorations locatives	372	264	108	106
	1 214	831	383	355
Amortissement de l'exercice			69	63

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

9 Écart d'acquisition et actifs incorporels

La Banque applique un test de dépréciation annuel à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie. Aucune réduction de valeur n'a été inscrite pour 2006 et 2005.

La variation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition s'établit comme suit :

	Particuliers et entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Total
Solde au 31 octobre 2004	49	421	192	662
Acquisitions	–	–	–	–
Solde au 31 octobre 2005	49	421	192	662
Acquisition de Credigy Ltd.	–	–	21	21
Solde au 31 octobre 2006	49	421	213	683

Les actifs incorporels sont composés des éléments suivants :

	Coût	Amortis- sement cumulé	2006 Valeur comp- table nette	2005 Valeur comp- table nette
Marques de commerce ⁽¹⁾	11	–	11	11
Contrats de gestion ⁽¹⁾	160	–	160	160
Autres	16	10	6	7
Total	187	10	177	178

(1) Non amortissables

10 Actifs divers

	2006	2005
Intérêts et dividendes à recevoir	367	322
Frais payés d'avance et autres éléments reportés	375	386
Actifs d'impôts futurs (note 18)	138	137
Comptes des clients des courtiers	3 948	5 010
Placements dans les sociétés satellites	151	116
Actif au titre des prestations constituées (note 15)	339	353
Autres	418	361
	5 736	6 685

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

11 Dépôts

	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme fixe	2006 Total	2005 Total
Particuliers	2 419	12 049	14 696	29 164	26 385
Entreprises et administrations publiques	9 700	6 047	18 251	33 998	29 878
Institutions de dépôts	1 531	31	7 040	8 602	5 956
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	–	–	225	225	–
	13 650	18 127	40 212	71 989	62 219
	2006				2005
	Durée jusqu'à l'échéance				
	Moins d'un an	1 an à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Payables à vue et à préavis					
Particuliers	9 411	2 913	2 144	–	14 468
Autres	10 141	324	584	6 260	17 309
Total	19 552	3 237	2 728	6 260	31 777
Payables à terme fixe					
Particuliers	7 799	3 223	3 613	61	14 696
Autres	22 462	444	1 363	1 247	25 516
Total	30 261	3 667	4 976	1 308	40 212
Total	49 813	6 904	7 704	7 568	71 989

Dépôt de la Fiducie de Capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de capital BNC (la « Fiducie »), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement de 225 M\$ a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

Le billet de dépôt porte intérêt au taux annuel fixe de 5,329 %, payable semestriellement, à terme échu, jusqu'au 30 juin 2016 et par la suite au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 1,50 %. Le billet de dépôt, qui viendra à échéance le 30 juin 2056, sera rachetable, à compter du 30 juin 2011, au gré de la Banque, sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation préalable du Surintendant, ou à la survenance d'événements réglementaires ou fiscaux tels que définis. Si la Banque rachète le billet de dépôt, en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible à tout moment au gré de la Fiducie en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne conférera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

La Fiducie est une entité à détenteurs de droits variables en vertu de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, la Banque ne consolide pas la Fiducie parce qu'elle n'est pas le principal bénéficiaire; par conséquent, les NBC CapS – série 1 émis par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté sous la rubrique « Dépôts ».

La distribution en espèces non cumulative par NBC CapS – série 1 sera de 26 645 \$ (soit un rendement annuel de 5,329 % sur le prix d'émission initial de 1 000 \$) payé par la Fiducie semestriellement à compter du 31 décembre 2006 jusqu'au 30 juin 2016 inclusivement et, par la suite, correspondra au produit obtenu de la multiplication de 1 000 \$ par la moitié de la somme du taux des acceptations bancaires applicable et de 1,50 %. Aucune distribution en espèces ne sera payable par la Fiducie sur les NBC CapS – série 1 si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en tant que porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS – série 1, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée. Les NBC CapS – série 1 ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

11 | Dépôts (suite)

À compter du 30 juin 2011, la Fiducie pourra, à son gré, racheter les NBC CapS – série 1, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation préalable du Surintendant ou à la survenance d'événements réglementaires ou fiscaux tels que définis.

Les porteurs de NBC CapS – série 1 pourront à tout moment, sur préavis, remettre chaque NBC CapS – série 1 en échange de 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. Les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque confèrent à leurs porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration, et seront rachetables au gré de la Banque, avec l'approbation préalable du Surintendant, le ou après le 30 juin 2011, mais ne seront pas rachetables au gré des porteurs. Ce droit d'échange sera mis en œuvre par la conversion par la Fiducie du montant correspondant du billet de dépôt de la Banque. Les NBC CapS – série 1 échangés contre les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque seront annulés par la Fiducie.

Chaque NBC CapS – série 1 sera échangé automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque, à la survenance de l'un ou l'autre des cas suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque a un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque confèrent à leurs porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et seront rachetables au gré de la Banque, avec l'approbation préalable du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais ne seront pas rachetables au gré des porteurs. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie, dont le principal actif est le billet de dépôt.

Au 31 octobre 2006, aux fins du capital réglementaire, les NBC CapS – série 1 d'un montant de 225 M\$ sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1.

12 | Passifs divers

	2006	2005
Intérêts et dividendes à payer	819	627
Impôts à payer	178	135
Passifs d'impôts futurs (note 18)	59	40
Fournisseurs et autres créditeurs	1 185	814
Comptes des clients des courtiers	3 223	2 610
Passif au titre des prestations constituées (note 15)	115	105
Engagements liés aux opérations d'assurance	64	82
Dettes de filiales envers des tiers	886	768
Charges à payer et revenus reportés	317	301
Autres	728	576
	7 574	6 058

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

13 Débentures subordonnées

Débentures subordonnées

Les débentures subordonnées représentent des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des débentures subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du Surintendant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la Banque a émis des débentures subordonnées d'une valeur totale de 500 M\$ dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme, échéant en 2020. L'intérêt au taux annuel de 4,70 % est payable semestriellement le deuxième jour de mai et de novembre de chaque année. La Banque a également racheté une débenture subordonnée au montant de 150 M\$, échéant le 17 octobre 2011.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2005, la Banque a émis des débentures subordonnées d'une valeur totale de 350 M\$ dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme. Il s'agit d'une émission de billets à moyen terme de série 3, échéant en décembre 2019. Ces billets portent intérêt à un taux fixe de 4,926 % (intérêts versés semestriellement) jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux variable égal au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,00 % (intérêts versés trimestriellement) jusqu'à l'échéance. La Banque a racheté une débenture subordonnée au montant de 350 M\$ échéant le 7 juin 2010 au taux de 6,90 %. En octobre 2005, la Banque a également converti une débenture de 250 M\$ US, échéant en novembre 2009, en billets de dépôts.

Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques	Libellées en devises	2006	2005
Octobre	2011	7,50 % ⁽¹⁾	Remboursables par anticipation depuis le 17 octobre 2001		–	150
Octobre	2012	6,25 % ⁽²⁾	Non remboursables par anticipation avant le 31 octobre 2007		300	300
Avril	2014	5,70 % ⁽³⁾	Remboursables par anticipation depuis le 16 avril 2004		250	250
Décembre	2019	4,926 % ⁽⁴⁾	Non remboursables par anticipation avant le 22 décembre 2014		350	350
Novembre	2020	4,70 % ⁽⁵⁾	Remboursables par anticipation depuis le 2 novembre 2005		500	–
Février	2087	variable ⁽⁶⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	44 US	49	52
Total					1 449	1 102

(1) Portant intérêt au taux de 7,50 % jusqu'au 17 octobre 2006 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(2) Portant intérêt au taux de 6,25 % jusqu'au 31 octobre 2007 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(3) Portant intérêt au taux de 5,70 % jusqu'au 16 avril 2009 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(4) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(5) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(6) Portant intérêt au taux annuel de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR

Les échéances des débentures subordonnées s'établissent comme suit :

2007	–
2008	–
2009	–
2010	–
2011	–
2012 à 2016	550
2017 et suivantes	899
	1 449

Le 2 novembre 2006, la Banque a émis 500 M\$ de débentures subordonnées échéant en 2016. L'intérêt au taux annuel de 4,456 % est payable semestriellement le 2^e jour de mai et de novembre de chaque année.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

14 Part des actionnaires sans contrôle

	Libellées en devises	2006	2005
300 000 actions privilégiées, série A, échangeables, à dividendes non cumulatifs émises par NB Capital Corporation ⁽¹⁾	300 US	337	355
Fonds communs de placement consolidés en vertu de l'application de la NOC-15		110	124
Autres entités consolidées en vertu de l'application de la NOC-15		117	—
Autres		12	8
Total		576	487

(1) Dividende annuel de 8,35 % payable trimestriellement les 30 mars, 30 juin, 30 septembre et 30 décembre. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur à compter du 3 septembre 2007. Les actions privilégiées dont le prix de liquidation est de 1 000 \$US par action, sont transigées à la Bourse de New York sous forme d'actions de dépôts représentant 1/40 de chaque action. Chaque action privilégiée sera échangée automatiquement contre une nouvelle action privilégiée de premier rang, série Z de la Banque si un des événements suivants a lieu : i) la Banque est en défaut de paiement du dividende sur ses actions privilégiées de premier rang; ii) le ratio de capital réglementaire de base de la Banque est inférieur à 4 % ou le ratio réglementaire total est inférieur à 8 %; ou iii) à la demande du Surintendant, en vertu de l'alinéa 485(3) de la Loi sur les banques (Canada).

15 Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations déterminées sont capitalisés.

Un régime de retraite est aussi offert aux employés de Financière Banque Nationale. Il prévoit le versement de prestations qui tiennent compte du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. FBN mesure les obligations constatées au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime aux fins comptables le 31 octobre de chaque année. La juste valeur de l'actif au 31 octobre 2006 est de 41 M\$ (36 M\$ en 2005), les obligations au titre des prestations constituées sont de 48 M\$ (41 M\$ en 2005) et l'actif au titre des prestations constituées est de 5 M\$ (6 M\$ en 2005). Les tableaux suivants n'incluent pas ces informations.

Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de la capitalisation pour les régimes capitalisés sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime des employés	31 décembre 2004	31 décembre 2007
Régime des employés désignés	31 décembre 2004	31 décembre 2007
Programme d'allocation après retraite	31 décembre 2005	31 décembre 2008

Les régimes de retraite des employés de la Banque prévoient le versement de prestations qui tiennent compte du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La Banque offre également différents régimes complémentaires contributifs d'assurance aux employés et aux retraités admissibles, à leur conjoint ainsi qu'à leurs personnes à charge. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts de la Banque liés aux avantages sociaux futurs. La date de mesure utilisée est le 31 octobre de chaque année.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

15 | Avantages sociaux futurs (suite)

Composantes de l'actif (passif) au titre des prestations constituées :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	1 731	1 480	136	116
Coût des services rendus au cours de l'exercice	45	37	5	4
Intérêts débiteurs	97	95	8	8
Cotisations des employés	17	16	–	–
Prestations versées	(67)	(64)	(5)	(5)
Modifications des régimes	2	24	–	–
Pertes actuarielles	69	143	15	13
Solde à la fin de l'exercice	1 894	1 731	159	136
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	1 638	1 478	–	–
Rendement réel des actifs des régimes	175	162	–	–
Cotisations de la Banque	45	46	–	–
Cotisations des employés	17	16	–	–
Prestations versées	(67)	(64)	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 808	1 638	–	–
Situation de capitalisation – (déficit)	(86)	(93)	(159)	(136)
Pertes actuarielles nettes non amorties	393	412	44	31
Coût des prestations pour services passés non amortis	32	34	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	339	353	(115)	(105)

L'actif (passif) constaté au titre des prestations constituées est présenté comme suit au bilan :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Actif au titre des prestations constituées inclus dans le poste « Actifs divers »	339	353	–	–
Passif au titre des prestations constituées inclus dans le poste « Passifs divers »	–	–	(115)	(105)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	339	353	(115)	(105)

Les montants présentés précédemment relativement à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur de l'actif des régimes de retraite à la clôture des exercices, comprennent les montants suivants relativement aux régimes dont les obligations au titre des prestations constituées excèdent les actifs :

	2006	2005
Juste valeur de l'actif des régimes	1 707	1 541
Obligations au titre des prestations constituées	1 821	1 664
Situation de capitalisation – (déficit)	(114)	(123)

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes de retraite au 31 octobre :

	2006 %	2005 %
Catégorie d'actif		
Marché monétaire	5	7
Obligations	31	27
Actions	56	54
Autres	8	12
	100	100

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

15 | Avantages sociaux futurs (suite)

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2006, le total de ces placements représentait la somme de 129 M\$ (128 M\$ en 2005).

Les honoraires de gestion payés à la Banque et ses filiales au cours de l'exercice financier 2006 s'élèvent à près de 4 M\$ (5 M\$ en 2005). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs.

Composantes de la charge au titre des prestations déterminées pour les exercices terminés le 31 octobre :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	45	37	5	4
Intérêts débiteurs	97	95	8	8
Rendement réel des actifs des régimes	(175)	(162)	—	—
Pertes actuarielles sur l'obligation	69	143	15	13
Modifications des régimes	2	24	—	—
Perte sur compression et règlement	—	—	—	—
Charge avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	38	137	28	25
Écart entre les rendements prévu et réel des actifs des régimes pour la période	66	59	—	—
Écart entre le montant des gains actuariels constaté pour la période et le montant réel des gains actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées pour la période	(47)	(125)	(13)	(12)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	2	(20)	—	—
Charge au titre des prestations déterminées	59	51	15	13

Les principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée) retenues par la Banque sont les suivantes :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
	%	%	%	%
Obligations au titre des prestations constituées au 31 octobre				
Taux d'actualisation	5,25	5,50	5,50	5,75
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50
Charge des prestations déterminées pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation	5,50	6,25	5,75	6,50
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,00	7,25	—	—
Taux de croissance de la rémunération	3,50	4,00	3,50	4,00

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par les participants a été fixé à 7,5 % en 2006 (6,9 % en 2005). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 5,5 % en 2010 et demeurer à ce niveau par la suite.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

15 | Avantages sociaux futurs (suite)

Sensibilité des hypothèses clés en 2006

Régimes de retraite	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	69	8
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	–	4
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	15	4
Autres régimes	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	6	1
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	–	–
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	22	3
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	(17)	(3)

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence, étant donné que les variations sont hypothétiques et que les variations de chacune des principales hypothèses peuvent ne pas être linéaires.

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 octobre :

	2006	2005
Cotisations de la Banque aux régimes de retraite	45	46
Prestations versées aux autres régimes	5	5

16 | Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale d'au plus 1 G\$

Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale d'au plus 300 M\$

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale d'au plus 3 G\$

Actions en circulation et dividendes déclarés	Nombre d'actions	Actions \$	2006	
			\$	Par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	8 000 000	200	12	1,4625
Série 16	8 000 000	200	9	1,2125
Actions privilégiées et dividendes	16 000 000	400	21	
Actions ordinaires au début	165 334 902	1 565		
Émises au titre du :				
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	249 298	15		
Régime d'options d'achat d'actions	1 074 308	35		
Rachat d'actions ordinaires	(5 055 520)	(48)		
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	(90 637)	(1)		
Actions ordinaires à la fin et dividendes	161 512 351	1 566	320	1,9600
Total des dividendes			341	

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

16 | Capital-actions (suite)

Actions en circulation et dividendes déclarés	2005	
	Actions	Dividendes
	Nombre d'actions	\$ Par action
Actions privilégiées de premier rang		
Série 13	—	8 1,2000
Série 15	8 000 000	12 1,4625
Série 16	8 000 000	6 0,8089
Actions privilégiées et dividendes	16 000 000	400 26
Actions ordinaires au début	167 430 253	1 545
Émises au titre du :		
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	239 374	12
Régime d'options d'achat d'actions	1 773 463	46
Rachat d'actions ordinaires	(4 178 900)	(39)
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	70 712	1
Actions ordinaires à la fin et dividendes	165 334 902	1 565 286 1,7200
Total des dividendes		312

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang (montants en dollars)**Série 13**

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant et sous réserve d'un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, i) le 15 août 2005, et le dernier jour de chaque période de cinq ans plus un jour par la suite (date de conversion), en totalité à tout moment ou en partie à l'occasion, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré du montant de tous les dividendes déclarés et non versés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat et, ii) après le 15 août 2005, sauf à une date de conversion, en totalité seulement, à un prix correspondant à 25,50 \$ l'action privilégiée, majoré du montant de tous les dividendes déclarés et non versés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat; dividendes préférentiels et non cumulatifs, d'un montant trimestriel de 0,40 \$ par action pour les cinq premières années et variable par la suite.

Série 15

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2008, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2009, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2010, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2011, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2012, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Série 16

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2010, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2011, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2013, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2014, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2014, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Émission et rachat d'actions privilégiées

La Banque a émis, le 15 mars 2005, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,303125 \$ l'action, série 16, pour une contrepartie de 194 M\$, déduction faite des commissions de 6 M\$.

La Banque a racheté aux fins d'annulation, le 15 août 2005, la totalité des 7 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série 13, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de 0,40 \$ par action, soit les dividendes déclarés et non versés par action jusqu'à la date de rachat.

Rachat d'actions ordinaires

Le 23 janvier 2006, la Banque a déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à 8 278 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 22 janvier 2007. Le 13 janvier 2005, la Banque a déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à 8 400 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 12 janvier 2006. Les rachats sont effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux bénéfices non répartis. Au 31 octobre 2006, la Banque a racheté 5 055 520 actions ordinaires (4 178 900 en 2005) au prix de 309 M\$ (224 M\$ en 2005), ce qui a réduit de 48 M\$ le capital-actions ordinaire (39 M\$ en 2005) et de 261 M\$ les bénéfices non répartis (185 M\$ en 2005).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

16 | Capital-actions (suite)

Actions privilégiées – autorisées

Les actions privilégiées suivantes ont été créées et réservées pour émission future par la Banque dans le cadre de deux émissions d'instruments de capital novateurs convertibles et échangeables à certaines conditions. En date du 31 octobre 2006, aucune action de ces séries n'était émise ou transigée.

Série 17

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17; dividendes payables en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

Série 18

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 si l'un ou l'autre des événements suivants survient : i) des procédures légales sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque, iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio de l'ensemble des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante; dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant à compter du 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

Série Z

Une action privilégiée de NB Capital Corporation sera échangée automatiquement contre une action privilégiée de premier rang, série Z si un des événements suivants a lieu : i) la Banque est en défaut de paiement du dividende sur ses actions privilégiées de premier rang; ii) le ratio de capital réglementaire de base de la Banque est inférieur à 4 % ou le ratio réglementaire total est inférieur à 8 %; ou iii) à la demande du Surintendant, en vertu de l'alinéa 485(3) de la *Loi sur les banques* (Canada).

Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2006, 3 475 682 actions ordinaires étaient réservées en vertu du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 13 321 347 actions ordinaires étaient réservées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du Surintendant en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement.

17 | Rémunération à base d'actions

L'information fournie ci-après concernant la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, des options sont annuellement octroyées et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto, la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportion égale sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi, ou dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du régime d'options est de 13 321 347 au 31 octobre 2006 (14 395 655 au 31 octobre 2005). Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	5 613 970	35,76 \$	6 180 960	30,20 \$
Octroyées	943 200	61,44 \$	1 468 260	48,20 \$
Levées	(1 074 308)	29,56 \$	(1 760 263)	25,69 \$
Annulées	(90 950)	41,18 \$	(274 987)	41,59 \$
En circulation à la fin	5 391 912	41,40 \$	5 613 970	35,76 \$
Pouvant être levées à la fin	2 494 166	32,77 \$	2 192 403	28,90 \$

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

17 | Rémunération à base d'actions (suite)

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
13,50 \$	6 150	6 150	Décembre 2006
25,20 \$	118 800	118 800	Décembre 2007
25,20 \$	166 250	166 250	Décembre 2008
24,90 \$	271 805	271 805	Décembre 2010
28,01 \$	539 910	539 910	Décembre 2011
30,95 \$	989 663	645 494	Décembre 2012
41,00 \$	1 100 674	466 030	Décembre 2013
48,20 \$	1 267 185	279 727	Décembre 2014
61,44 \$	931 475	–	Décembre 2015
Total	5 391 912	2 494 166	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la Banque a octroyé 943 200 options (1 468 260 en 2005) à une juste valeur de 12,81 \$ (9,70 \$ en 2005).

La juste valeur des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables étaient les suivantes :

	2006	2005
Taux d'intérêt hors risque	4,18 %	4,05 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans
Volatilité prévue	24 %	27 %
Dividendes prévus	5 %	5 %

La charge de rémunération constatée à l'égard des options pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 s'élevait à 12 M\$ (6 M\$ en 2005).

Régime de droits à la plus-value des actions

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, lors de l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportion égale sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi, ou dans certaines circonstances prévues par le régime dans des délais précis. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 à l'égard de ce régime s'élevait à 3 M\$ (12 M\$ en 2005).

	2006		2005	
	Nombre de DPVA	Prix de levée moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix de levée moyen pondéré
Régime de DPVA				
En circulation au début	378 310	19,84 \$	715 680	18,59 \$
Octroyés	5 400	61,44 \$	9 800	48,20 \$
Levés	(68 935)	19,56 \$	(340 320)	17,99 \$
Annulés	(7 975)	30,79 \$	(6 850)	21,73 \$
En circulation à la fin	306 800	20,35 \$	378 310	19,84 \$
Pouvant être levés à la fin	282 419	18,16 \$	340 348	17,80 \$

Prix de levée	DPVA en circulation	DPVA pouvant être levés	Échéance
13,50 \$	7 850	7 850	Décembre 2006
24,50 \$	600	600	Décembre 2007
17,35 \$	257 100	257 100	Décembre 2009
24,90 \$	850	850	Décembre 2010
28,01 \$	7 000	7 000	Décembre 2011
30,95 \$	9 500	4 969	Décembre 2012
41,00 \$	9 900	2 800	Décembre 2013
48,20 \$	8 600	1 250	Décembre 2014
61,44 \$	5 400	–	Décembre 2015
Total	306 800	282 419	

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

17 | Rémunération à base d'actions (suite)

Régime d'unités d'actions différées

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto, la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportion égale sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque et sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou lorsque le mandat de l'administrateur prend fin. Au total, 219 047 UAD étaient en circulation au 31 octobre 2006 (300 791 en 2005). La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 à l'égard de ces régimes s'élevait à 3 M\$ (6 M\$ en 2005).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et d'assurer leur fidélisation. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto, la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportion égale sur trois ans mais certaines sont acquises le dernier jour du 35^e mois qui suit la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque et sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Au 31 octobre 2006, 163 538 UAR étaient en circulation (67 181 en 2005). La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 à l'égard de ce régime s'élevait à 4 M\$ (3 M\$ en 2005).

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale

Le régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de Financière Banque Nationale (FBN). L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle et permet également à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis entre autres, en unités d'actions de la Banque. Les unités d'actions octroyées représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto, le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportion égale sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises. Au 31 octobre 2006, 934 249 unités étaient en circulation (814 599 au 31 octobre 2005). La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 à l'égard de ce régime s'élevait à 9 M\$ (9 M\$ en 2005).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation continue, les cotisations de la Banque sont acquises à l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque de 5 M\$ en 2006 (4 M\$ en 2005) sont comptabilisées au poste « Salaires et avantages sociaux » une fois payées. Au 31 octobre 2006, il y avait 2 043 120 actions ordinaires détenues dans le cadre de ce régime (1 996 866 en 2005).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action. Les dividendes versés pour les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

18 Charge d'impôts

La charge d'impôts liée aux bénéfices de la Banque aux états financiers consolidés des exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2006	2005
État consolidé des résultats		
Charge d'impôts	277	291
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux éléments suivants :		
Frais d'émission d'actions et autres	–	(2)
Dividendes des actions privilégiées, séries 13, 15 et 16	7	–
Écarts de conversion non réalisés	31	13
Rachat de débentures subordonnées – 2001	10	–
	48	11
	325	302

La charge d'impôts se détaille comme suit :

	2006	2005
Impôts exigibles	304	333
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	21	(31)
Charge d'impôts	325	302

Au cours de l'exercice 2001, la Banque a racheté une débenture subordonnée convertible en actions ordinaires en contrepartie d'une somme de 65 M\$. Suite à cette transaction, une perte de 28 M\$ avait été imputée aux bénéfices non répartis, déduction faite des impôts de 17 M\$. En 2006, une charge d'impôts de 10 M\$ a été enregistrée aux bénéfices non répartis afin d'enregistrer la portion non admissible aux fins fiscales.

Les écarts temporaires et les reports qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs se définissent comme suit :

	2006	2005
Actifs d'impôts futurs		
Provisions pour pertes sur créances et autres charges à payer	307	313
Passif au titre des prestations constituées – Autres régimes	36	34
	343	347
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	(25)	(20)
Titrisation	(41)	(42)
Actif au titre des prestations constituées – Régimes de retraite	(107)	(111)
Autres	(91)	(77)
	(264)	(250)
Solde net des actifs d'impôts futurs	79	97
Actifs d'impôts futurs	138	137
Passifs d'impôts futurs	(59)	(40)
	79	97

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque aux exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2006		2005	
	\$	%	\$	%
Bénéfice avant charge d'impôts et part des actionnaires sans contrôle	1 180	100,0	1 171	100,0
Charge d'impôts au taux statutaire d'imposition prévu par la loi au Canada	395	33,5	392	33,5
Réduction du taux d'imposition en raison des :				
Revenus exempts d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(79)	(6,7)	(58)	(4,9)
Gains en capital	(1)	(0,1)	–	–
Taux d'imposition des filiales étrangères	(50)	(4,2)	(41)	(3,5)
Autres éléments	12	1,0	(2)	(0,2)
	(118)	(10,0)	(101)	(8,6)
Charge d'impôts et taux effectif d'imposition	277	23,5	291	24,9

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

19 Bénéfice par action

Le bénéfice net par action ordinaire dilué a été calculé en fonction du bénéfice net, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées et du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

L'ajustement ne tient pas compte des options d'achat d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action pour l'exercice.

	2006	2005
Bénéfice par action – de base		
Bénéfice net	871	855
Dividendes sur actions privilégiées	(21)	(26)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	850	829
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, de base (en milliers)	162 851	166 382
Bénéfice par action – de base	5,22 \$	4,98 \$
Bénéfice par action – dilué		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	850	829
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, de base (en milliers)	162 851	166 382
Ajustement au nombre d'actions ordinaires (en milliers)		
Options d'achat d'actions	2 698	2 582
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, dilué (en milliers)	165 549	168 964
Bénéfice par action – dilué	5,13 \$	4,90 \$

20 Garanties, engagements et passifs éventuels

Garanties

En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité N° 14 de l'ICCA intitulée « Informations à fournir sur les garanties » (NOC-14), une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut obliger éventuellement le garant à faire des paiements (soit : sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs ou d'actions propres de l'entité ou de la prestation de services) au bénéficiaire en raison (a) du changement d'un taux d'intérêt, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice ou d'une autre variable, y compris la réalisation ou non-réalisation d'un événement déterminé, qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; (b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers; ou (c) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette à la date où celle-ci devient exigible.

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant :

	2006	2005
Lettres de garantie	1 306	1 313
Facilités de liquidité	1 410	1 519
Instruments dérivés	1 063	1 850
Prêts de titres	847	1 023
Autres ententes d'indemnisation	146	226
Autre garantie	25	23

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

20 | Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Facilités de liquidité

La Banque fournit des garanties de liquidité dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des prêts administrés par la Banque à la suite des opérations de titrisation. De plus, la Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à quelques fonds multicédants, dont celui administré par la Banque.

Les garanties de liquidité peuvent seulement être invoquées dans le cas où, à la suite d'une perturbation des marchés, les programmes ne seraient pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial. Ces garanties ont une échéance inférieure à un an et sont périodiquement renouvelables. Les modalités des facilités de garantie de liquidité n'obligent pas la Banque à avancer des sommes à ce fonds en cas de faillite et ne l'obligent pas à financer des actifs non productifs ou non remboursés. Aucune des garanties de liquidité fournies par la Banque n'a été utilisée à ce jour et aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé au titre de ces facilités de liquidité.

Instruments financiers dérivés

La Banque, dans le cours normal de ses activités, vend des options de vente pour répondre aux besoins de ses clients, ainsi que pour ses propres activités de gestion des risques et de négociation. Les options de vente sont des ententes contractuelles en vertu desquelles la Banque accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre à la Banque, à une date donnée ou avant cette date, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers, à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Les options de vente qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14 comprennent principalement les options sur devises de gré à gré avec des sociétés autres que des institutions financières et les options sur actions de gré à gré lorsqu'il est probable que la contrepartie possède les titres sous-jacents. La majorité des échéances de ces options varie selon les contrats mais ne dépasse généralement pas deux ans. Au 31 octobre 2006, la Banque a constaté au bilan consolidé un passif de 35 M\$ relativement à ces options de vente (26 M\$ en 2005) représentant la juste valeur de ces options.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. Afin de se protéger contre toute perte éventuelle, la Banque obtient de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables hautement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des opérations de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles. En vertu de ces ententes, elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé une hypothèque mobilière en faveur du réseau qui pourrait être utilisée advenant l'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La nature de certaines de ces ententes ne permet pas d'estimer de façon raisonnable le montant maximal que la Banque pourrait être tenue de verser. La durée de ces ententes est stipulée dans chaque contrat. Le montant maximal des indemnités potentielles futures que la Banque est en mesure d'estimer est présenté au tableau précédent et leur échéance ne dépasse pas trois ans. Aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé au titre de ces ententes.

Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une société satellite jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans la société satellite ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. À ce jour, cette garantie n'a pas été utilisée, et aucun montant n'a été constaté au bilan consolidé en vertu de cette entente.

Engagements

Au 31 octobre 2006, les engagements minimaux en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats de location se répartissent comme suit :

	Locaux	Contrats de service	Matériel et mobilier	Total
2007	119	235	9	363
2008	113	219	6	338
2009	103	190	3	296
2010	95	168	2	265
2011	79	163	1	243
2012 et suivantes	420	74	1	495
	929	1 049	22	2 000

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

20 | Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie de divers passifs. Le détail des éléments d'actif donnés en garantie est fourni ci-après.

Au 31 octobre	2006	2005
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
– Banque du Canada	25	25
– Organismes de compensation directe	2 577	2 480
Actifs donnés en garantie au titre des opérations suivantes :		
– Opérations sur instruments dérivés	276	538
– Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	11 117	13 264
– Autres	180	221
Total	14 175	16 528

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2006	2005
Lettres de garantie ⁽¹⁾	1 306	1 313
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	102	110
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	5 446	5 331
Engagements de crédit ⁽³⁾		
Échéance originale d'un an ou moins	4 680	6 589
Échéance originale de plus d'un an	12 157	11 074

(1) Voir la section « Lettres de garantie » à la page 104

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés en commerce international pour permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non encore utilisée de l'autorisation.

Autres engagements

La Banque agit à titre d'investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires en concluant des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créances à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. Relativement à ces activités, la Banque détenait des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 196 M\$ au 31 octobre 2006 (235 M\$ en 2005).

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses poursuites judiciaires. Plusieurs de ces poursuites sont liées aux activités de prêts, lesquelles surviennent lorsque la Banque entreprend des démarches de recouvrement de ses créances. La Banque fait aussi l'objet de recours collectifs intentés par des consommateurs contestant, entre autres, certains frais de transactions bancaires. La filiale Financière Banque Nationale est également partie dans le cours normal de ses activités à diverses poursuites judiciaires dont la majorité sont liées aux activités du secteur des Services aux particuliers et peuvent notamment porter sur des questions de convenance des placements. De l'avis de la direction, d'après les renseignements dont elle dispose et en fonction de l'expérience passée, le montant global du passif éventuel s'y rapportant n'aura pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

21 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises, au crédit ou aux indices. La Banque utilise les instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de ses clients, ainsi que pour ses propres activités de gestion des risques et de négociation.

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés se décrivent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, d'intérêt, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors cote. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché organisé et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement.

Swaps

Les swaps sont des opérations par lesquelles deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

Les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.

Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.

Les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit.

Les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence.

Les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des contreparties convient de verser des frais d'intérêts à l'autre contrepartie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

21 | Instruments financiers dérivés (suite)

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux sont présentés hors bilan et représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument dérivé et servent de référence à l'application d'un cours du change, d'un taux d'intérêt ou d'un cours boursier pour établir les flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux de référence sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Période à couvrir jusqu'à l'échéance					2006		2005	
	Moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats à des fins de négo- ciation	Contrats à des fins autres que de négo- ciation	Total des contrats
Contrats de taux d'intérêt								
Hors cote								
Contrat de garantie de taux d'intérêt	149	8 713	870	–	9 732	9 732	–	9 082
Swaps	17 889	31 497	51 981	17 230	118 597	94 015	24 582	123 134
Options achetées	7 360	1 296	2 161	1 164	11 981	11 981	–	30 724
Options vendues	7 660	1 500	3 141	1 315	13 616	13 616	–	38 244
Total	33 058	43 006	58 153	19 709	153 926	129 344	24 582	201 184
Cotés en bourse								
Contrats à terme normalisés								
Positions créditrices	2 683	9 737	1 955	–	14 375	14 375	–	5 193
Positions à découvert	3 939	11 718	545	–	16 202	16 202	–	9 670
Options achetées	81 138	23 135	–	–	104 273	102 701	1 572	55 285
Options vendues	79 545	18 197	–	–	97 742	95 608	2 134	29 638
Total	167 305	62 787	2 500	–	232 592	228 886	3 706	99 786
Contrats de change								
Hors cote								
Contrats à terme	5 553	1 410	337	4	7 304	7 304	–	6 787
Swaps	22 520	9 007	9 857	1 780	43 164	39 110	4 054	51 144
Options achetées	5 716	2 979	399	–	9 094	9 094	–	7 433
Options vendues	7 837	3 458	356	–	11 651	11 651	–	6 842
Total	41 626	16 854	10 949	1 784	71 213	67 159	4 054	72 206
Cotés en bourse								
Contrats à terme normalisés								
Positions créditrices	308	–	–	–	308	308	–	27
Positions à découvert	132	–	–	–	132	132	–	90
Options achetées	–	–	–	–	–	–	–	30
Options vendues	–	–	–	–	–	–	–	20
Total	440	–	–	–	440	440	–	167
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit								
Hors cote								
Contrats à terme	25	14	351	45	435	413	22	453
Swaps	2 490	4 530	3 196	2 936	13 152	13 152	–	10 649
Options achetées	439	2 452	4 410	1 720	9 021	9 016	5	8 395
Options vendues	308	724	641	56	1 729	1 720	9	1 900
Total	3 262	7 720	8 598	4 757	24 337	24 301	36	21 397
Cotés en bourse								
Contrats à terme normalisés								
Positions créditrices	5 763	1 010	154	4	6 931	6 931	–	441
Positions à découvert	3 369	261	5	–	3 635	3 635	–	1 426
Options achetées	790	132	124	–	1 046	1 046	–	4475
Options vendues	525	101	223	–	849	849	–	2 819
Total	10 447	1 504	506	4	12 461	12 461	–	9 161
Total 2006	256 138	131 871	80 706	26 254	494 969	462 591	32 378	
Total 2005	200 381	111 717	74 209	17 594	403 901	373 503	30 398	403 901

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

21 | Instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière qu'assume la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements. Le coût de remplacement actuel, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés en cours, représente le risque de crédit maximal de la Banque sur les instruments financiers dérivés. L'équivalent-crédit est calculé en tenant compte du coût de remplacement actuel de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, du risque futur éventuel et de l'effet des contrats cadres de compensation. L'équivalent pondéré est le montant en équivalent-crédit multiplié par les facteurs de risque de contrepartie prescrits par le Surintendant. La Banque négocie avec les parties auprès desquelles elle court un risque de crédit important des accords généraux de compensation, liés aux opérations sur instruments dérivés. Ces contrats permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'un manquement. Certains de ces contrats permettent également l'échange des garanties entre parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours entre les parties dépasse un seuil convenu.

Au 31 octobre, le risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

	2006					2005				
	Coût de remplacement actuel					Coût de remplacement actuel				
	Négo- ciation ⁽¹⁾	Autres que de négo- ciation	Total	Équi- valent- crédit	Montant pondéré en fonc- tion du risque	Négo- ciation ⁽¹⁾	Autres que de négo- ciation	Total	Équi- valent- crédit	Montant pondéré en fonc- tion du risque
Contrats de taux d'intérêt	481	135	616	1 202	245	439	218	657	1 134	223
Contrats de change	666	29	695	1 834	432	800	38	838	1 744	433
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	1 008	–	1 008	2 828	721	1 021	7	1 028	2 628	664
	2 155	164	2 319	5 864	1 398	2 260	263	2 523	5 506	1 320
Incidence des accords généraux de compensation	(1 030)	(84)	(1 114)	(2 409)	(543)	(1 080)	(124)	(1 204)	(2 566)	(572)
	1 125	80	1 205	3 455	855	1 180	139	1 319	2 940	748

(1) Les instruments négociés en Bourse et les contrats de change à terme dont l'échéance est de 14 jours sont exclus selon les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières au Canada. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 114 M\$ au 31 octobre 2006 (130 M\$ au 31 octobre 2005).

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée sans tenir compte des contrats cadres de compensation. Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché servent à déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés. Autrement, celle-ci est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Au besoin, elle est rajustée pour tenir compte des risques de marché, de modèle et de crédit, ainsi que des coûts connexes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

21 | Instruments financiers dérivés (suite)

Au 31 octobre, la juste valeur s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2006			2005		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	4	1	3	7	8	(1)
Swaps	468	415	53	391	355	36
Options	16	16	–	52	46	6
Total	488	432	56	450	409	41
Contrats de change						
Contrats à terme	38	60	(22)	29	83	(54)
Swaps	605	360	245	681	445	236
Options	71	67	4	109	118	(9)
Total	714	487	227	819	646	173
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	38	92	(54)	64	119	(55)
Swaps	616	293	323	783	492	291
Options	413	342	71	274	180	94
Total	1 067	727	340	1 121	791	330
Total – Contrats à des fins de négociation	2 269	1 646	623	2 390	1 846	544
Contrats à des fins autres que de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	135	47	88	218	94	124
Options	–	–	–	–	–	–
Total	135	47	88	218	94	124
Contrats de change						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	29	43	(14)	38	52	(14)
Options	–	–	–	–	–	–
Total	29	43	(14)	38	52	(14)
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	4	(4)	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options	–	1	(1)	7	4	3
Total	–	5	(5)	7	4	3
Total – Contrats à des fins autres que de négociation	164	95	69	263	150	113
Juste valeur totale	2 433	1 741	692	2 653	1 996	657
Incidence des accords généraux de compensation	(1 127)	(1 127)	–	(1 217)	(1 217)	–
	1 306	614	692	1 436	779	657

Au 31 octobre, la répartition des risques par contrepartie s'établit comme suit :

	2006		2005	
	Coût de remplacement	Équi-valent-crédit	Coût de remplacement	Équi-valent-crédit
Gouvernements de l'OCDE ⁽¹⁾	79	322	23	446
Banques de l'OCDE ⁽¹⁾	1 603	2 370	1 675	1 654
Autres	637	763	825	840
Total	2 319	3 455	2 523	2 940

(1) Organisation de coopération et de développement économiques

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

22 Sensibilité au taux d'intérêt

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'importance et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau présenté ci-après trace un portrait au 31 octobre de la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

	Taux Variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	2006 Total	2005 Total
Actif								
Encaisse	–	–	–	–	–	268	268	227
Dépôts auprès d'institutions								
financières	139	7 350	622	–	–	2 500	10 611	10 087
Rendement réel		4,0 %	5,0 %	– %	– %			
Valeurs mobilières	1	5 949	7 263	8 432	6 748	10 285	38 678	33 052
Rendement réel		4,5 %	4,2 %	4,0 %	4,3 %			
Prêts	491	34 505	4 243	10 570	573	3 973	54 355	51 092
Rendement réel		4,2 %	5,5 %	5,4 %	6,0 %			
Autres actifs	2 203	1	–	–	–	10 769	12 973	13 512
	2 834	47 805	12 128	19 002	7 321	27 795	116 885	107 970
Passif et capitaux propres								
Dépôts	4 558	32 609	12 646	14 608	1 308	6 260	71 989	62 219
Rendement réel		4,1 %	4,0 %	4,0 %	5,0 %			
Autres dettes ⁽¹⁾	–	10 011	916	4 025	5 346	4 840	25 138	28 419
Rendement réel		3,6 %	4,3 %	4,1 %	4,2 %			
Débiteures subordonnées	–	–	349	250	850	–	1 449	1 102
Rendement réel		– %	6,2 %	5,7 %	4,8 %			
Acceptations et passifs divers	1 628	16	23	106	93	11 655	13 521	11 633
Capitaux propres	–	–	–	400	–	4 388	4 788	4 597
	6 186	42 636	13 934	19 389	7 597	27 143	116 885	107 970
Excédent de l'actif (passif)	(3 352)	5 169	(1 806)	(387)	(276)	652	–	–
Instruments financiers dérivés	–	(26 902)	11 261	15 362	279	–	–	–
Total	(3 352)	(21 733)	9 455	14 975	3	652	–	–
Éléments libellés en dollars canadiens								
Total au bilan	(1 170)	8 947	(1 454)	(1 065)	(1 214)	(5 091)	(1 047)	(1 607)
Instruments financiers dérivés	–	(16 168)	9 247	8 784	1 801	–	3 664	(1 585)
Total	(1 170)	(7 221)	7 793	7 719	587	(5 091)	2 617	(3 192)
Éléments libellés en devises								
Total au bilan	(2 182)	(3 778)	(352)	678	938	5 743	1 047	1 607
Instruments financiers dérivés	–	(10 734)	2 014	6 578	(1 522)	–	(3 664)	1 585
Total	(2 182)	(14 512)	1 662	7 256	(584)	5 743	(2 617)	3 192
Total 2006	(3 352)	(21 733)	9 455	14 975	3	652	–	–
Total 2005	(5 072)	(17 695)	13 693	3 719	1 379	3 976	–	–

(1) Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification des taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

23 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers portés au bilan, à l'exception des éléments dont la juste valeur est estimée correspondre à la valeur comptable. Cette juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés ne sont pas incluses dans le tableau et sont présentées séparément à la note 21.

La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, attesté par un cours du marché ou, lorsqu'il n'en existe pas, selon des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

Les justes valeurs présentées excluent les valeurs des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, par exemple les immobilisations corporelles. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

			2006 Écart favorable (défavo- rable)			2005 Écart favorable (défavo- rable)
	Valeur comptable	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur	
Actif						
Valeurs mobilières	38 678	38 804	126	33 052	33 126	74
Prêts	46 763	46 856	93	44 069	44 156	87
Passif						
Dépôts	71 989	72 005	(16)	62 219	62 293	(74)
Déventures subordonnées	1 449	1 467	(18)	1 102	1 131	(29)

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières est présentée à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Elle est fondée sur les cours du marché. En l'absence de marché organisé, elle est estimée à partir des cours de titres similaires.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Pour les autres prêts, la juste valeur est estimée par l'actualisation des flux monétaires aux taux du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date du bilan, appliqués aux montants prévus à l'échéance en tenant compte des remboursements anticipés.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts dont l'échéance restante est la même. Pour les dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée, elle est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Déventures subordonnées

La juste valeur des déventures subordonnées est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers similaires dont l'échéance restante est la même.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

24 Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. En date du 31 août, le solde des prêts leur ayant été consentis est le suivant :

	2006	2005
Prêts hypothécaires	2	2
Prêts – Autres	70	61

Depuis le 1^{er} janvier 2003, les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle; les prêts hypothécaires sont offerts au taux du marché moins 2 %; les prêts personnels et les avances sur cartes de crédit portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle; et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, et ce taux ne doit pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

Pour les prêts personnels, les avances sur cartes de crédit et les marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

Les prêts qui ont été octroyés aux dirigeants avant le 1^{er} janvier 2003 ont été administrés conformément aux modalités antérieures pendant une période de transition qui a pris fin le 31 décembre 2005. Ces conditions étaient les suivantes : les prêts étaient consentis aux administrateurs aux conditions du marché pour des risques similaires; les prêts hypothécaires résidentiels consentis aux dirigeants portaient intérêt au taux du marché divisé par 3, pour les premiers 50 000 \$ empruntés et pour le solde, au moindre du taux du marché divisé par 3 ou au taux du marché moins 5 %; enfin, les autres prêts consentis aux dirigeants, principalement les marges de crédit personnelles, portaient intérêt au taux préférentiel divisé par 2 pour la première tranche variant de 10 000 \$ à 20 000 \$, et au moindre du taux préférentiel moins 3 % ou du taux préférentiel divisé par 2 pour le solde, jusqu'à un maximum global de 50 % du salaire annuel.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

De plus, la Banque offre le Régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Voir la note 17 – Rémunération à base d'actions pour plus de détails.

25 Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les autres activités d'exploitation étant regroupées à des fins de présentation. Chaque secteur isolable se distingue par les services offerts, par son type de client et par sa stratégie de commercialisation. Les activités des secteurs isolables de la Banque se définissent comme suit :

Particuliers et entreprises

Le secteur des Particuliers et entreprises regroupe le réseau des succursales, les services aux intermédiaires, les cartes de crédit, les assurances, les services aux entreprises ainsi que l'immobilier.

Gestion de patrimoine

Le secteur de la Gestion de patrimoine regroupe le courtage de plein exercice auprès des particuliers, le courtage direct, les fonds communs de placement, les services fiduciaires et la gestion de portefeuille.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend le financement et le crédit aux grandes sociétés, les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, et le courtage auprès des sociétés.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de titrisation, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centraux.

Les conventions comptables sont les mêmes que celles qui sont présentées dans la note relative aux conventions comptables (note 1) à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôt en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique « Autres ». Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation aux résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le bénéfice net. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens servant directement aux activités du secteur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

25 | Informations sectorielles (suite)

Résultats par secteur d'activité

	Particuliers et entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	1 367	1 299	121	101	141	309	(337)	(268)	1 292	1 441
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	806	749	737	702	917	671	93	140	2 553	2 262
Revenu total	2 173	2 048	858	803	1 058	980	(244)	(128)	3 845	3 703
Charges d'exploitation	1 329	1 265	635	621	610	595	14	18	2 588	2 499
Contribution	844	783	223	182	448	385	(258)	(146)	1 257	1 204
Dotations aux pertes sur créances	121	117	–	–	4	8	(48)	(92)	77	33
Bénéfice avant charge d'impôts et part des actionnaires sans contrôle	723	666	223	182	444	377	(210)	(54)	1 180	1 171
Charge d'impôts ⁽¹⁾	244	223	74	68	152	132	(193)	(132)	277	291
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	6	3	9	1	17	21	32	25
Bénéfice net (perte nette)	479	443	143	111	283	244	(34)	57	871	855
Actif moyen	47 379	43 956	830	882	67 839	51 809	(9 775)	(5 745)	106 273	90 902

(1) Le revenu net d'intérêts a été majoré de 122 M\$ (90 M\$ en 2005) et les revenus autres que d'intérêts de 77 M\$ (60 M\$ en 2005) afin d'uniformiser le revenu exonéré d'impôts réalisé sur certaines valeurs mobilières et le revenu d'autres instruments financiers. Un montant égal est ajouté à la charge d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique « Autres ».

Résultats par secteur géographique

	Canada		États-Unis		Autres		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Revenu net d'intérêts	1 229	1 491	22	5	41	(55)	1 292	1 441
Revenus autres que d'intérêts	2 319	2 045	97	57	137	160	2 553	2 262
Revenu total	3 548	3 536	119	62	178	105	3 845	3 703
Charges d'exploitation	2 410	2 325	92	105	86	69	2 588	2 499
Contribution	1 138	1 211	27	(43)	92	36	1 257	1 204
Dotations aux pertes sur créances	77	33	–	–	–	–	77	33
Bénéfice avant charge d'impôts et part des actionnaires sans contrôle	1 061	1 178	27	(43)	92	36	1 180	1 171
Charge d'impôts	269	294	4	(5)	4	2	277	291
Part des actionnaires sans contrôle	1	(6)	28	31	3	–	32	25
Bénéfice net (perte nette)	791	890	(5)	(69)	85	34	871	855
Actif moyen	92 000	80 224	3 655	3 779	10 618	6 899	106 273	90 902

26 Acquisition

Credigy Ltd.

Le 26 juillet 2006, une filiale de la Banque a fait l'acquisition d'une participation de 68 % dans Credigy Ltd., une société fermée spécialisée dans l'achat et le recouvrement de comptes clients en souffrance auprès de consommateurs principalement établis aux États-Unis, pour une somme totale en espèces de 57 M\$ incluant les frais directs reliés à l'acquisition.

L'actif acquis était de 109 M\$ alors que le passif pris en charge, incluant la part des actionnaires sans contrôle, était de 73 M\$. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net, soit 21 M\$, a été inscrit au bilan consolidé à titre d'écart d'acquisition. Ce montant pourrait être ajusté une fois que la Banque aura terminé son évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Des montants additionnels en espèces d'un maximum de 19 M\$ pourraient être payés au cours des trois prochaines années sous réserve que soient atteints certains objectifs de rentabilité établis et, le cas échéant, ces montants seront portés en augmentation de l'écart d'acquisition.

Les résultats de Credigy sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats depuis la date d'acquisition, soit le 26 juillet 2006.

Notes afférentes aux
états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

27 Rapprochement des PCGR du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les PCGR du Canada. Les principales différences qui résulteraient de l'application des PCGR des États-Unis sur le bénéfice net et sur le bilan consolidé sont présentées ci-après. De plus, en vertu des PCGR des États-Unis, un état consolidé du résultat étendu serait requis.

	2006	2005
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	871	855
Charge pour moins-value durable	(5)	(4)
Valeurs mobilières du compte de placement	(11)	72
Instruments financiers dérivés et activités de couverture	3	(9)
Sociétés en commandite	11	–
Incidence fiscale des éléments ci-dessus	–	(19)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	869	895
Bénéfice net par action ordinaire selon les PCGR des États-Unis		
de base	5,21 \$	5,22 \$
dilué	5,12 \$	5,15 \$

État consolidé du résultat étendu

	2006	2005
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	869	895
Autres éléments du résultat étendu		
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des impôts (économies d'impôts) de 20 \$ ((30) \$ en 2005)	36	(59)
Variation des gains et des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme opérations de couverture des flux de trésorerie, déduction faite des économies d'impôts de (18) \$ ((19) \$ en 2005)	(40)	(43)
Ajustement au titre du passif minimum de retraite, déduction faite des économies d'impôts de (4) \$	(7)	–
Variation des écarts de conversion non réalisés, déduction faite des impôts de 31 \$ (13 \$ en 2005)	(66)	(16)
Résultat étendu	792	777

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

27 | Rapprochement des PCGR du Canada et des États-Unis (suite)

Bilan consolidé condensé

	PCGR du Canada	Variation	2006 PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Variation	2005 PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	10 879	(3)	10 876	10 314	(29)	10 285
Valeurs mobilières						
Compte de placement / Titres disponibles à la vente	6 814	103	6 917	6 869	74	6 943
Compte de négociation	31 864	(2 387)	29 477	26 183	634	26 817
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	7 592	–	7 592	7 023	–	7 023
Prêts	46 763	–	46 763	44 069	–	44 069
Immobilisations corporelles	383	–	383	355	–	355
Écart d'acquisition	683	22	705	662	22	684
Autres actifs	11 907	3 632	15 539	12 495	1 419	13 914
Total de l'actif	116 885	1 367	118 252	107 970	2 120	110 090
Passif						
Dépôts	71 989	(2)	71 987	62 219	10	62 229
Autres passifs	38 083	1 238	39 321	39 565	1 934	41 499
Déventures subordonnées	1 449	18	1 467	1 102	55	1 157
Part des actionnaires sans contrôle	576	–	576	487	–	487
Total du passif	112 097	1 254	113 351	103 373	1 999	105 372
Capitaux propres						
Actions privilégiées	400	(7)	393	400	–	400
Actions ordinaires	1 566	24	1 590	1 565	24	1 589
Surplus d'apport	21	–	21	13	–	13
Écarts de conversion non réalisés	(92)	92	–	(26)	26	–
Bénéfices non répartis	2 893	42	2 935	2 645	33	2 678
Autres éléments cumulés du résultat étendu	–	(38)	(38)	–	38	38
Total des capitaux propres	4 788	113	4 901	4 597	121	4 718
Total du passif et des capitaux propres	116 885	1 367	118 252	107 970	2 120	110 090

Charge pour moins-value

Selon les PCGR du Canada, à moins d'une preuve convaincante du contraire, une baisse de valeur d'un placement est considérée une moins-value durable lorsque la valeur comptable excède la valeur boursière durant une période prolongée. Les facteurs indicatifs d'une moins-value durable, selon les PCGR du Canada, diffèrent de ceux des États-Unis quant à la durée de la période où la valeur comptable peut excéder la valeur boursière avant de devoir conclure que la baisse de valeur est une moins-value durable. Cette période est beaucoup plus courte aux États-Unis. Enfin, selon les PCGR des États-Unis, un placement qui a subi une moins-value durable doit être ramené à la juste valeur, celle-ci étant basée sur le cours du marché.

Valeurs mobilières du compte de placement

Selon les PCGR des États-Unis, les valeurs mobilières du compte de placement se subdivisent en deux catégories : les titres disponibles à la vente (constatés au bilan consolidé à leur juste valeur) et les titres détenus jusqu'à l'échéance (constatés au bilan consolidé au coût non amorti). Les gains et les pertes non réalisés des titres disponibles à la vente, déduction faite des impôts, sont présentés au poste « Autres éléments cumulés du résultat étendu » des capitaux propres alors que la variation des gains et des pertes non réalisés, déduction faite des impôts, est inscrite à l'état consolidé du résultat étendu. Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque comptabilise la quasi-totalité des valeurs du compte de placement dans la catégorie des titres disponibles à la vente.

Selon les PCGR du Canada, les gains et les pertes de change non réalisés sur les éléments monétaires des valeurs mobilières du compte de placement sont présentés à l'état consolidé des résultats. Selon les PCGR des États-Unis, cet écart de conversion doit être présenté à l'état consolidé du résultat étendu déduction faite des impôts, et fait partie intégrante de la variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente décrite ci-dessus.

De plus, selon les PCGR des États-Unis, tous les engagements liés à des titres vendus à découvert doivent être constatés au passif à la juste valeur, et les variations de la juste valeur doivent être portées à l'état consolidé des résultats. Selon les PCGR du Canada, les titres vendus à découvert et utilisés dans les relations de couverture sont comptabilisés au coût non amorti. Les gains et les pertes réalisés sur ces titres sont inclus dans l'état consolidé des résultats, concurremment aux gains et pertes des éléments couverts.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars)

27 | Rapprochement des PCGR du Canada et des États-Unis (suite)

Instruments financiers dérivés

En vertu des PCGR du Canada et des États-Unis, les instruments financiers dérivés destinés à la vente et à la négociation, de même que les instruments non admissibles à la comptabilité de couverture, sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé.

En vertu de la norme américaine, tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé à titre d'actif ou de passif. Il n'existe donc aucune différence entre la comptabilisation des instruments financiers dérivés destinés à la vente et celle de négociation.

Cependant, la comptabilisation des instruments financiers dérivés faisant l'objet de couverture est différente selon les PCGR américains ou canadiens. En vertu de la norme américaine, les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés à titre d'instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats et sont généralement compensées par les variations de la juste valeur attribuable au risque couvert des éléments couverts. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés à titre d'instruments de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de leur juste valeur est comptabilisée comme un autre élément du résultat étendu à l'état consolidé du résultat étendu et elle est reclassée à l'état consolidé des résultats de la période ou des périodes au cours desquelles les éléments couverts sont constatés à l'état consolidé des résultats. La partie inefficace des variations de la juste valeur d'un élément de couverture est toujours constatée à l'état consolidé des résultats.

Passif minimum de retraite

Selon les PCGR des États-Unis (SFAS N° 87, intitulé « Employers' Accounting for Pensions »), si l'obligation au titre des prestations constituées, sans projection des salaires, excède la juste valeur de l'actif d'un régime de retraite, un passif (passif minimum de retraite) équivalant à cette différence doit être enregistré au bilan consolidé. La constatation d'un passif additionnel est requise dans le cas où l'obligation au titre des prestations constituées, sans projection des salaires, excède la juste valeur de l'actif du régime de retraite et qu'un actif net au titre des prestations constituées a été constaté au bilan consolidé. Si un passif additionnel doit être constaté, un montant au poste d'actifs incorporels sera inscrit jusqu'à concurrence du coût non amorti des prestations pour services passés. L'excédent sera, le cas échéant, inscrit déduction faite des impôts aux autres éléments du résultat étendu.

Prêts de titres

En vertu des PCGR des États-Unis (SFAS N° 140, intitulé « Accounting for Transfers and Servicing of Financial Assets and Extinguishments of Liabilities »), les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre des transactions de prêts de titres sont comptabilisées à titre d'actif au bilan consolidé avec une obligation correspondante si les contrats permettent à l'entité de les vendre ou de les donner à nouveau en garantie. Selon les PCGR du Canada, ces garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre de ces transactions ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé.

Coentreprise

En vertu des PCGR des États-Unis, les placements dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon les PCGR du Canada, ces placements font l'objet d'une comptabilisation proportionnelle. L'application des PCGR américains aurait diminué les passifs divers, les actifs divers, les valeurs mobilières du compte de placement et l'encaisse; le placement dans la coentreprise aurait augmenté mais il n'y aurait aucune incidence sur le bénéfice net.

Comptabilisation des transactions pour clients – activités de courtage

Pour les activités de courtage, selon les PCGR du Canada, les transactions de valeurs mobilières pour lesquelles la Banque agit à titre d'agent pour ses clients de courtage sont comptabilisées à la date de transaction au bilan consolidé. Selon les PCGR des États-Unis, ces transactions doivent être comptabilisées à la date de règlement au bilan consolidé.

Réassurance

En vertu des PCGR des États-Unis, les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie liés aux risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont comptabilisés dans l'actif du bilan consolidé. Selon les PCGR du Canada, ces montants sont portés en réduction des provisions actuarielles.

Frais d'émission d'actions

Selon les PCGR des États-Unis, les frais d'émission d'actions sont constatés à titre de réduction du produit tiré de l'émission de capital-actions. Selon les PCGR du Canada, ces frais sont imputés aux bénéfices non répartis.

Sociétés en commandite

En vertu des PCGR du Canada, certaines des participations de la Banque dans des sociétés en commandite sont comptabilisées au coût. Les PCGR du Canada recommandent l'utilisation de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation lorsque la Banque exerce une influence notable sur l'entité émettrice. Selon les PCGR des États-Unis, la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui représentent au moins 3 % de la participation totale.

Au 31 octobre	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Données relatives au bilan consolidé										
<i>(en millions de dollars)</i>										
Encaisse et dépôts										
auprès d'institutions financières	10 879 \$	10 314 \$	5 777 \$	7 047 \$	6 864 \$	5 832 \$	5 655 \$	3 561 \$	4 852 \$	4 476 \$
Valeurs mobilières	38 678	33 052	28 007	26 179	20 118	17 872	16 835	16 932	15 439 ⁽⁵⁾	10 010
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	7 592	7 023	4 496	3 955	2 366	4 041	5 397	3 480	4 947	9 155
Prêts	46 763	44 069	41 498	38 381	38 446	40 351	41 342	40 411	40 560 ⁽⁵⁾	38 104
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 725	3 242	3 076	3 334	2 988	3 593	3 640	2 962	2 658	2 273
Immobilisations corporelles et actifs divers	9 248	10 270	5 643	5 730	5 249	4 277	2 958	2 455	2 207	2 217
Total de l'actif	116 885 \$	107 970 \$	88 497 \$	84 626 \$	76 031 \$	75 966 \$	75 827 \$	69 801 \$	70 663 \$	66 235 \$
Dépôts	71 989 \$	62 219 \$	53 432 \$	51 463 \$	51 690 \$	51 436 \$	50 473 \$	49 984 \$	48 026 \$	43 270 \$
Autres passifs	38 659	40 052	29 453	27 550	18 848	18 767	20 165	15 481	18 976	19 136
Débetures subordonnées	1 449	1 102	1 408	1 516	1 592	1 647	1 361	1 035	966	1 069
Capital-actions privilégié	400	400	375	375	300	492	492	317	317	376
ordinaire	1 566	1 565	1 545	1 583	1 639	1 668	1 653	1 641	1 327	1 309
Surplus d'apport	21	13	7	2	—	—	—	—	—	—
Écarts de conversion non réalisés	(92)	(26)	(10)	6	17	19	11	7	(16)	(2)
Bénéfices non répartis	2 893	2 645	2 287	2 131	1 945	1 937	1 672	1 336	1 067	1 077
Total du passif et des capitaux propres	116 885 \$	107 970 \$	88 497 \$	84 626 \$	76 031 \$	75 966 \$	75 827 \$	69 801 \$	70 663 \$	66 235 \$
Actif moyen	106 273 \$	90 902 \$	78 672 \$	71 810 \$	69 292 \$	69 197 \$	69 840 \$	65 784 \$	65 873 \$	55 685 \$
Compte de capital moyen ⁽¹⁾	5 568	5 268	5 238	5 216	5 249	5 020	4 660	3 512	3 886	3 744
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
<i>(en millions de dollars)</i>										
Revenu net d'intérêts	1 292 \$	1 441 \$	1 363 \$	1 311 \$	1 444 \$	1 338 \$	1 190 \$	1 187 \$	1 209 \$	1 235 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 553	2 262	2 182	2 051	1 584	1 789	1 878	1 232	1 108	1 030
Revenu total	3 845 \$	3 703 \$	3 545 \$	3 362 \$	3 028 \$	3 127 \$	3 068 \$	2 419 \$	2 317 \$	2 265 \$
Dotations aux pertes sur créances	77	33	86	177	490	205	184	170	147	280
Charges d'exploitation	2 588	2 499	2 388	2 257	2 040	1 989	2 120	1 615	1 535	1 451
Charge d'impôts	277	291	318	277	150	278	239	213	239	209
Part des actionnaires sans contrôle	32	25	28	27	30	28	26	32	31	16
Bénéfice avant activités abandonnées et charges d'écart d'acquisition	871 \$	855 \$	725 \$	624 \$	318 \$	627 \$	499 \$	389 \$	365 \$	309 \$
Activités abandonnées	—	—	—	—	111	(45)	29	36	24	42
Charges d'écart d'acquisition	—	—	—	—	—	19	19	8	73	9
Bénéfice net	871 \$	855 \$	725 \$	624 \$	429 \$	563 \$	509 \$	417 \$	316 \$	342 \$

<i>Au 31 octobre</i>	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	161 512	165 335	167 430	174 620	182 596	190 331	189 474	188 729	171 616	170 461
Détenteurs inscrits	25 531	26 235	26 961	27 865	28 549	29 766	30 795	32 048	32 902	34 433
Bénéfice avant charges d'écart										
d'acquisition par action de base	5,22 \$	4,98 \$	4,10 \$	3,37 \$	2,18 \$	2,88 \$	2,65 \$	2,28 \$	2,12 \$	1,92 \$
Bénéfice dilué par action	5,13 \$	4,90 \$	4,05 \$	3,34 \$	2,18 \$	2,78 \$	2,54 \$	2,24 \$	1,69 \$	1,86 \$
Dividende par action	1,96 \$	1,72 \$	1,42 \$	1,08 \$	0,93 \$	0,82 \$	0,75 \$	0,70 \$	0,66 \$	0,575 \$
Cours de l'action										
haut	65,60 \$	61,47 \$	48,78 \$	41,19 \$	34,93 \$	31,00 \$	25,25 \$	26,20 \$	31,25 \$	20,30 \$
bas	56,14 \$	46,39 \$	40,17 \$	29,95 \$	24,70 \$	23,00 \$	16,40 \$	17,15 \$	20,10 \$	13,20 \$
clôture	61,25 \$	59,14 \$	48,78 \$	40,91 \$	29,39 \$	24,25 \$	24,95 \$	17,90 \$	23,05 \$	20,15 \$
Valeur comptable	27,17 \$	25,39 \$	22,87 \$	21,32 \$	19,72 \$	19,04 \$	17,60 \$	15,81 \$	13,86 \$	13,99 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 5	—	—	—	—	—	—	—	—	3,9531	3,3670
Série 7	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0306	0,8777
Série 8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9883	0,8417
Série 10	—	—	—	—	—	2,1875	2,1875	2,1875	2,1875	2,1875
Série 11	—	—	—	—	0,5000	2,0000	2,0000	2,0000	2,0000	2,0000
Série 12	—	—	—	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250
Série 13	—	1,2000	1,6000	1,6000	1,6000	1,6000	0,5447	—	—	—
Série 15	1,4625	1,4625	1,4625	1,1480	—	—	—	—	—	—
Série 16	1,2125	0,8089	—	—	—	—	—	—	—	—
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres										
attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires avant charges										
d'écart d'acquisition	20,1 %	20,7 %	18,8 %	16,5 %	11,3 %	16,0 %	16,0 %	15,5 %	14,6 %	14,5 %
Rendement de l'actif moyen	0,82 %	0,94 %	0,92 %	0,87 %	0,62 %	0,80 %	0,73 %	0,62 %	0,51 %	0,62 %
Rendement du compte de capital moyen	15,6 %	16,2 %	13,8 %	11,9 %	9,5 %	12,5 %	12,4 %	13,2 %	9,3 %	10,5 %
Ratio de capital-BRI										
de base	9,9 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	8,7 %	7,7 %	7,7 %	8,1 %
total	14,0 %⁽⁴⁾	12,8 % ⁽³⁾	13,0 %	13,4 %	13,6 %	13,1 %	11,4 %	11,0 % ⁽²⁾	10,7 %	11,3 %
Autres renseignements										
Prêts douteux (en millions de dollars)	116 \$	117 \$	160 \$	251 \$	246 \$	591 \$	544 \$	543 \$	547 \$	497 \$
Nombre d'employés de la Banque										
au Canada	11 073	11 342	11 074	11 328	11 287	11 676	11 050	11 744	11 641	11 245
à l'extérieur du Canada	131	138	128	132	155	351	407	431	400	406
Financière Banque Nationale	3 177	2 892	2 920	2 868	3 147	2 294	2 419	2 489	1 895	1 676
Succursales au Canada	451	457	462	477	507	525	586	649	646	641
Guichets automatiques	801	788	770	817	826	834	802	761	744	738

(1) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et les débetures subordonnées.

(2) Après effet de l'émission de 250 M\$ US de débetures subordonnées le 2 novembre 1999

(3) Après effet de l'émission de 500 M\$ de débetures subordonnées le 2 novembre 2005

(4) Après effet de l'émission de 500 M\$ de débetures subordonnées le 2 novembre 2006

(5) Les chiffres des valeurs mobilières ont été redressés pour inclure les titres hypothécaires détenus par la Banque. Les chiffres antérieurs à l'exercice 1998 n'ont pas été retraités.

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement au coût ⁽²⁾ (en millions de dollars)
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	1 669
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Montréal, Canada	100 %	58
Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	7
NBC Financial (UK) Ltd. ⁽³⁾	Londres, Royaume-Uni	100 %	88
1261095 Ontario Limited	Toronto, Canada	100 %	79
Placements Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	25
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Montréal, Canada	71 %	14
Groupe Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	100 %	543
Financière Banque Nationale & Cie inc.	Montréal, Canada	100 %	803
Natcan Insurance Company Limited	Bridgetown, Barbade	100 %	49
Société de fiducie Natcan	Montréal, Canada	100 %	367
FMI Acquisition inc	Montréal, Canada	100 %	184
Trust Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	240
CABN Placements inc.	Montréal, Canada	100 %	1
Société de portefeuille et d'acquisition Natcan inc.	Montréal, Canada	100 %	278
Courtage direct Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	65
Services de placement Altamira inc.	Toronto, Canada	100 %	208
Gestion de placements Innocap inc.	Montréal, Canada	100 %	22
3562719 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	3
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	27
Assurances générales Banque Nationale (Gestion) inc.	Montréal, Canada	90 %	15
Assurances générales Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	–
4166540 Canada inc.	Calgary, Canada	100 %	–
Fiducie Invest BNC	Montréal, Canada	100 %	1 731
4166558 Canada inc.	Calgary, Canada	100 %	10
4166566 Canada inc.	Calgary, Canada	100 %	–
Natcan Holdings International Limited	Nassau, Bahamas	100 %	452
National Bank of Canada (International) Limited	Nassau, Bahamas	100 %	212
National Bank of Canada (Global) Limited	St. Michael, Barbade	100 %	538
NB Capital Corporation	New York, États-Unis	100 %	178
NB Finance, Ltd.	Hamilton, Bermudes	100 %	544
NatBC Holding Corporation	Floride, États-Unis	100 %	18
Natbank, National Association	Floride, États-Unis	100 %	–
NBC Trade Finance Limited	Hong Kong, Chine	100 %	–
BNC Investissement mondial inc.	Vancouver, Canada	100 %	305

Principales sociétés satellites

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement à la valeur comptable ⁽²⁾ (en millions de dollars)
Alter Moneta Trust	Montréal, Canada	34,9 %	40
Maple Financial Group Inc.	Toronto, Canada	24,8 %	110

(1) Toutes les filiales sont constituées selon les lois de la province, de l'État ou du pays où se trouve leur bureau principal, à l'exception de NB Capital Corporation qui est constituée sous le régime des lois de l'État du Maryland aux États-Unis, et de NatBC Holding Corporation, constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware aux États-Unis.

(2) Le coût représente la valeur aux livres calculée selon la méthode comptable à la valeur de consolidation au 31 octobre 2006.

(3) La filiale NBC Financial (UK) Ltd. a cessé ses activités.

Renseignements supplémentaires

Table des matières

122	Administrateurs
123	Dirigeants
125	Principales filiales et bureaux de représentation à l'étranger
126	Renseignements à l'intention des actionnaires



Administrateurs

Lawrence S. Bloomberg
Conseiller
Financière Banque Nationale inc.
Toronto (Ontario)

Pierre Bourgie
Président et chef de la direction
Société Financière Bourgie (1996) inc.
Outremont (Québec)

André Caillé
Administrateur de sociétés
Lac-Brome (Québec)

Gérard Coulombe
Président du conseil et associé principal
Desjardins Ducharme S.E.N.C.R.L.
Sainte-Marthe (Québec)

Bernard Cyr
Président, Gestion Cyr inc.
Cap Shediac (Nouveau-Brunswick)

Shirley A. Dawe
Présidente, Shirley Dawe Associates Inc.
Toronto (Ontario)

Nicole Diamond-Gélinas
Présidente et directrice générale
Aspasie inc.
Saint-Barnabé-Nord (Québec)

Jean Douville
Président du conseil
Banque Nationale du Canada
Président du conseil
UAP inc.
Bedford (Québec)

Marcel Dutil
Président du conseil et chef de la direction
Groupe Canam inc.
Outremont (Québec)

Jean Gaulin
Administrateur de sociétés
San Antonio (Texas, États-Unis)

Paul Gobeil
Vice-président du conseil
Metro inc.
Président du conseil
Exportation et développement Canada (EDC)
Ottawa (Ontario)

Réal Raymond
Président et chef de la direction
Banque Nationale du Canada
Île-des-Sœurs (Québec)

Roseann Runte
Présidente
Old Dominion University
Norfolk (Virginie, États-Unis)

Marc P. Tellier
Président et chef de la direction
Groupe Pages Jaunes Cie
Mont-Royal (Québec)

Louis Vachon
Chef de l'exploitation
Banque Nationale du Canada
Beaconsfield (Québec)

Dirigeants

Comité de direction

Réal Raymond
Président et chef de la direction
Île-des-Sœurs (Québec)

Louis Vachon
Chef de l'exploitation
Beaconsfield (Québec)

Patricia Curadeau-Grou
Première vice-présidente
Gestion des risques
Outremont (Québec)

Gisèle Desrochers
Première vice-présidente
Ressources humaines et Opérations
Île-des-Sœurs (Québec)

Pierre Fitzgibbon
Premier vice-président
Finances, Technologie et
Affaires corporatives
Montréal (Québec)

Tony Meti
Premier vice-président
Services aux entreprises et International
Kirkland (Québec)

Luc Paiement
Coprésident et cochef de la direction
Groupe Financière Banque Nationale
Premier vice-président
Mont-Royal (Québec)

Ricardo Pascoe
Coprésident et cochef de la direction
Groupe Financière Banque Nationale
Premier vice-président
Toronto (Ontario)

Michel Tremblay
Premier vice-président
Particuliers et Gestion de patrimoine
Mont-Royal (Québec)

Premiers vice-présidents

Alain Brunet
Président et chef de la direction
Assurance-vie Banque Nationale,
Compagnie d'assurance-vie
Premier vice-président, Assurances
LaSalle (Québec)

Pierre Desbiens
Vente et service aux particuliers
Saint-Lambert (Québec)

Pierre Dubreuil
Services aux entreprises
Longueuil (Québec)

Charles Guay
Président et chef de la direction
Altamira et Placements Banque Nationale inc.
Premier vice-président, Fonds mutuels
Verdun (Québec)

Alice Keung
Technologie de l'information
Saint-Laurent (Québec)

Olivier H. Lecat
Vérification interne
Île-des-Sœurs (Québec)

Réjean Lévesque
Solutions financières aux particuliers
Montréal (Québec)

Martin Ouellet
Trésorerie
Outremont (Québec)

Denis Pellerin
Gestion des risques opérationnels
et de marché
Brossard (Québec)

Dirigeants de filiales

Yves G. Breton
Président
Courtage direct Banque Nationale inc.
Vice-président conseil
Brossard (Québec)

Yvan Desrosiers
Président et chef de la direction
Natbank, National Association
Sunny Isles Beach (Floride, États-Unis)

Pascal Duquette
Président et chef de la direction
Gestion de portefeuille Natcan inc.
Brossard (Québec)

Éric Laflamme
Président et chef de la direction
Trust Banque Nationale inc.
Président et chef de la direction
Société de fiducie Natcan
Vice-président, Services fiduciaires
Brossard (Québec)

Ombudsman

Joëlle Thibault
Montréal (Québec)

Économiste en chef

Clément Gignac
Saint-Bruno (Québec)

Vice-présidents

Jean-Luc Alimondo
Europe, Moyen-Orient et Afrique
Neuilly Plaisance (France)

Richard Barriault
Fiscalité
Montréal (Québec)

Guy Benoit
Gestion personnalisée
Longueuil (Québec)

Pierre Blais
Affaires gouvernementales
Vaudreuil-Dorion (Québec)

Jean Blouin
Solutions placement et Crédit
Boucherville (Québec)

Chantal Brien
Rémunération globale
Anjou (Québec)

Jean-François Bureau
Crédit et Produits spécialisés
Longueuil (Québec)

Vincent Butkiewicz
Gestionnaires internes
Westmount (Québec)

Jean-Paul Caron
Affaires générales
Mont-Saint-Hilaire (Québec)

Linda Caty
Secrétaire corporatif
Saint-Bruno (Québec)

Claude Choinière
Laval et Rive-Nord
Val d'Or (Québec)

Dirigeants (suite)

Vice-présidents (suite)

Gilles Choquet
Réseaux spécialisés – Crédit
Longueuil (Québec)

René Collette
Atlantique (Région mixte)
Dieppe (Nouveau-Brunswick)

Suzanne Côté
Affaires juridiques
Saint-Laurent (Québec)

France Croteau
Québec
Sainte-Anne-de-Beaupré (Québec)

Jean Dagenais
Comptable en chef
Outremont (Québec)

France David
Accord de Bâle et Analyse des risques
Longueuil (Québec)

Danny Dery
Stratégies de vente et service
Saint-Lambert (Québec)

Diane Dery
Québec et Est du Québec
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)

Lévis R. Doucet
Montréal
Boucherville (Québec)

Serge Ducharme
Rive-Sud
Boucherville (Québec)

Nicole Dumont
Petites et moyennes entreprises
Repentigny (Québec)

Michel Faubert
Centre de performance organisationnelle
Léry (Québec)

Gary Flowers
Ontario
Mississauga (Ontario)

Luc Fredette
Crédit Canada
Longueuil (Québec)

Christiane Ghalbouni
Vérification interne
Île-des-Soeurs (Québec)

Brigitte Hébert
Opérations et Technologie de l'information
Sainte-Anne-des-Lacs (Québec)

Jacynthe Hotte
Risques opérationnels
Montréal (Québec)

Lynn Jeanniot
Ressources humaines
Mont-Royal (Québec)

D. William Kennedy
Unité d'intervention
Islington (Ontario)

Raymond H. Keroack
Laval, Rive-Nord, Abitibi-Témiscamingue
et Outaouais
Saint-Bruno (Québec)

Marc Knuepp
Finances et administration, Fonds mutuels
Altamira et Placements Banque Nationale inc.
Anjou (Québec)

Pierrette Lacroix
Risque des marchés
Senneville (Québec)

Jean-Pierre Lambert
Montréal et Estrie
Boucherville (Québec)

Jacques Latendresse
Nassau
New Providence (Nassau, Bahamas)

Yannik Laurin
Québec et Est du Québec
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)

Nathalie Lauzier
Solutions d'affaires INC.
Blainville (Québec)

Michelle Leduc
Crédit aux particuliers
Montréal (Québec)

Benoît Loranger
Réseaux alternatifs
Laval (Québec)

Stéphane Maisonneuve
Montréal Centre
Blainville (Québec)

André Mondor
Montréal
Boucherville (Québec)

Jacques Naud
Ontario et Ouest du Canada
Toronto (Ontario)

David Pinsonneault
Groupes spécialisés
Mont-Saint-Hilaire (Québec)

Paolo Pizzuto
Solutions de paiement électronique
Laval (Québec)

Daniel Poissant
Montréal et Centre-du-Québec
Candiac (Québec)

Roland Provost
Drummondville, Bois-Francs et Mauricie
Longueuil (Québec)

Nicole Rondou
Conformité
Saint-Lambert (Québec)

Sylvie Roy
Marketing et Affaires publiques
Verdun (Québec)

France Roy Maffei
Centres relations clients
Île-des-Soeurs (Québec)

Bernard Sévigny
Intelligence d'affaires
Île-des-Soeurs (Québec)

Lili J. Shain
Commercial et groupes spécialisés,
Ontario et Ouest du Canada
Toronto (Ontario)

John W. Swendsen
Ouest du Canada et Énergie
Calgary (Alberta)

Pierre Therrien
Service bancaire privé
Montréal (Québec)

Peter D. Thompson
International, DOCI
Manotick (Ontario)

Benoît Villeneuve
Finance
Candiac (Québec)

Jimmy Villeneuve
Soutien aux réseaux
Île-des-Sœurs (Québec)

Kathleen Zicat
Laval, Nord et Ouest du Québec
Anjou (Québec)

Principales filiales et bureaux de représentation à l'étranger

Canada

Courtiers en valeurs mobilières

Financière Banque Nationale
1155, rue Metcalfe
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4S9

NBCN inc.
The Exchange Tower
130 King Street West
Suite 3200
Toronto, Ontario M5X 1J9

Solutions clef en main
Émissaire FBN s.e.c.
The Exchange Tower
130 King Street West
Suite 3030
Toronto, Ontario M5X 1J9

Gestion de portefeuille

Gestion de portefeuille Natcan inc.
1100, rue University
4^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Assurances

Assurance-vie Banque Nationale,
Compagnie d'assurance-vie
1100, rue University
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Assurances générales Banque Nationale inc.
1100, rue University
11^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Fiducie

Trust Banque Nationale inc.
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Société de Fiducie Natcan
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Courtage à escompte et épargne collective

Placements Banque Nationale inc.
1100, rue University
10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Courtage direct Banque Nationale inc.
1100, rue University
7^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Services de placement Altamira inc.
The Exchange Tower
130 King Street West
8th Floor
Toronto, Ontario M5X 1K9

Corporation NBF
Valeurs mobilières (USA)
1155, rue Metcalfe
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4S9

Services financiers

Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.
1100, rue University
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Planification financière Banque Nationale inc.
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

États-Unis

Natbank, National Association
4031 Oakwood Boulevard
Hollywood, FL 33020
U.S.A.

Natbank, National Association
1231 South Federal Highway
Pompano Beach, FL 33062
U.S.A.

Putnam Lovell NBF Securities Inc.
65 East 55th Street
34th Floor
New York, NY 10022
U.S.A.

NB Capital Corporation
65 East 55th Street
31st Floor
New York, NY 10022
U.S.A.

Bahamas

National Bank of Canada (International)
Limited
1st Floor
Goodman's Bay Corporate Center
West Bay Street
P.O. Box N-3015
Nassau, Bahamas

Barbades

National Bank of Canada (Global) Limited
Enfield House
Upper Collymore Rock
St-Michael, BB 114004
Barbados

Royaume-Uni

NBF Securities UK
71 Fenchurch Street
11th Floor
London EC3M 4HD
United Kingdom

Putnam Lovell NBF Securities Inc.
130 Jermyn Street
London SW1Y 4PL
United Kingdom

Suisse

NBF International SA
15, rue du Cendrier
Bureau 1201
Genève, Suisse

Chine

NBC Trade Finance Limited
7/F CityPlaza
4-12 Taikoo Wan Road
Taikoo Shing, Island East
Hong Kong, China

Bureaux et succursales à l'étranger

Bureaux de représentation

123, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris
France

3903 Jardine House
1 Connaught Place
Central
Hong Kong, China

Succursales

71 Fenchurch Street
11th Floor
London EC3M 4HD
United Kingdom

65 East 55th Street
31st Floor
New York, NY 10022
U.S.A.

1st Floor
Goodman's Bay Corporate Center
West Bay Street
P.O. Box N-3015
Nassau, Bahamas

Renseignements à l'intention des actionnaires

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale; un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 1 G\$ ou l'équivalent en une autre devise; et 15 millions d'actions privilégiées de second rang, sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$ ou l'équivalent en une autre devise. En date du 31 octobre 2006, 161 512 351 actions ordinaires et 16 millions d'actions privilégiées de premier rang étaient émises et en circulation, et aucune action privilégiée de second rang n'était émise et en circulation.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque de même que les actions privilégiées de premier rang, série 15 et série 16 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto au Canada.

Cote officielle		
Émission ou catégorie	Symbole ou téléscripateur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées 1 ^{er} rang		
Série 15	NA.PR.K	Nat Bk s15 ou Natl Bk s15
Série 16	NA.PR.L	Nat Bk s16 ou Natl Bk s16
Billets		
Nikkei 225 (2009)	NA.NT.J	
Nikkei 225 (2007)	NA.NT.K	

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2006 à la clôture des registres, 25 531 détenteurs d'actions ordinaires étaient inscrits au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2007		
(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)		
Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires :		
22 décembre 2006	28 décembre 2006	1 ^{er} février 2007
26 mars 2007	28 mars 2007	1 ^{er} mai 2007
25 juin 2007	27 juin 2007	1 ^{er} août 2007
24 septembre 2007	26 septembre 2007	1 ^{er} novembre 2007
Actions privilégiées, séries 15 et 16 :		
3 janvier 2007	5 janvier 2007	15 février 2007
11 avril 2007	13 avril 2007	15 mai 2007
11 juillet 2007	13 juillet 2007	15 août 2007
10 octobre 2007	12 octobre 2007	15 novembre 2007

Dividendes déclarés au cours de l'exercice 2006

Actions ordinaires :

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action	
23 décembre 2005	29 décembre 2005	1 ^{er} février 2006	0,48 \$	
28 mars 2006	30 mars 2006	1 ^{er} mai 2006	0,48 \$	
20 juin 2006	22 juin 2006	1 ^{er} août 2006	0,50 \$	
26 septembre 2006	28 septembre 2006	1 ^{er} novembre 2006	0,50 \$	

Actions privilégiées, séries 15 et 16 :

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action	
			Série 15	Série 16
11 janvier 2006	13 janvier 2006	15 février 2006	0,365625 \$	0,303125 \$
12 avril 2006	17 avril 2006	15 mai 2006	0,365625 \$	0,303125 \$
5 juillet 2006	7 juillet 2006	15 août 2006	0,365625 \$	0,303125 \$
11 octobre 2006	13 octobre 2006	15 novembre 2006	0,365625 \$	0,303125 \$

Les dividendes versés pour l'année 2006 constituent des « dividendes admissibles » conformément aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (projet de loi C-28, Canada).

Régime de réinvestissement des dividendes

Le régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions fournit aux détenteurs d'actions ordinaires de la Banque un moyen d'investir dans des actions sans payer de commission ni de frais d'administration.

L'acquisition des actions par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le registraire, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407.

Dépôt direct

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent de transferts.

Date de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2007

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	1 ^{er} mars 2007
Deuxième trimestre	31 mai 2007
Troisième trimestre	30 août 2007
Quatrième trimestre	29 novembre 2007

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

Téléphone : (514) 394-5000
Internet : www.bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le mercredi 7 mars 2007 à 9 h 30 (heure locale), à l'Hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth situé au 900, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2006 sera disponible au début de 2007 sur le site Internet de la Banque au www.bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent de transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8

Courriel : service@computershare.com
Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Internet : www.computershare.com

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

Téléphone : 1 866 517-5455
Télécopieur : (514) 394-6196
Courriel : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : www.bnc.ca/relationsinvestisseurs

La Banque Nationale est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC (Forest Stewardship Council).

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des énoncés prospectifs écrits et verbaux, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements additionnels relatifs à ces énoncés sont disponibles à la page 12 du présent Rapport annuel, à la section « Notes à l'intention des lecteurs ».

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport contiennent notamment, Banque Nationale du Canada et le logo Banque Nationale du Canada, Gestion personnalisée Banque Nationale, NatExport, CPG Taux de base, Assurances Banque Nationale, Compte Surintérêt, Portefeuilles Méritage, DPL Trust, NBC CapS, Fiducie de capital BNC, qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada et/ou ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport, qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department
National Bank of Canada
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec
Canada H3B 4L2*

*Telephone: 1 866 517-5455
Fax: (514) 394-6196
E-mail: investorrelations@bnc.ca*

Dépôt légal

4^e trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Imprimé au Canada
ISBN 978-2-921835-02-2

Conception graphique et thématique
CG3 inc. | Communications | Graphisme

Photographie
F2.8 photo

Impression

Transcontinental Litho Acme



Sources mixtes
Produit issu de forêts bien gérées
et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SW-COC-952
© 1996 Forest Stewardship Council



Entièrement recyclable –
le choix responsable



www.bnc.ca